

# LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE  
DES IDÉES, DES FAITS  
ET DES ORGANISMES  
INTERNATIONAUX

TOME IV. 1913. — Numéro 4.  
Fascicule 17 de la collection.



PUBLIÉE PAR  
Office Central des Associations Internationales  
BRUXELLES

1912..... — *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

[RÉDACTEURS EN CHEF : H. La Fontaine et P. Olet, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.]

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 17 :

**Albert Marinus.** — La Statistique Internationale du Commerce 275

**Notices.** — Code des résolutions des congrès, 303 ; — Fédération Universelle des Étudiants Chrétiens, 314.

**Faits et documents.** — Comité international de politique positive, 323 ; — Indices statistiques du progrès comparé des nations, 324 ; — Immigration au Brésil, 328 ; — Immigration européenne au Maroc, 328 ; — Émigration portugaise en 1911, 328 ; — Ouvriers étrangers en Prusse, 329 ; — Organisation des détenteurs de fonds étrangers, 329 ; — Commandes du Gouvernement russe à l'étranger, 332 ; — Production mondiale de la soie, 333 ; — Production mondiale du pétrole, 333 ; — Production mondiale du zinc, 333 ; — Règlement franco-allemand en matière de navigation aérienne, 334 ; — Solution par l'arbitrage des conflits entre commerçants étrangers, 336 ; — Fonctionnarisme international, 336 ; — Cours de vacances, 337 ; — Importation des automobiles au Brésil, 338 ; — Commerce extérieur de la Roumanie, 338 ; — Commerce extérieur de la Chine, 340 ; — Réseau des chemins de fer européens, 341 ; — Ravitaillement des navires d'une compagnie de navigation mondiale, 342 ; — Prix international de physiologie, 344 ; — Concours international de tracteurs agricoles, 345 ; — Accroissement du poids des locomotives, 345 ; — Protection internationale des navires poseurs de câbles, 346 ; — Sauvetage maritime international, 347.

**Associations Internationales.** — Libre-Pensée, 349 ; — Conférence Syndicale, 350 ; — Conférence des Secrétaires des Fédérations Internationales professionnelles, 352 ; — Ouvriers des Services Publics, 353 ; — Congrès typographique, 354 ; — Droit Aéronautique, 354 ; — Protection légale des Travailleurs, 360 ; — Tours civiques et sociaux en Europe, 362 ; — Congrès de Navigation, 364 ; — Liges catholiques féminines, 365 ; — Espéranto, 366 ; — Architectes et Hygiénistes Municipaux, 371 ; — Congrès artistique, 371 ; — Aéronautique, 375.

Calendrier des Réunions Internationales (en annexe).

# La Statistique Internationale du Commerce

PAR

**Albert MARINUS**

[31 : 38 (∞)]

## I. — Développement du Commerce International au **XIX**<sup>e</sup> siècle

Au **XIX**<sup>e</sup> siècle, les relations commerciales entre toutes les régions de la terre se sont multipliées dans des proportions considérables. La grande révolution technique en introduisant les moteurs dans tous les domaines, en substituant partout les forces naturelles aux forces musculaires, a complètement bouleversé le régime économique des peuples. Alors que jadis le cycle économique par lequel passent à peu près tous les objets utilisés par l'homme : production de matière première et d'outils, transformation en objets de consommation, mise en vente du produit fini et consommation, se déroulait à peu près au même endroit ou dans une région de très petite superficie ; aujourd'hui, cette région s'est élargie au point de ne plus trouver de bornes à son expansion que les limites de la terre elle-même.

Le développement du machinisme a accru considérablement les capacités productives de l'humanité. Citons, à cet égard, quelques chiffres intéressants. Locomotives exclues, en France, en 1900, il y avait 2,908,830 chevaux-vapeur ; en Angleterre, en 1886, il y en avait déjà 9,200,000 ; en Allemagne, 4,220,000 et en Amérique, en 1890, 5,954,655. En Belgique, en 1846, on comptait, transports exclus, 40,000 chevaux-vapeur et en 1896,

1

9

date du dernier recensement industriel, 430,000, c'est-à-dire, onze fois plus. En évaluant à la force de 10 hommes la puissance d'un cheval-vapeur, il aurait fallu 4,300,000 hommes rien que pour produire le travail réalisé par les machines. La population du pays étant en ce moment de 6,000,000 d'habitants environ, c'est dire que plus des 7/10 de la population, femmes, enfants, vieillards compris, auraient dû être occupés constamment dans les usines pour que la production de ce pays ait été, sans les machines, ce qu'elle fut avec leur concours. En 1888, pour le monde entier les chevaux-vapeur utilisés étaient de 50,150,000 environ, contre 1,650,000 en 1840, force égale à celle de 501 millions 500.000 individus !

On comprend dans ces conditions que la quantité des objets fabriqués se soit extraordinairement accrue. Les pays où le machinisme s'est développé n'ont plus trouvé sur place la matière première nécessaire. Ils ont dû se la procurer à l'étranger. C'est à l'étranger aussi qu'ils cherchèrent à écouler les produits manufacturés. D'où cet accroissement formidable du commerce international, dont les quelques chiffres ci-dessous donneront une idée plus concrète :

1800.....	7 milliards 1/2
1850.....	15 »
1860.....	26 »
1870.....	50 »
1880.....	75 »
1890.....	85 »
1900.....	105 »
1905.....	140 »

A l'heure présente, les 150 milliards sont certainement atteints. Le commerce entre les nations est donc vingt fois plus grand aujourd'hui qu'il y a un siècle.

Les moyens de transport pour permettre cet échange continu de richesses toujours plus grandes, se sont perfectionnés, se sont multipliés, au point d'envelopper la terre entière. La forme de l'entreprise, elle aussi, a dû subir des modifications pour s'adapter aux nécessités nouvelles. Les frais d'installation, d'outillage et d'exploitation s'accroissant au fur et à mesure que les procédés de fabrication s'amélioraient, la société anonyme est née. Les capitaux nécessaires à toute entreprise un peu impor-

tante sont constitués par la mise en vente d'actions et d'obligations, véritables parts de propriété qui circulent de main en main, de pays à pays. Le marché est devenu mondial, qu'il s'agisse de la matière première, des produits finis ou des capitaux. Il n'y a pas jusqu'au marché de la main-d'œuvre qui ne se soit dans une certaine mesure internationalisé.

## II. — Utilité d'une Statistique Internationale du Commerce

Or, de tous temps, pour pouvoir comparer, apprécier et pronostiquer les hommes ont cherché à réduire en chiffres, à mesurer l'intensité des phénomènes. Dans le domaine économique, c'est à l'aide de statistiques que cette opération peut se faire. Aux époques où la production et la consommation étaient locales, ces statistiques se faisaient aisément. A la rigueur même, on pouvait s'en passer ; le chef d'entreprise, vivant sur le marché même, savait en évaluer les besoins sans avoir recours à des relevés de ce genre. Il n'en est plus de même depuis le développement prodigieux du commerce international. L'industriel, le commerçant, l'agriculteur, le financier et les gouvernements eux-mêmes ont besoin d'être renseignés d'une manière aussi précise que possible, non plus seulement sur la situation économique intérieure du pays, mais encore sur sa situation économique comparée à celle des autres pays. La connaissance interne s'acquiert par des statistiques nationales spéciales et nous n'avons pas à les examiner ici. La connaissance externe ne peut s'acquérir que par une comparaison entre les statistiques dressées par chaque pays en particulier. Comme les méthodes employées sont différentes partout, cette comparaison n'est pas possible. Elle donne lieu à de très gros mécomptes ainsi que nous le verrons dans la suite.

Efforçons-nous de faire ressortir, tout d'abord, l'utilité d'une statistique internationale du commerce, statistique dressée de telle façon que la comparaison des données fournisse un rapport exact entre les échanges opérés. L'industriel a besoin d'être renseigné sur le commerce des autres peuples. Dans quel pays ira-t-il chercher le charbon dont il a besoin pour actionner ses machines? Où ira-t-il chercher le coton, ou le minerai, ou

le bois dont il a besoin pour fabriquer ses produits? Où enfin aller offrir en vente, avec le plus de chances de succès, ses objets manufacturés? C'est la statistique des différents pays qui lui fournira aujourd'hui les premières indications. La concurrence internationale contemporaine l'oblige à se renseigner sur l'activité économique de tous les peuples. Le marché étant devenu mondial, à peine d'être écrasé dans la lutte, il doit pouvoir consulter les statistiques commerciales, véritables baromètres économiques. L'agriculteur et le commerçant se trouvent dans le même cas. Ils doivent savoir quels sont les pays en progrès, en regrès ou stationnaires dans la branche qui les intéresse. Les statistiques montrant quels sont les articles les plus demandés dans chaque pays, quels sont les marchés les plus importants, quels sont ceux qui sont les plus menacés par la concurrence étrangère, quelle est l'importance de cette concurrence, etc., il leur est indispensable de les bien connaître. Le financier se trouve dans une situation analogue. Les capitaux sont sollicités de tous côtés par des entreprises nouvelles à créer partout. Le placement d'actions d'usines à fonder dans un pays se fait simultanément sur toutes les places boursières du monde. Le capitaliste désireux de s'assurer de ses chances de succès puisera dans la statistique les premières indications. Même pour des entreprises à créer dans son propre pays, il ne parviendra à supputer la possibilité de leur établissement que par un examen des statistiques étrangères. La facilité des transports, en mondialisant le marché, facilite tellement la concurrence extérieure qu'il doit la faire entrer en ligne de compte dans son examen. Les armateurs, eux aussi, doivent consulter ce baromètre. Quelle direction doivent-ils donner à leurs lignes de navigation? Où doivent-ils faire faire escale à leurs bateaux? Combien de temps doivent-ils les laisser séjourner dans les ports? Dans ces ports, quels produits pourraient-ils bien laisser en échange de ceux qu'ils emportent? Quelle intensité vont-ils donner à leurs services? Comment même vont-ils aménager leurs navires pour leur assurer le meilleur rendement? Voilà, entre autres, toutes questions qui ne peuvent être résolues sans l'examen attentif des statistiques.

Indispensable à tous ces intérêts privés, la connaissance du trafic commercial ne l'est pas moins aux gouvernements.

L'établissement de leur régime fiscal, de leur politique douanière, dépend de l'étude des chiffres. Quels produits taxer et exonérer? N'y a-t-il pas à craindre des représailles de la part des importateurs? Dans l'affirmative, quels sont les produits nationaux qui en souffriraient? Dans quelle proportion? La négociation des traités de commerce se fait, elle aussi, statistiques sur table. C'est encore, en partie, par leur examen, que l'on décide la création de lignes nouvelles de chemins de fer, que l'intensité du service sur ces lignes se détermine, etc. Bref, toute la politique commerciale et fiscale d'un pays dépendant en grande partie de facteurs étrangers et la statistique étant le principal procédé pour se rendre compte de leur importance, elle joue un rôle de la plus haute utilité. Ce n'est que par la comparaison entre l'activité de plusieurs pays que l'on peut juger de la situation économique de son propre pays, des progrès accomplis, des changements d'orientation, etc. Les progrès dans l'outillage et la formation professionnelle, dans l'éducation générale des citoyens, s'évaluent aussi en partie par l'examen des statistiques commerciales.

Il est bien entendu qu'elle n'a, par elle-même, aucune influence sur les phénomènes, pas plus que le thermomètre n'en a sur la température, mais elle permet les diagnostics économiques. Elle est symptomatique des fluctuations dans l'activité des peuples et de leur importance réelle dans la vie économique. Tous les savants, économistes et hommes d'État, qui ont fait de la sémiologie sociale, ont considéré les statistiques du commerce extérieur comme un des indices leur permettant de mesurer la vitalité des pays. Juglar, Rawson, de Foville, Neumann-Spallart, etc., ont eu recours à elles dans leurs recherches sémiologiques.

Il semble que, en présence de cette grande utilité, les gouvernements auraient dû, depuis longtemps, songer à leur assurer la plus grande sincérité possible en vue de leur meilleure utilisation. En fait, comme nous le verrons par la suite, il n'en est rien. Aucune comparaison certaine ne peut être faite entre les statistiques des différents pays. Celui qui veut les employer ne peut le faire qu'avec la plus extrême prudence et en étudiant d'abord les méthodes employées par chaque pays, le sens exact qu'il donne à chaque terme employé. Nous exposerons le régime

chaotique qui règne dans ce domaine et les efforts réalisés en vue d'y apporter un peu d'unité. Entendons-nous bien, tout d'abord, sur la terminologie de la matière à étudier. Elle nous donnera une notion de l'idéal auquel on pourrait espérer aboutir.

### **III. — Notions de Statistique Commerciale.**

#### **Idéal à réaliser**

Une statistique du commerce international se compose d'une nomenclature d'articles. Elle a pour objet de donner des renseignements concernant la quantité des produits échangés et leur valeur. Les modes de présentation ne sont pas purement conventionnels. Pour chaque pays, le type existant est lié à tout un ensemble de faits et de phénomènes tenant à sa vie économique. Il a été déterminé, en grande partie, par l'ensemble des phénomènes sociaux et c'est ce qui constitue le principal obstacle à l'unification. Si le relevé statistique et la présentation étaient purement conventionnels, il est vraisemblable que l'on ne rencontrerait pas autant de difficultés. C'est pourquoi il est nécessaire de dégager ici quelques notions théoriques et de se bien mettre d'accord sur la portée exacte des termes employés.

Théoriquement, les importations sont constituées par l'ensemble des produits extérieurs entrant dans un pays déterminé ; les exportations par l'ensemble des produits sortant d'un pays, quelle que soit leur destination. Les importations et les exportations réunies constituent le commerce général. On ne s'occupe dans ce cas, ni de l'origine, ni de la destination des produits. A une époque où les relations internationales étaient rares, cette distinction pouvait suffire, mais depuis que chaque pays a des rapports commerciaux non seulement avec les pays limitrophes, mais avec toutes les contrées du globe, même les plus éloignées, ce relevé est infidèle, car à ce compte, le commerce de la Suisse, par exemple, serait limité aux Etats frontières : France, Allemagne, Autriche et Italie. Or, il est évident que la Suisse importe des produits d'autres pays et en exporte vers d'autres régions. Des distinctions nouvelles ont donc dû être faites et on distingue le commerce général et le commerce spécial. Dans ce cas, les importations sont constituées, toujours théoriquement, par l'ensemble des produits introduits à l'usage de la

consommation intérieure, les exportations par tous les produits nationaux écoulés au dehors et on réunit, sous une troisième rubrique, les produits de transit, les produits qui ne font que traverser le pays. Encore faut-il distinguer le transit direct du transit indirect, ce dernier ayant lieu quand les produits stationnent dans les entrepôts. Si tous les pays étaient unanimement d'accord sur le sens de ces expressions, si, en ce qui concerne le transit, ils s'entendaient bien sur la façon d'indiquer la provenance et la destination des produits, la comparaison entre les différentes statistiques permettrait déjà de se faire une idée plus exacte des échanges intervenus entre eux.

Doit-on, dans une statistique internationale, indiquer la provenance immédiate du produit ou donner le pays d'origine. Doit-on, par exemple pour du phosphate tunisien introduit en Belgique par la France, indiquer la Tunisie ou la France comme pays importateur? De même en cas d'exportation, doit-on donner le pays vers lequel le produit est dirigé immédiatement ou celui où il doit être consommé? Par exemple, des machines agricoles belges destinées à des cultivateurs russes, doivent-elles être renseignées comme exportées en Russie où elles seront utilisées ou en Allemagne, pays qu'elles ne font que traverser? Grave question, où il est on ne peut plus utile d'apporter de l'uniformité, sinon, aucune comparaison ne sera jamais possible entre les chiffres des différents pays. Puisque chaque pays a intérêt à connaître à la fois son commerce spécial et son commerce général, l'idéal serait que dans leur relevé du commerce général, ils indiquent aux entrées et aux sorties les pays immédiats et dans leur relevé du commerce spécial le pays originaire aux entrées et le pays d'utilisation aux sorties. Voilà l'idéal à réaliser à ce sujet. Nous verrons ultérieurement, que les Etats ne sont même pas d'accord sur le sens précis à donner aux mots.

Abordons ensuite la non moins importante question de la dénomination des marchandises. Pratiquement, il est impossible de les énumérer toutes. Il faut donc créer des classes, des rubriques. Si on veut que la comparaison puisse se faire entre toutes les statistiques, il faut que ces catégories soient les mêmes partout et que l'on définisse bien le sens de chaque article. Sinon, on s'expose à additionner et à comparer du bétail vivant avec du bétail de boucherie. Ici encore, l'idéal serait que tous

les pays adoptassent la même nomenclature avec les mêmes grandes divisions et subdivisions, les mêmes groupements de marchandises et se servent aussi d'un cadre unique, identique partout. Dès lors, la comparabilité deviendrait aisée. Malheureusement, la diversité la plus grande, la fantaisie la plus inimaginable est la règle du moment.

Deux données importantes que doit contenir toute statistique commerciale utilisable, sont celles de quantité et de valeur. Il ne suffit pas de savoir quels sont les produits échangés entre les pays, mais il faut encore savoir dans quelle proportion ils s'échangent. Les deux notions de quantité et de valeur se complètent l'une l'autre. Ainsi parmi les produits minéraux nous trouverons la houille et le diamant ; si on ne considère que les poids on additionnera une tonne de houille avec un gramme de diamant et on n'aura qu'une idée incomplète de l'importance réelle du commerce. Pour que l'on puisse faire parler les relevés, en tirer des conclusions ; pour que la statistique soit symptomatique, pour qu'elle serve de diagnostic, les deux renseignements doivent se trouver côte à côte. De tous les éléments de comparaison, le plus facile à établir, le plus stable est le poids. Un kilogramme est toujours un kilogramme, quel que soit le pays où l'on s'en sert. Tous les produits sont pondérables. Toutes les marchandises seront donc pesées. Celles qui ne pourront être mesurées en kilogrammes, le seront en nombre ou en litres, bien que cependant, il faudrait autant que possible tout pouvoir ramener au poids. Dans beaucoup de pays, des poids conventionnels ont été déterminés pour certains produits. Il en est cependant qui ne peuvent raisonnablement être ainsi appréciés. Lorsqu'il s'agit de bestiaux, par exemple, à moins qu'on ne se mette à les peser, c'est par tête qu'il convient de les compter. Sans doute pour quelques produits où on est habitué à mesurer en longueur, comme les tissus, ou en superficie comme les tapis, le pesage serait difficile, mais du moment qu'un accord préalable intervient et que l'uniformité est acquise, le but est atteint. Une difficulté se présente encore néanmoins. La plupart des produits sont emballés. Faudra-t-il compter le poids brut ou le poids net? Le second est évidemment préférable, mais dans le cas de son emploi, il s'agit d'évaluer la tare. Celle-ci devra bien être évaluée conventionnellement. Tant que des dispositions

spéciales entre producteurs ne seront pas intervenues pour unifier les emballages et le conditionnement des marchandises, il y aura toujours des erreurs dans le comptage ou le pesage des produits échangés.

La notion de valeur n'a pas une aussi grande fixité que celle de poids. Bien que les prix des produits tendent naturellement à s'unifier, le marché étant devenu mondial, il est loin d'être identique partout. D'autre part, il y a de continuelles fluctuations dans les prix. Les dispositions douanières et fiscales accroissent davantage encore leur variabilité. Toutes ces divergences contribuent à donner une importance considérable à la notion de valeur et à exiger sa notation dans les statistiques commerciales. Si on veut que ces statistiques répondent entièrement au but que nous leur avons assigné précédemment, qu'elles soient vraiment utiles aux hommes d'affaires, il est nécessaire d'y trouver la valeur des produits trafiqués. Ajoutons encore que l'idéal serait que tous les pays adoptassent le même étalon d'évaluation, la même unité monétaire pour faciliter la comparabilité directe. A son défaut, ils devront dresser une table d'équivalence des unités monétaires employées dans les divers pays. Cette table est facile à dresser. Les Unions postales, télégraphiques et radiotélégraphiques universelles ont déjà dû recourir à ce procédé. Ces équivalences devront périodiquement être remises au point, car la situation économique des pays, le crédit dont ils jouissent est sujet à fluctuations.

Nous sommes maintenant en mesure de dresser le cadre idéal de la statistique commerciale universellement unifiée. Il répondrait à peu près au schéma ci-après, employé simultanément par tous les pays.

Les tableaux qui suivent, dressés pour la statistique détaillée des produits, mentionneraient chaque colis trafiqué et seraient entre les mains de tous les douaniers. Le service central de chaque pays, rédigerait une feuille générale donnant les totaux, abstraction faite de l'indication des pays importateurs ou exportateurs. Des feuilles spéciales concernant le commerce de chaque pays avec le pays X seraient également dressées. Ajoutons, pour être complet, que les États entretiendraient à frais communs, un *Bureau International de Statistique commerciale* où on centraliserait tous les renseignements, où on ferait les totaux géné-

raux de tous les pays, où serait effectuée la réduction des différents systèmes monétaires et où enfin la statistique mondiale du commerce serait dressée.

L'exposé qui précède fait de suite ressortir la complexité du problème en apparence si simple. A première vue, il semble facile de savoir exactement ce que chaque pays vend et achète aux autres. Dans la pratique rien n'est plus compliqué. Ce qu'il importe de retenir également, c'est que la question de l'unification touche à des dispositions particulières à chaque peuple, dispositions qui sont en fait le résultat de toute leur évolution passée, qui répondent à une opinion spéciale qu'ils ont de la vie sociale, à des habitudes prises, à des dispositions fiscales, à des systèmes de mesure et de monnaies qu'ils employent.

#### I. — STATISTIQUE DU COMMERCE GÉNÉRAL DU PAYS

Nomenclature et groupement identifiés des produits pour tous les pays établie par convention internationale.	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	Poids	Valeur	Indication du pays par lequel le produit est entré.	Poids	Valeur	Indication du pays par lequel le produit est entré.
	Poids net des produits déterminés autant que possible les produits à un	Valeur en unités monétaires de chaque pays. Table d'équivalences des unités monétaires conveni		Mêmes dispositions que pour les importations.	Mêmes dispositions que pour les importations.	
TOTALX	Le total sera indiqué pour chaque grand groupe de la nomenclature et la statistique sera clôturée par un total général en poids et en valeur.					

LISTE DES PRODUITS	IMPORTATIONS (Indication des seuls produits consommés dans le pays.)			EXPORTATIONS (Indication des seuls produits originaires du pays.)			TRANSIT			
	Poids	Valeur	Pays d'origine du produit.	Poids	Valeur	Pays de destination du produit.	Poids	Valeur	Pays	
Mêmes dispositions que pour le commerce général.	Id.	Id.	Indication du pays d'origine du produit.	Mêmes dispositions que pour le commerce général.	Id.	Indication du pays de destination du produit.	Mêmes dispositions que pour le commerce général.	Id.	Pays d'origine du produit.	Pays de destination du produit.
TOTALX	Mêmes dispositions que pour le commerce général.									

A cet exposé du problème d'ensemble, exposé théorique ; à cette solution idéale esquissée, nous allons faire succéder un exposé des faits, des réalités. De cet idéal, nous comprendrons mieux ce que nous devons abandonner, nous verrons plus clair dans les solutions transactionnelles proposées, nous saisirons plus facilement ce qui est immédiatement réalisable.

#### IV. — Situation existante

Il est inutile de songer à donner ici un tableau complet et détaillé de la façon dont chaque pays en particulier dresse ses statistiques commerciales. Il faudra nous limiter aux principaux pays et nous en tenir à quelques points seulement du problème. Nous reprendrons successivement chacune des notions dont nous avons parlé au paragraphe précédent : notions générales, provenance et destination, nomenclature des produits, poids, quantités et valeurs.

NOTIONS GÉNÉRALES. — Dans la plupart des pays on distingue le commerce général du commerce spécial, mais on ne les conçoit pas de la même façon. En Belgique, au commerce général on indique comme importé tout ce qui entre, sans s'inquiéter de la destination et comme exporté tout ce qui sort, sans souci de l'origine. Au commerce spécial on indique comme importés les produits déclarés destinés à la consommation intérieure et exportés, les produits belges ou *nationalisés*. Les marchandises nationalisées sont celles qui venant de l'étranger ont néanmoins payé des droits d'entrée et sont revendues ultérieurement. Il en est de même, avec de légères modifications, en France ; cependant, ces modifications sont telles, qu'on ne peut comparer directement les chiffres des deux pays. En Allemagne, on distingue le commerce général, le commerce spécial et le commerce effectif. Le transit est porté au commerce général, contrairement aux autres pays et la notion du commerce spécial est différente. La Grande-Bretagne fait le relevé de son commerce tout autrement que les pays susmentionnés ; elle ajoute une catégorie spéciale pour les produits réexportés et depuis 1906 seulement, grâce à des subtilités trop longues à exposer, on peut comparer son commerce à celui des autres nations. Elle ne considère comme transitant que les marchandises accompagnées d'un

connaissance. Les États-Unis ne comprennent pas le transit dans leur commerce. On se trouve donc en présence de tous procédés différents. Comme c'est d'après le commerce spécial que l'on peut se rendre le mieux, compte du commerce réel d'un pays avec les autres, tous ont une tendance dans la pratique à gonfler leurs exportations grâce à des subterfuges administratifs. Citons, à titre d'exemple, la définition officielle du commerce spécial d'exportation en France : « Le commerce spécial à l'exportation comprend la totalité des marchandises nationales exportées et les marchandises d'origine étrangère qui, ayant été admises en franchise ou nationalisées par le paiement des droits et se trouvant, par suite, sur le marché libre de l'intérieur, sont renvoyées à l'étranger. »

En Allemagne, la définition est suivie du commentaire ci-dessous : « Il faut ajouter aux marchandises produites en territoire douanier allemand et dirigées vers l'étranger, les marchandises étrangères qui, par suite de leur passage en franchise en territoire douanier, sont assimilées aux marchandises de l'intérieur. »

Il y a donc un manque complet d'uniformité rendant les comparaisons difficiles.

PROVENANCES ET DESTINATIONS.— Certains pays considèrent à l'importation comme pays de provenance, le pays où la marchandise a été produite, d'autres le pays où elle a été achetée, d'autres enfin, suivant les produits, prennent tantôt une notion tantôt l'autre. A l'exportation de même, certains pays considèrent comme lieu de destination tantôt le pays où elle a été vendue, tantôt celui où elle a été consommée. Actuellement, si on veut comparer les statistiques de différents pays, on doit prendre chaque marchandise en particulier. En Belgique, le pays de provenance est le pays où la marchandise a été achetée et le pays de destination, celui où elle a été vendue. On verra, par exemple, que la France est renseignée comme ayant importé du coton, alors qu'elle n'en produit pas un flocon. En France, il en est de même, si le transport a lieu par mer ou par chemins de fer ; si au contraire, le transport s'effectue par canaux ou par route, c'est le pays limitrophe qui est renseigné dans les statistiques. En Allemagne on renseigne le pays d'où l'envoi est fait à l'importation et celui où la marchandise est expédiée à l'exportation.

La situation insulaire de la Grande-Bretagne lui donne beaucoup de difficultés à renseigner exactement les provenances et les destinations. La Suisse est le seul pays qui considère le pays de production et le pays de consommation. Inutile de dire que si on veut faire une statistique du commerce international, il est indispensable que l'on procède à ce sujet uniformément dans tous les pays.

NOMENCLATURE DES PRODUITS. — La façon dont les marchandises sont groupées doit absolument être unifiée si l'on veut pouvoir comparer les statistiques. Il faut que les catégories de produits soient les mêmes, que chaque catégorie contienne les mêmes produits. La France considère les chevaux comme des produits destinés à l'industrie ; l'Allemagne les compte parmi les animaux vivants. En Allemagne, les animaux vivants sont réunis aux produits alimentaires, d'autres pays en font deux catégories distinctes. Tel pays considère le tabac comme produit alimentaire, tel autre comme produit industriel. Nous avons dressé un tableau qui donnera une idée de la variété infinie des nomenclatures actuelles. Chaque pays à la sienne, certains pays en ont même de différentes pour les importations et les exportations (ce qui s'explique assez bien du reste, car on n'exporte pas les mêmes produits que ceux que l'on importe).

*Allemagne.* — Les marchandises sont divisées en 19 sections comprenant 946 numéros. Depuis 1906, la statistique contient un aperçu systématique groupant les marchandises en 5 catégories.

*Argentine.* — Les importations sont réparties en 19 groupes, à leur tour subdivisés et les exportations en 6 groupes.

*Autriche-Hongrie.* — La classification adoptée divise les marchandises en 51 classes, comprenant 657 articles. La statistique contient également un groupement systématique des marchandises, d'après leur nature et leur espèce et d'après les branches de production.

*Belgique.* — Depuis 1908, les marchandises ont été groupées en 4 grandes catégories subdivisées.

*Brésil.* — Les marchandises sont réparties aux importations en 4 grandes classes, subdivisées en 41 groupes ; aux exportations en 3 classes qui ne comprennent pas de sous-groupements.

*Bulgarie.* — Les marchandises sont classées en 27 catégories, contenant 791 groupes parmi lesquels il en est encore qui comprennent plusieurs subdivisions.

*Canada.* — A l'importation, les marchandises sont classées en marchandises imposées et en marchandises libres. Les premières sont classées alphabétiquement ; les secondes en 7 catégories dans lesquelles les produits sont également groupés par ordre alphabétique. Aux exportations on applique le même système que pour les marchandises importées librement.

*Danemark.* — Les marchandises sont rangées en 24 classes, subdivisées en 68 catégories. Il existe également un tableau résumé groupant les produits en 5 catégories.

*Espagne.* — Aux importations et aux exportations, les marchandises sont cataloguées dans 13 classes, mais les subdivisions de ces classes varient beaucoup suivant qu'il s'agit d'importation ou d'exportation. Il existe un tableau résumé en 3 groupes.

*Etats-Unis.* — La classification est basée sur l'ordre alphabétique. Les tableaux sommaires qui sont dressés sont divisés en 6 groupes dans lesquels les produits sont rangés alphabétiquement. On distingue également entre les marchandises imposées et les marchandises libres de droits.

*France.* — Les marchandises sont classées en 4 grandes sections, comprenant 24 chapitres et de nombreuses subdivisions. Dans des résumés généraux, les marchandises sont classées dans un tableau sommaire en 4 sections subdivisées en 30 rubriques comprenant 900 subdivisions ; dans des tableaux résumés, les marchandises sont classées d'après l'ordre alphabétique, en distinguant toutefois parmi les importations entre les marchandises libres et les marchandises imposées.

*Grèce.* — Les produits sont groupés en 20 catégories. Un tableau résumé groupe ceux-ci en 4 catégories.

*Inde anglaise.* — Les marchandises réparties en 7 rubriques principales, sont rangées par ordre alphabétique, tant dans ces rubriques que dans leurs subdivisions.

*Italie.* — La nomenclature statistique répartit les produits en 19 catégories, comprenant 370 numéros. Il existe également des tableaux spéciaux résumés en 4 catégories.

*Japon.* — A l'exportation, les produits sont groupés en 18,

à l'exportation en 19 catégories. Il existe un groupement résumé en 5 grandes classes.

*Mexique.* — A l'importation les marchandises sont réparties en 11 classes comprenant de nombreuses subdivisions et à l'exportation en 5 catégories.

*Norvège.* — Tant à l'importation qu'à l'exportation, les produits sont rangés en 25 groupes comprenant de nombreuses subdivisions.

*Pays-Bas.* — La classification employée est entièrement basée sur l'ordre alphabétique.

*Portugal.* — Les produits sont rangés en 6 classes comprenant de nombreuses subdivisions.

*Roumanie.* — Les tarifs des douanes rangent les marchandises en 35 catégories réparties dans 4 grandes sections.

*Russie.* — Les exportations sont rangées en 4 groupes subdivisés et les importations en 10 groupes.

*Serbie.* — La nomenclature comprend 18 catégories.

*Suède.* — Les marchandises sont rangées dans l'ordre alphabétique, mais pour la formation des tableaux résumés, elles sont réparties en 26 groupes subdivisés à leur tour.

*Suisse.* — Les marchandises sont rangées en 15 grandes catégories également subdivisées.

Ces nomenclatures n'ont aucune fixité ; elles varient avec chaque changement dans le régime douanier. Ce sont donc des considérations purement politiques ou fiscales et non pas économiques, encore moins statistiques, qui président à l'élaboration des relevés. Les groupements actuels sont faits dans un tout autre but que la statistique.

POIDS ET QUANTITÉS. — Nous retrouvons ici les mêmes considérations d'ordre fiscal. Des préoccupations protectionnistes d'une part, un mesquin amour-propre national d'autre part, engagent certains pays à procéder d'une manière absolument illogique. Les uns tiennent compte du poids net, d'autres du poids brut, d'autres enfin déduisent des tares officiellement déterminées. La Belgique relève le poids net ; elle déduit une tare conventionnelle quand les papiers commerciaux donnent le poids brut ; certaines marchandises sont comptées et les liquides sont évalués en volume. Les Pays-Bas donnent le poids

brut et gonflent ainsi artificiellement leur trafic. L'Italie donne le poids brut pour les produits taxés moins de 20 francs par 10 kilogrammes et le poids net pour les autres. L'Angleterre note, autant que possible, le poids net. Les liquides sont réduits au volume, certaines marchandises sont comptées et d'autres mesurées. Le régime français est très complexe. Il contient tous les *distinguo* que le protectionniste le plus fantaisiste puisse rêver. Certains pays enfin ne donnent ni poids, ni quantité.

VALEUR. — Il est évident que les marchandises sont évaluées en unités monétaires du pays intéressé, mais à cette difficulté s'en ajoutent d'autres. La façon dont la valeur est déterminée varie dans chaque pays ; tantôt l'exportateur et l'importateur déclarent eux-même la valeur des produits, ce qui évidemment ne doit pas toujours donner des résultats conformes à la réalité ; tantôt c'est le gouvernement lui-même qui fixe la valeur des marchandises. Dans ce cas, ne pouvant suivre au jour le jour le prix des objets sur le marché, il détermine officiellement la valeur des produits. Cette évaluation doit être remaniée. Dans certains pays le remaniement se fait annuellement, dans d'autres, à des périodes variables, parfois même, ce qui est plus arbitraire encore, l'évaluation est permanente. Voici un tableau indiquant les modes de procéder des différents pays :

<i>Allemagne</i> :	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Autriche-Hongrie</i> :	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Belgique</i> :	Valeurs officielles avec revision annuelle, et déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Bulgarie</i> :	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Danemark</i> :	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Espagne</i> :	Valeurs officielles avec revision périodique.
<i>Etats-Unis</i> :	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>France</i> :	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Grande-Bretagne</i> :	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Grèce</i> :	Valeurs officielles avec revision périodique.

<i>Italie :</i>	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Norvège :</i>	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Pays-Bas :</i>	Valeurs officielles permanentes et déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Portugal :</i>	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Roumanie :</i>	Valeurs officielles avec revision périodique.
<i>Russie :</i>	Déclaration par l'importateur et l'exportateur.
<i>Suède :</i>	Valeurs officielles avec revision annuelle.
<i>Suisse :</i>	Valeurs officielles avec revision annuelle aux importations et déclaration par l'importateur et l'exportateur aux exportations.

Certains pays ne donnent pas au commerce général la valeur des produits : Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Russie.

\* \* \*

L'énumération de ces divergences donne une idée succincte du régime chaotique qui prévaut en ce moment dans l'art de dresser les statistiques commerciales. Faisons encore ressortir combien le fait que les relevés sont faits dans un but fiscal ajoute d'insécurité à l'exactitude des renseignements statistiques. Le groupement des produits dans les nomenclatures est fait pour la facilité du service douanier et non avec le souci de constituer un cadre logique. Cette nomenclature n'a pas de fixité pendant de longues périodes ; sans cesse on y ajoute et on en retranche des rubriques. Les notions de poids et de valeur sont définies de telle sorte que les sommes perçues soient les plus élevées possible. Suivant qu'un produit est taxé ou non, les évaluations sont faites avec plus ou moins de soins. Julin (1) cite à ce propos deux exemples piquants qui montreront bien avec quelle prudence on doit se servir des statistiques actuelles. Quand un produit est libre de droit, on ne se soucie pas d'indiquer s'il est

(1) ARMAND JULIN : *Précis du cours de Statistique générale et appliquée*, p. 196 et 197.

importé ou simplement en transit. Les produits miniers entrant librement en Belgique sont victimes de ce manque de précision dans les déclarations. En 1904, la Belgique aurait exporté pour 3,128,000 francs de produits miniers, charbon exclu, alors qu'elle n'en produit que pour 897,600 francs et que la plupart d'entre eux furent consommés sur place. Jusqu'en 1903, dans le même pays, le café était taxé d'un droit de 10 francs les 100 kilogrammes. L'importation suivit jusqu'à cette date une progression lente, mais en 1903, elle passa brusquement de 23,523,000 kilogrammes à 70,028,000 kilogrammes. Beaucoup de sacs avaient été déclarés en transit alors qu'en réalité ils furent consommés en Belgique.

On comprend dans ces conditions que les personnes intéressées à posséder de bonnes statistiques : industriels, commerçants, agriculteurs, financiers, armateurs, etc. aient depuis longtemps cherché à mettre un peu d'ordre et de méthode dans ce fouillis de procédés et de définitions hétéroclites. Passons à l'historique de leurs efforts en vue de l'uniformisation.

#### V. — Historique du mouvement unificateur

Dès que le développement des voies de communications, consécutif à celui du machinisme, eut obligé les industriels et les commerçants de tous les pays à entrer en relations les uns avec les autres, le besoin de statistiques commerciales se fit sentir. Aussitôt les hommes d'affaires furent aux prises avec les divergences profondes des divers relevés officiels. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, dès 1853 et 1869, les *Congrès Internationaux de Statistique* formulèrent des vœux en faveur d'une nomenclature uniforme dans les statistiques commerciales des différents pays. Une conférence officielle, convoquée à la suite de ces vœux par le gouvernement autrichien en 1870, n'aboutit pas. Pendant quinze années, aucune initiative nouvelle ne mérita d'être signalée ; mais dès sa première session, à Rome en 1887, l'*Institut International de Statistique* s'occupa de cet objet.

MM. Bateman du *Board of Trade*, et Caignon, de l'*Administration française des douanes*, appartenant donc à deux pays différents, présentèrent deux rapports, qui, sans aucune entente

préalable, aboutissaient aux mêmes conclusions et attribuaient les discordances statistiques aux trois causes suivantes :

- 1° Différences dans la classification des marchandises ;
- 2° Différences dans l'évaluation ;
- 3° Différences dans l'indication du pays d'origine et de destination.

La complexité du problème, dont le lecteur est à même maintenant de se rendre compte, empêcha les congressistes de se mettre d'accord et ils chargèrent une commission spéciale de l'étudier d'une manière approfondie. Successivement en 1889 à Paris, en 1891 à Vienne, en 1893 à Chicago, en 1895 à Berne, l'Institut s'en occupa sans parvenir à trouver une solution. En 1895, notamment à Berne, il reprit le projet exprimé sous forme de vœu par le *Congrès de la Législation douanière et de la Réglementation du travail*, réuni à Anvers en 1894, par lequel il était proposé aux Gouvernements d'ajouter à leurs statistiques des tableaux résumés sur un modèle identique et indiquant les importations et les exportations des seuls produits faisant l'objet d'un commerce international important. En se rétrécissant, en se localisant, la question apparut avec plus de netteté aux yeux d'un grand nombre de personnes ; elle sembla moins irréalisable et on eut l'impression qu'une solution était possible. Aussi voyons-nous de tous côtés, les intéressés se préoccuper du problème, émettre des vœux nombreux dans leurs congrès particuliers et harceler les gouvernements. Successivement en 1900, le *Congrès International de la Réglementation douanière*, tenu à Paris ; en 1905, le *Congrès d'Expansion économique mondiale*, réuni à Mons ; le *Congrès International des Chambres de Commerce*, assemblé à Prague en 1908 et l'*Institut de Statistique* de nouveau réuni à Paris en 1909, reprirent l'examen de la question, apportant chacun quelque notion nouvelle, une précision plus grande. Elle parut suffisamment mûre au gouvernement belge pour être susceptible de solution immédiate, puisqu'il convoqua à Bruxelles du 19 au 23 septembre 1910, une *Conférence Internationale de Statistique commerciale*, à laquelle les vingt-six pays suivants étaient officiellement représentés : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Égypte, Espagne, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Hongrie, Inde britannique, Italie,

Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Venezuela. La Bulgarie et la Serbie, non représentées, avaient déclaré adhérer par avance aux résolutions qui seraient prises. Cette conférence avait un caractère exclusivement officiel ; elle avait mission de condenser toute une série d'observations et d'études antérieures ressemblant assez bien à ce qu'en langage sportif on appellerait des « éliminatoires », et de retenir tout ce que l'on pouvait considérer à ce moment comme pratiquement réalisable. Il importe donc de s'y arrêter quelque peu.

Le programme de la conférence, d'après les documents officiels était ainsi libellé : « Établir, en dehors de la statistique commerciale spéciale à chaque pays, une nomenclature commune où se grouperont, en un nombre restreint de catégories aux vocables uniformes, les marchandises importées et exportées (commerce spécial), sous la double indication du poids et de la valeur. »

Les uns après les autres, les délégations déclarèrent adhérer au principe d'une nomenclature commune dans le sens indiqué au programme. Elles se mirent ensuite d'accord sur la division suivante des produits en cinq grandes classes, qui sont :

- 1° Animaux vivants ;
- 2° Boissons et objets d'alimentation ;
- 3° Matières brutes ou simplement préparées ;
- 4° Produits fabriqués ;
- 5° Métaux précieux, monnaies d'or et d'argent.

Il fallut ensuite examiner comment pourraient se grouper sous ces rubriques générales, les différentes marchandises. Une commission spéciale fut nommée à cet effet, et elle arrêta une liste numérotée de 185 rubriques. Cette nomenclature, adoptée en séance plénière, devait être soumise à l'approbation des divers gouvernements par le gouvernement belge. Une proposition en faveur de la création d'un *Bureau International pour la Statistique commerciale* a rencontré l'approbation personnelle des délégués, mais ils ont déclaré ne pas avoir reçu de mission à ce sujet. L'examen a été ajourné à une réunion ultérieure. Il semblait donc que, après d'aussi importantes, d'aussi unanimes décisions, la réalisation allait suivre. Tout laissait espérer une

prochaine conférence, complétant l'œuvre de la première. Voici en quels termes le président de la conférence clôturait les travaux: « Le Gouvernement belge transmettra aux pays adhérents, les propositions sur lesquelles les délégations se sont mises d'accord et leur demandera s'ils sont disposés à s'y rallier. Dès que les réponses seront parvenues, des pourparlers pourront s'engager par la voie diplomatique, à l'effet de signer un arrangement. Si des divergences importantes se manifestent, une nouvelle réunion de la Conférence sera convoquée pour arrêter de commun accord les mesures définitives. »

Il appartenait donc au gouvernement belge de poursuivre la réalisation des vœux émis et de convoquer en tous cas une conférence nouvelle, soit pour continuer les travaux, si les décisions étaient approuvées par les autres gouvernements, soit pour les corriger dans le cas où elles n'auraient pas rencontré une approbation suffisante. Malheureusement le gouvernement n'a plus bougé. Nous savons qu'il avait l'intention de convoquer une nouvelle assemblée pour le mois de mars 1913, que dix-huit Etats s'étaient déclarés disposés à accepter l'invitation, que parmi ces Etats figuraient les plus puissants, sauf la France, mais cette tentative est restée sans suite. Or, il est évident, pour qui est un peu au courant du formalisme des chancelleries et des susceptibilités diplomatiques, que pas un seul gouvernement n'osera marcher sur les brisées du gouvernement belge. Ce serait porter atteinte à une de ses prérogatives. Tout dépend donc de la bonne volonté d'un département ministériel. En attendant qu'elle se manifeste, les congrès continuent à voter des vœux. Le *Congrès des Chambres de Commerce* notamment à Londres, en septembre 1910, immédiatement après la conférence de Bruxelles, votait la résolution ci-dessous : « This Congress is of opinion that uniformity in the compilation of customs statistics and particularly in regard, to methods of valuation of imports and exports is of the highest economic importance, and commends the subject to the attention of the different governments and to the International Statistic Institute. »

Il la confirma à Boston, en 1912, et à la *Conférence de l'Union Economique Internationale* de Bruxelles, en août 1912, on s'est de même déclaré ardemment favorable à une nomenclature uniforme des marchandises. Ajoutons qu'un *Congrès Internatio-*

*nal de la Réglementation douanière* faisant suite à celui de 1900, devait se réunir à Paris, du 18 au 23 octobre 1913, avec l'appui du gouvernement français ; mais il a été remis à une date indéterminée. Il faut que l'on se décide enfin à donner satisfaction aux revendications légitimes des industriels, commerçants et financiers. Les relations économiques internationales se sont développées dans de telles proportions que tous ont aujourd'hui besoin de connaître les chiffres du commerce, de la production et de la consommation des produits dans les différents pays. Déjà spontanément un commencement d'unification a été amorcé par-ci par-là. A la suite du Congrès d'Anvers (1894), certains pays ont fait des tableaux résumés de leur commerce. Spontanément aussi, sans accord d'aucune sorte, ces tableaux comportaient à peu près les mêmes rubriques que celles adoptées par la Conférence de Bruxelles en 1910, tant elles sont dans la logique des choses. L'effort à faire pour les généraliser ne serait donc pas énorme. Le malheur est de devoir se buter toujours à la lenteur et aux préjugés de la diplomatie et à un mesquin particularisme national. L'inlassable patience des intéressés, leur organisation internationale et leur esprit pratique triompheront bientôt sans doute de ces obstacles artificiels. Il nous revient, en effet, que le gouvernement belge aurait convoqué, pour le 13 novembre 1913, une seconde *Conférence Internationale de Statistique Commerciale* faisant suite à celle de 1910. Le moment serait venu pour tous les intéressés d'entamer les démarches ultimes pour que cette fois enfin leurs désirs deviennent une réalité.

## VI. — Conclusions

L'exposé du régime chaotique actuel et des efforts faits en vue de son amélioration, comparé à l'état idéal décrit d'autre part, nous permet de signaler sous forme de conclusion, le minimum de ce que l'on est en mesure de réaliser dès à présent. Les gouvernements ayant obéi à des préoccupations fiscales en établissant leurs méthodes statistiques : nomenclature, poids, valeurs, etc., chaque système étant donc approprié aux besoins immédiats de chaque État, il est inutile de songer à présent à uniformiser les procédés. Les peuples peuvent donc continuer à faire leurs

relevés, comme ils le font actuellement, mais ils auront à côté de leurs relevés particuliers, un tableau résumé (5 groupes, 185 rubriques), où ils renseigneront leur commerce international. C'est le seul point sur lequel l'accord est complet et des décisions fermes prises. La mise en pratique se heurte à des difficultés d'ordre organique. Les gouvernements doivent-ils se communiquer les relevés l'un à l'autre? Doivent-ils les publier tous les ans, tous les trimestres ou tous les mois? Rien n'a été décidé à ce sujet. C'est une lacune qu'il s'agirait de combler le plus rapidement possible. Le moyen le plus simple serait, à notre avis, de créer un Office International de Statistique Commerciale, où les relevés seraient envoyés régulièrement chaque mois par tous les États. Cet organisme est indispensable, car il ne suffit pas de recueillir les renseignements de chaque pays, il faut les totaliser, les disposer en un tableau unique, mondial. Si un organisme central ne le fait pas, chaque Etat devra le faire pour son propre compte, d'où gaspillage de forces. D'autre part, des confusions peuvent subsister quant au sens exact de certaines rubriques de la nomenclature. Par exemple, les peaux et les pelleteries, doivent-elles être considérées comme matières simplement préparées ou comme produits fabriqués? Ces objets sont évidemment compris entre les deux catégories. S'il n'y a pas d'unité dans la direction, s'il n'y a pas un endroit où on puisse se renseigner quand des questions de ce genre se posent, s'il n'y a pas un régulateur, on n'aura qu'à moitié abouti. L'existence de cet organisme se justifie encore par la nécessité de ramener les valeurs à un étalon unique pour la statistique mondiale. Les chiffres de la statistique mondiale seraient ramenés au franc pour les pays de l'Union latine, au marc pour les pays allemands, au shelling pour les pays anglais, etc. C'est tout un travail qui ne peut être effectué que par un Bureau central. Ce Bureau pourrait parfaitement être institué. Des jalousies nationales peuvent seules empêcher sa création. Où fixer ce Bureau International? Ici les compétitions apparaissent et toujours pour de futiles raisons, comme on voit, on maintient l'état chaotique existant. Mais qu'on loge ce Bureau où on veut, en Europe ou en Asie, dans une île perdue au cœur de l'océan si on le désire, mais qu'on donne satisfaction aux demandes fondées des hommes d'affaires et aussi des hommes de science. Tôt ou tard, il faudra

bien se décider. La nécessité économique deviendra tellement pressante, les marchés tellement interdépendants, que pas une affaire ne pourra se traiter sans la consultation d'une bonne statistique, une statistique toute faite, une statistique n'imposant pas, comme aujourd'hui, l'obligation de s'adonner à de minutieux calculs, de s'éclairer sur le régime fiscal de chaque pays, la façon dont il définit les termes employés, dont il conçoit les notions de poids, valeur, transit, etc. On a souvent comparé, à juste titre, les hommes d'affaires à des capitaines de navire. De même que ces derniers ne peuvent diriger leur navire sans de bonnes cartes marines, les hommes d'affaires ne peuvent diriger leurs affaires sans de bonnes statistiques. Plus la carte marine est bonne, plus la sécurité de la direction est grande ; plus la statistique est bien faite, plus la sécurité de la décision est grande aussi.

Ce Bureau International ne constituerait pas une dépense bien grande pour les États adhérents. Ces États, qui dépensent annuellement 10 milliards pour se tenir prêts à se ruiner mutuellement, trouveront bien les 100,000 francs par an nécessaires à l'entretien de ce Bureau. Ils ont déjà tant de Bureaux entretenus à frais communs : postes, télégraphe, chemins de fer, propriété industrielle, propriété artistique et littéraire, lutte contre la traite, régime des armes en Afrique, hygiène, agriculture, poids et mesures, protection des travailleurs, publication des tarifs douaniers, recherches scientifiques, etc. Tous rendent les services les plus signalés. Beaucoup d'entre eux ont occasionné en fin de compte, de sérieuses économies aux participants. Il en serait de même d'un Bureau International de Statistique. Les frais d'entretien seraient répartis entre les différents peuples au prorata de leurs chiffres d'affaires.

Insensiblement, au fur et à mesure que ses bons services sortiraient leurs résultats, la mission de ce Bureau s'élargirait. Il aurait à stipuler entre autres quelles sont les marchandises qui doivent être comptées ou mesurées au lieu d'être pesées ; il examinerait les possibilités de renseigner les lieux de production et de consommation comme lieux de provenance et de destination des produits. Il unifierait, d'accord toujours avec tous les États, la tare conventionnelle des diverses marchandises et peut-être même pourrait-il arriver à uniformiser leur conditionnement.

Il tâcherait que les valeurs officielles des objets soient révisées simultanément et que les valeurs semblables soient accordées aux mêmes produits dans les divers pays, etc. Bref, les travaux utiles ne lui manqueraient pas. Au fur et à mesure que les efforts tendraient vers une unification plus grande des statistiques, ils assureraient au commerce une sécurité plus grande et des facilités nouvelles.

Nous ne doutons pas un seul instant que ce Bureau soit un jour fondé, mais nous insistons pour qu'il le soit le plus rapidement possible. Il y a trop d'erreurs qui se commettent aujourd'hui faute d'une statistique générale et qui pourraient être évitées ; il y a tant de relations commerciales internationales qui pourraient se nouer et ne se créent pas faute de renseignements, que vraiment on ne conçoit pas quelles excuses on pourrait inventer pour justifier semblable inertie. Comme le constatait M. Davignon, ministre des Affaires Etrangères de Belgique, en ouvrant la Conférence de 1910, la question est mûre et de la plus haute importance. Nous reproduisons pour terminer quelques-unes des paroles prononcées par lui en cette circonstance officielle : « L'essor prodigieux qui s'est manifesté pendant ces dernières années dans les échanges internationaux, a fait ressortir de plus en plus l'utilité et l'importance de la statistique commerciale, dont l'étude, qui constituait jadis le privilège de quelques rares initiés *intéresse aujourd'hui non seulement le monde économique, mais la société tout entière...* A l'heure actuelle où tout le monde est d'accord sur les principes, nous pouvons affirmer que la question est définitivement orientée vers une solution pratique. Si le modèle de classement que vous allez formuler n'est pas appelé à résoudre, d'une manière absolue, le problème de la *comparabilité* des statistiques commerciales des divers pays, personne ne contestera cependant qu'il ne facilite les moyens d'y arriver. La voie ainsi préparée amènera, sans doute, d'autres mesures propres à faire disparaître les causes des discordances que révèle la comparaison de ces statistiques. Je pense, Messieurs, que c'est à ce point de vue que vos travaux acquièrent surtout leur grande importance. Je déclare ouverte la Conférence Internationale de Statistique commerciale, convaincu qu'elle aboutira au résultat *si ardemment désiré et attendu depuis si longtemps.* »

**Ouvrages consultés**

ARMAND JULIN : *Précis du Cours de Statistique générale et appliquée*, 1910.

*Compte rendu de la Conférence Internationale de Statistique commerciale*, Bruxelles, 1910.

*Bulletin de l'Institut International de Statistique*, t. IV, 1. I, p. 229 ; 1. II, p. XC et 173 ; t. VI, 1. I, p. 90 et 224 ; t. VIII, 1. I, p. C ; t. XV, 1. II, p. 38 et 78 ; t. XVIII, p. 107 et 128.

*Texte des vœux émis par l'Institut International de Statistique dans les treize premières sessions*.

*Annuaire de la Vie Internationale*, t. I (1908-1909), t. II (1910-1911).

# NOTICES

## Code des Résolutions des Congrès (1)

[063 (∞)] (083.8)

L'Office des Associations Internationales investi, par le Congrès Mondial, de la mission de servir d'intermédiaire entre ces Associations et de concentrer tous les documents relatifs à la vie internationale dans la plus large acception du mot, soucieux de donner aux assemblées internationales le plus d'effet pratique possible et d'organiser, au mieux des intérêts de tous, les relations supranationales, a décidé de collectionner méthodiquement les vœux et les résolutions de tous les congrès, de façon à s'assurer des besoins de tous les groupements participant à l'activité mondiale.

Le rôle de ces groupements dans l'organisation internationale devient de plus en plus important. Les congrès agissent comme de véritables parlements spécialisés chacun dans leur domaine propre, représentant les forces les meilleures, les plus compétentes et les plus actives de chaque spécialité dans chaque pays. Le résultat final de leurs délibérations est exprimé sous forme de résolutions et de vœux. Ces résolutions et ces vœux deviennent dans tous les pays le point de départ d'une activité commune ; ils constituent une sorte de mot d'ordre, des directives.

En les collectionnant, l'Office sera éclairé sur les aspirations de chaque spécialité. En groupant les résolutions d'après le but poursuivi par chacune d'entre elles, on pourra immédiatement se rendre compte des desiderata analogues exprimés par des Associations n'ayant entre elles aucune relation, et, par ce simple rapprochement de vœux, rendre possible et facile une coopération efficace entre les groupements, donner à leur influence

(1) *Congrès Mondial des Associations Internationales*, p. 569-615.

soit sur les pouvoirs publics, soit sur l'opinion, une plus grande efficacité.

Prenons un exemple concret, afin de bien faire ressortir l'utilité certaine d'un semblable travail. En 1912, s'est réunie, à Bruxelles, une Conférence diplomatique pour modifier le régime des spiritueux dans le Bassin conventionnel du Congo. Ceux qui s'occupent de la protection des indigènes, autant que ceux qui se consacrent à la propagande antialcoolique, avaient intérêt à ce que la convention adoptée par les délégués des États soit aussi prohibitive que possible. Or, en 1910, au Congrès International d'Agronomie tropicale, réuni à Bruxelles, une décision très importante et bien motivée, visant à la prohibition du commerce de l'alcool avec les colonies africaines, fut adoptée. Comme ces congrès étaient assez nouveaux, que leur titre laissait supposer qu'ils s'occupaient plus spécialement de questions agricoles, le vœu passa à peu près inaperçu de tout le mouvement antialcoolique. Une seule société eut son attention éveillée : la Fédération Internationale pour la Protection des Races indigènes contre l'alcoolisme. Elle reprit la résolution, y apporta quelques modifications, la transforma en pétition à soumettre à la Conférence officielle de Bruxelles. L'effet produit fut à peu près nul. Si, grâce au travail de concentration des renseignements, réalisé par l'Office Central des Associations Internationales, grâce au développement de relations bien organisées entre l'Office et les Associations, cette décision y avait été enregistrée, aussitôt tous les groupements antialcooliques, tous les groupements coloniaux, tous les groupements visant à la protection et à la moralisation de l'homme auraient été informés, un mouvement général aurait pu se dessiner ; des influences se seraient fait sentir et peut-être cette décision, ignorée aujourd'hui, aurait-elle eu un effet énorme. Voici la liste des groupements internationaux qui auraient pu s'associer au mouvement, avec, si possible, leur effectif : Ligue Internationale contre l'abus des Boissons spiritueuses (6 organismes officiels fédérés, 34 sociétés privées, 81 personnes à titre individuel, 19 pays représentés), Bureau International contre l'Alcoolisme (ces deux organismes sont les organes permanents des Congrès antialcooliques internationaux groupant des milliers de propagandistes) ; Fédération Internationale de la Croix-Bleue (10,979 membres) ; Fédération Prohibitionniste Internationale ; Ordre Indépendant des Bons-Templiers (599,159 membres) ; Ordre Indépendant et Neutre des Bons-Templiers (13,770 membres) ; Ligue catholique Internationale contre l'Alcoolisme ; Comité International des Prêtres abstinents ; World's Women's Christian Temperance Union (433,349 membres). Voilà pour les sociétés internationales visant à la propagande antialcoolique. On pourrait y ajouter une série d'associations groupant des propagandistes par profession et d'autre part, dans le domaine de

la culture morale, les sociétés ayant un caractère laïque *ou* religieux : Ordre International pour l'éthique et la culture morale ; Ordre International des Sociétés éthiques ; Armée du Salut (100,000 personnes environ) ; Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (939,279 membres) ; The World's Young Women's Christian Association. Ces deux dernières associations, bien qu'ayant un caractère religieux, ont inscrit à leur programme toute propagande en faveur d'œuvres utiles et humanitaires.

On pourrait signaler également des résolutions qui ont été prises, en faveur de certaines réformes, par des associations cantonnées dans des spécialités dépourvues de tout contact les unes avec les autres. C'est ainsi, par exemple, que des résolutions en faveur de la réduction des taxes postales en service international ont été prises par l'Union Interparlementaire, le Congrès International des Chambres de Commerce et des Associations commerciales et industrielles, la Fédération Internationale pour l'extension et la culture de la langue française, le Conseil International des Femmes, les Congrès Internationaux de la Presse périodique, etc. Des vœux en faveur de la paix et de l'organisation juridique internationale ont été votés, non seulement par toutes les associations pacifistes, mais aussi par la plupart des sociétés internationales ayant un caractère religieux ou moral, par toutes les organisations ouvrières (Bureau Socialiste International, Secrétariat des Fédérations de Syndicats, 39 Fédérations Internationales ouvrières, etc.), par les Chambres de Commerce. De même, des vœux en faveur de la réforme du calendrier ont été adoptés par les groupements d'affaires, les groupements scientifiques, etc. On pourrait multiplier ici les exemples du même genre. On comprend de suite l'intérêt qu'il y aurait pour chaque spécialité, se sentant plus ou moins isolée et dans l'impossibilité d'agir et de réaliser son idéal, de pouvoir, grâce à la présentation systématique des résolutions des Congrès, se rendre immédiatement compte de l'ensemble des groupements internationaux poursuivant le même but et susceptibles de s'associer pour faire valoir leurs revendications en commun.

Un catalogue méthodique des vœux aurait également pour effet de faire ressortir les antagonismes dans l'organisation internationale, car il est évident que parmi les quelques 500 associations il en est qui ont des idées tout à fait opposées et dont les décisions sont tout à fait contradictoires. Citons également quelques exemples vécus. Les Congrès Internationaux d'Hygiène alimentaire et d'Alimentation rationnelle de l'Homme, comme la plupart des Sociétés d'Hygiène ont pris des résolutions dans le but de voir les pouvoirs publics s'assurer de l'état de santé des ouvriers employés dans les industries alimentaires, afin d'éviter toute contamination. La visite médicale des ouvriers

boulangers, pâtisseries, confiseurs a été notamment demandée. Or, l'Union Internationale des Boulangers-Confiseurs et métiers similaires proteste contre une semblable inspection, la considérant comme humiliante et vexatoire. Il y a là un antagonisme qui ressortirait immédiatement du rapprochement des résolutions ; des pourparlers pourraient s'engager entre les divers organismes, afin d'éviter ces malentendus. Ouvriers et hygiénistes sont d'accord pour réclamer la cessation du travail de nuit dans les professions, des conditions plus hygiéniques de travail. Ils uniraient leurs efforts pour la réalisation de ces desiderata communs et les ouvriers, en échange, cesseraient, par exemple, leur opposition à un examen médical, dont les conditions seraient également étudiées en commun. Autre exemple. A plusieurs reprises, des Congrès différents ont pris des résolutions au sujet de l'emploi d'une langue universelle ; des congrès spéciaux se sont tenus en faveur de l'adoption de l'une ou de l'autre langue. Il y a ici une opposition irréductible, en ce moment. Le groupement des résolutions ne serait néanmoins pas inutile, car il présenterait l'avantage de poser la question telle qu'elle se présente aux yeux de chacun et jetterait de la clarté dans les discussions. Autre exemple encore. Il existe des groupements professionnels d'ouvriers et des groupements professionnels d'employeurs. Les premiers sont institués en partie pour résister aux prétentions des patrons, les seconds en partie pour repousser les exigences des ouvriers. L'antagonisme entre eux est peut-être irréductible, mais le catalogage des décisions aurait ici le mérite d'éclairer les uns et les autres.

Ajoutons que l'évolution des idées et des faits concernant la vie internationale dans tous les domaines sera de la sorte reconstituée dans ses étapes successives, les craintes et les espérances des précurseurs seront retrouvées dans les considérants des résolutions et dans les vœux qui ont abouti à des réalisations.

Ce Code général de toutes les résolutions de tous les congrès quel que soit le but spécial qu'ils poursuivent, ne peut être réalisé que par un organisme central, tel l'Office des Associations Internationales, avec la collaboration de toutes les associations. Le meilleur moyen pour chacune d'entre elles de collaborer à ce travail d'intérêt général, c'est de réunir en une brochure particulière, disposée de telle sorte qu'elle puisse lui rendre des services appropriés, toutes les résolutions adoptées par elle, ou dans la branche dont elle s'occupe. Plusieurs d'entre elles ont déjà réalisé un travail de ce genre. Ce sont :

1° L'Union Internationale pour la Protection des œuvres artistiques et littéraires qui prit l'initiative dans cette voie, en publiant, le 5 août 1895, un tableau des vœux émis par les divers congrès et assemblées depuis la fondation de l'Union ;

2° L'Union Internationale pour la Protection de la propriété industrielle. Ces deux associations ont pris toutes les décisions s'intéressant à leur spécialité et non pas seulement celles émises par leur association ;

3° Comme tentative du même genre, on peut signaler celle réalisée par le Comité organisateur du premier Congrès International du Travail à Domicile, à Bruxelles, en 1910 ;

4° L'Institut International de Statistique a réuni en une brochure, le texte de ses treize premières sessions ;

5° Le Bureau International Permanent de la Paix a publié une liste de tous les congrès universels de la Paix, depuis 1843 jusqu'à 1911 ;

6° L'Union Interparlementaire a fait de même pour ses 16 conférences et ses réunions du Conseil ;

7° L'Union Internationale de Droit pénal a publié dans son bulletin, en 1905, une liste des vœux adoptés dans ses neuf premières sessions ;

8° Le Bureau Socialiste International a publié en supplément au n° 9 de son bulletin périodique, une liste de toutes les décisions contre la guerre prises par les organisations ouvrières ;

9° L'Union Syndicaliste Internationale a une liste permanente, constamment tenue à jour, des décisions encore en vigueur ;

10° L'Institut International de Bibliographie a soumis au Congrès International de Bibliographie et de Documentation, réuni à Bruxelles en 1908, un code des règles pour l'organisation de la bibliographie et de la documentation. Ce code a été pris comme modèle par divers organismes, qui l'ont approprié à leur spécialité ;

11° C'est le cas notamment pour les Congrès Internationaux de Botanique ;

12° Les Congrès Internationaux des Sciences administratives ont fait de même ;

13° Les Congrès Internationaux de Photographie ont adopté un code similaire ;

14° Les Congrès Internationaux de la Presse périodique ont également codifié leurs décisions ;

15° Le premier Congrès Mondial des Associations Internationales a, de même, sous forme de rapport général, dressé, en 1910, un véritable code de l'organisation internationale. Il a été remis au point par le Congrès de 1913 ;

16° Le Congrès International de Géographie, à Genève en 1908, en créant un Comité permanent, lui a assigné comme tâche de faire avant tout un compte rendu analytique des travaux des congrès depuis l'origine et de classer les résolutions prises au cours des diverses sessions ;

17° Au Congrès International contre la Tuberculose, à Rome

en 1912, le président, dans son discours d'ouverture, a préconisé la publication d'un recueil de toutes les décisions prises concernant la lutte contre cette terrible maladie ;

18° Enfin, le Bureau permanent de l'Association Internationale des Congrès de Navigation vient de publier un recueil de toutes les décisions prises par les congrès. On trouvera plus loin une analyse détaillée de ce travail.

On comprend l'utilité pour ces associations de grouper en une publication unique et facilement maniable, toutes les résolutions adoptées par elles. Certaines d'entre elles se réunissent depuis de nombreuses années. Les comptes rendus des travaux antérieurs sont disséminés dans diverses publications. Leur recherche est dès lors très lente, très fatigante. Un moment vient où il est nécessaire de grouper tous ces vœux épars. On a reproduit ci-dessous, quelques phrases caractéristiques empruntées aux notices destinées à justifier la publication de ces recueils.

1° Introduction au Code des règles pour la Bibliographie et la Documentation de la Botanique.

Les Congrès de Botanique ont arrêté un Code de la Nomenclature botanique qui a rendu d'immenses services. Le Code de la Documentation botanique est destiné à le compléter.

Les progrès futurs de la science dépendent en grande partie de l'organisation donnée au travail scientifique et de la manière dont sont organisées les connaissances acquises.

C'est une nécessité de faire coopérer davantage dans les travaux et de combiner les exigences de la division dans le travail avec celles de la coordination des résultats du travail. Tout travail scientifique a son point de départ dans les travaux antérieurs qui sont exposés dans les publications ; et, à son tour, il s'exprime lui-même sous forme d'une publication destinée, elle aussi, à servir de matériaux à de nouvelles publications. Un tel enchaînement doit trouver son expression dans une organisation stable.

De l'ensemble des études faites, des critiques formulées, des desiderata exprimés, de la comparaison avec ce qui a été fait en d'autres domaines, il est possible de déclarer qu'une telle organisation est possible, qu'elle est relativement facile à réaliser et peut assurer de féconds résultats.

De plus en plus, eu effet, la tâche des congrès internationaux — la plus haute représentation des intérêts communs de tous les travailleurs d'une même science, — consiste à prendre des mesures d'ensemble pour l'organisation du travail. Or, de telles mesures, pour avoir la portée désirable, doivent finir par prendre la forme de règles, de règles détaillées et coordonnées, c'est-à-dire la forme d'un code.

2° Avis préliminaire au tableau des vœux émis par divers congrès et assemblées en vue du développement de la protection des œuvres artistiques et littéraires.

En vue de la première Conférence Diplomatique chargée de reviser la Convention d'Union Internationale du 9 septembre 1886, nous avons, en 1895, recueilli et coordonné en tableau, les résolutions et vœux émis depuis la fondation de l'Union par les diverses corporations intéressées à la protection nationale et internationale du droit d'auteur. Ces desiderata, qui résument les aspirations de congrès et assemblées vers le développement normal et le perfectionnement toujours plus sûr de cette protection ainsi que des institutions servant à la mettre en pratique, étaient groupés méthodiquement sous quatre rubriques.

Comme l'époque de la réunion de la seconde Conférence de revision approche, nous avons prodédé au même travail de synthèse par rapport aux résolutions ou revendications formulées par les intéressés depuis la Conférence de Paris de 1896. Les cadres du tableau ayant été maintenus, il fera aisé d'embrasser, par un coup d'œil jeté sur les deux recueils, l'ensemble des desiderata exprimés par les associations nationales et internationales d'auteurs, d'éditeurs, de jurisconsultes, etc., ou par des assemblées parlementaires, en matière de production intellectuelle.

3° Rapport général présenté au deuxième Congrès International de la Presse périodique.

On a coordonné dans l'exposé ci-après, les divers points du programme du Congrès, les questionnaires destinés aux enquêtes et aux rapports, les conclusions proposées au congrès par les divers rapporteurs et celles qui ont été présentées dans des congrès antérieurs concernant les mêmes questions, l'indication des principales sources à consulter.

En réunissant en un document unique ces divers éléments, on a pensé que beaucoup de clarté pouvait être apportée dans les discussions et qu'un temps précieux pouvait être gagné dans l'élaboration de l'œuvre essentielle et permanente pour tout congrès international, à savoir : un Code général de principes, de règles, de conseils et de desiderata, condensant l'expérience mise en commun, et traçant les bornes de l'action coopérative.

4° Introduction au recueil des résolutions des conférences et décisions principales du Conseil de l'Union Interparlementaire.

L'aperçu qu'on va lire donnera peut-être l'indication des buts et des vœux de l'Union : il montrera aux membres actifs quelles sont les réformes préconisées par elle qui attendent encore leur réalisation, ainsi que les lacunes de son activité. Les parlementaires qui restent en dehors de l'Union, spectateurs sceptiques, voire même adversaires déterminés, pourront savoir ce qu'est, ce que veut l'Union.

5° Avant-propos aux programmes des travaux, vœux et conclusions des douze Congrès Internationaux de Navigation.

Les Congrès Internationaux de Navigation réunissent en d'imposantes collections de rapports, les résultats des études les plus récentes des ingénieurs des constructions civiles et des spécialistes les mieux autorisés du monde entier.

Les travaux, l'exploitation technique des voies navigables et des ports, ainsi que les questions commerciales et économiques y relatives et qui font l'objet des mémoires présentés, sont discutés dans les séances des Congrès non seulement par les rapporteurs, mais aussi par les personnalités les plus compétentes en ces matières appartenant aux pays où ont été ou sont exécutés de grands travaux hydrauliques.

Les vœux et conclusions qui en résultent expriment, aux époques où ils sont formulés, le résultat acquis pour chacune des questions soumises à la discussion ; ils constituent un recueil excellent de résolutions et de conseils destinés à documenter les pouvoirs publics, les Chambres de Commerce, les collectivités et tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la navigation intérieure et maritime.

Jusqu'à ce jour, les vœux et conclusions de nos congrès se trouvaient disséminés dans les divers comptes rendus des sessions, épuisés pour la plupart. Nous les avons réunis dans cet ouvrage, en les faisant précéder des programmes des travaux de chacun des congrès, des noms des rapporteurs, ainsi que des titres des mémoires présentés par ceux-ci.

Comme ce dernier recueil est le plus récemment paru, on va lui consacrer ici une notice analogue à celles qui ont été faites pour les autres codifications dans le rapport publié sur cette question à l'occasion du deuxième Congrès Mondial des Associations Internationales (1).

Les Congrès Internationaux de Navigation se réunissent depuis 1898. Ils sont issus de la fusion des Congrès Internationaux de Navigation intérieure, se réunissant depuis 1885, et des Congrès Internationaux des Travaux maritimes, se tenant depuis 1889. Il convient de signaler également comme congrès connexe à ceux qui précèdent, le Congrès International de l'Utilisation des Eaux fluviales de 1889.

Voici, d'ailleurs, une liste de ces différents congrès avec leur numéro d'ordre, la date exacte et la ville de leur réunion :

CONGRÈS INTERNATIONAL DE NAVIGATION INTÉRIEURE

I.	1885.05.24/06.02.....	Bruxelles.
II.	1886.06.15/19 .....	Vienne.
III.	1888.08.20 /25 .....	Francfort-s /Mein.
IV.	1890.07.28 /08. 01.....	Manchester.
V.	1892.07.21/30 .....	Paris.
VI.	1894.07.22/28 .....	La Haye.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'UTILISATION DES EAUX FLUVIALES

I.	1889.07.22/27 .....	Paris.
----	---------------------	--------

(1) Rapport n° 33. Voir *Compte rendu du deuxième Congrès Mondial*, p. 569.

## CONGRÈS INTERNATIONAL DES TRAVAUX MARITIMES

I.	1889.09.20/25	.....	Paris.
II.	1893.07.18/21	.....	Londres.

## CONGRÈS INTERNATIONAL DE NAVIGATION

VII.	1898.07.25/20	.....	Bruxelles.
VIII.	1900.07.28/08.03	.....	Paris.
IX.	1902.06.30/07.05	.....	Dusseldorf.
X.	1905.09.25/29	.....	Milan.
XI.	1908.05.31/06.07	.....	Saint-Petersbourg.
XII.	1912.05.23/29	.....	Philadelphie.

Mais ce n'est qu'à Dusseldorf, en 1902, que *l'Association Internationale permanente des Congrès de Navigation* a été constituée. Jusqu'à cette époque il n'existait aucun lien permanent entre les congrès. A Bruxelles, en 1893, une commission a été nommée pour élaborer un projet d'organisation permanente. Cette commission s'est de nouveau réunie en 1900. Son rôle a été défini d'une manière plus précise et un Bureau permanent avec siège à Bruxelles a été mis à sa tête.

L'Association compte actuellement environ 2,500 membres et est subventionnée par les Etats suivants : Afrique Occidentale française, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Indo-Chine, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay, Commission européenne du Danube et Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez.

Le montant des subventions gouvernementales s'élève à 75,000 francs par an.

Le Code des Vœux et Conclusions des différents congrès, comprend un volume de 12 + 360 pages. Voici exactement son contenu : d'abord un avant-propos, rédigé par le secrétaire général M. Richald, professeur à l'Université de Gand ; puis une liste des protecteurs des différents congrès. Ces congrès ont été placés sous la protection des souverains des pays dans lesquels ils se sont réunis ; ensuite un index détaillé de la matière du volume.

Les congrès sont disposés dans l'ordre d'ancienneté. Pour chacun de ces congrès, on donne le programme de ses travaux, le nom des rapporteurs et le titre des rapports, les publications et les communications diverses adressées aux congrès et enfin les conclusions votées. Cette nomenclature va de la page 1 à la page 298. La disposition de ces différents renseignements est excellente : beaucoup d'ordre, beaucoup de clarté, un heureux mélange

de caractères typographiques permettent de se retrouver facilement en faisant sauter aux yeux du lecteur les éléments essentiels. Notons également, qu'au-dessus de chaque page, en haut à droite, se trouvent renseignés le numéro d'ordre du congrès dont il est question, la ville où il s'est réuni et sa date. Cette disposition facilite beaucoup les recherches.

Le volume comprend ensuite des tables très complètes. Ce sont : 1° une table alphabétique des noms d'auteurs avec renvoi aux pages où leur nom se trouve cité ; 2° une table alphabétique des voies navigables et des ports cités dans l'ouvrage : ces ports sont cités nominativement ou par pays ; on trouve en tête les ports de navigation intérieure et ensuite les ports de navigation maritime ; ces deux catégories comprennent également des sous-divisions ; 3° une table méthodique des matières des congrès de navigation ; cette table est également divisée en deux parties : navigation intérieure et navigation maritime. Dans chacune de ces parties, il y a deux sections : 1° les travaux et l'exploitation technique ; 2° les questions commerciales, économiques et sociales.

En annexe on trouve le règlement de l'Association, la composition de la Commission Internationale Permanente, la composition du Bureau Permanent et la liste des États subventionnant l'Association, avec le montant de leur subvention et la date de leur affiliation.

Dans chacune de ces tables, des indications permettent de remonter facilement aux sources des questions mentionnées et de retrouver les titres des mémoires ainsi que le nom des rapporteurs et le texte des vœux et conclusions qui s'y rapportent.

On peut citer ce recueil comme un modèle et le recommander aux associations qui, jusqu'à présent, n'auraient pas encore songé à faire un travail analogue.

De plus en plus d'ailleurs, les sociétés internationales éprouvent le besoin de publier des travaux condensant les résultats de leur activité antérieure. La synthèse des étapes franchies est toute contenue dans les vœux émis ; aussi ne pourrait-on assez demander à toutes les associations d'effectuer le plus tôt possible, des relevés analogues. Chacune dans sa sphère d'activité peut aisément réunir toutes les décisions adoptées par elle. Elle a, soit dans sa bibliothèque, soit à son secrétariat, une collection complète des comptes rendus de ses assemblées, elle possède une collection spéciale des documents relatifs à sa matière et à toutes les branches qui lui sont connexes. Ce recueil elle peut le disposer de telle sorte qu'il puisse rendre aux membres le plus de services possibles. C'est un premier travail.

Toutes les institutions, en envoyant ce recueil à l'Office Central contribueront ensuite à un travail plus général et plus vaste :

le classement méthodique des résolutions de tous les congrès. L'Office serait aussi déchargé de la besogne la plus lente, la plus pénible pour lui : la recherche des vœux ; tâche aisée pour chaque groupement en particulier. Les buts et les avantages de cette codification seraient les suivants :

- a) Exposer les tendances et les desiderata de l'heure actuelle dans tous les domaines internationaux et former un relevé systématique de tout ce qui a été préconisé par les Associations en vue du progrès universel ;
- b) Constituer un instrument pratique de consultation concentrant des éléments aujourd'hui épars ;
- c) Faire connaître ces résolutions hors de la sphère des Associations qui les ont prises et servir ainsi à la propagande ;
- d) Les présenter en bloc aux Gouvernements ;
- e) Empêcher que les résolutions prises ne tombent dans l'oubli et qu'ainsi le travail accompli pendant de longues années ne soit perdu ;
- f) Empêcher aussi que les délibérations ne soient poursuivies sans utilité au sujet de questions ayant déjà fait l'objet de résolutions antérieures ;
- g) Aider à la coopération des Associations entre elles en faisant connaître les objets dont elles s'occupent ;
- h) Présenter un énoncé général des aspirations de l'humanité entière, dont les desiderata sont exposés par les Associations Internationales ;
- i) Permettre de dégager de tous les vœux enregistrés, les principes directeurs de l'organisation internationale contemporaine.

Il importe d'ajouter qu'au point de vue historique des divers mouvements internationaux, cette codification présentera un réel intérêt.

La question se pose de savoir si cet immense travail doit être publié de suite. On ne pense pas que les ressources financières indispensables puissent, malheureusement, être de sitôt réunies, mais l'Office peut aisément entreprendre à très peu de frais, un catalogage systématique. Les résolutions seraient réunies en double exemplaire. Le premier irait dans des dossiers où les vœux des associations seraient groupés dans la farde spéciale de l'association, ou de la série de congrès qui l'aurait formulé ; l'autre dans une collection de vœux groupés d'après l'objet visé. l'ordre adopté serait l'ordre décimal. Ces collections seraient tenues à jour, mises à la disposition du public, soit qu'il vienne lui-même en prendre connaissance, soit qu'il s'en fasse, moyennant paiement, délivrer des copies. La rétribution serait calculée de telle sorte qu'elle couvre les frais de bureau.

Lors du Congrès Mondial des Associations Internationales de 1913, la question du code n'a pu être examinée dans toute son ampleur, les participants n'ayant pu disposer du temps nécessaire pour étudier le rapport spécial publié sur cette ques-

tion. Ils ont néanmoins formulé, en ce qui concerne les vœux, quelques résolutions : « *Il y a lieu de faire une publication des résolutions et des vœux des congrès. Les Associations Internationales sont priées d'envoyer, dans ce but, à l'Office Central des Associations Internationales, le texte de toutes les résolutions adoptées dans leurs assemblées ou par les congrès convoqués par elles.* » Le Congrès a évité autant que possible, l'emploi du mot : *code*, qui pourrait donner lieu à des malentendus ; il s'est contenté d'une expression plus générale : *publication*.

L'Office s'occupe dès à présent de recueillir les résolutions. Elles seront cataloguées d'après le principe indiqué ci-dessus en attendant que le prochain Congrès Mondial se prononce sur les détails de la publication.

Le recueil de ces décisions, d'où jailliront les grands principes, les aspirations fondamentales de l'internationalisme contemporain, constituera véritablement un code intellectuel et moral de l'humanité.

### Fédération Universelle des Etudiants Chrétiens

[378 : 284 (062) ( ∞ )]

Cette organisation existe sous sa forme internationale depuis 1895, mais les idées sur lesquelles elle est fondée remontent on peut le dire, en divers pays, à plusieurs siècles en arrière. Lorsqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, A.-H. Francke réunit un cercle d'étudiants pour prier et étudier la Bible en commun, leur horizon s'élargit bientôt, jusqu'à assimiler des peuples lointains. Ils ont témoigné par leurs actes la sincérité de leurs convictions et de leur enthousiasme chrétien. C'est dans ce milieu qu'on trouve les premiers missionnaires protestants aux Indes.

Exactement un siècle plus tard, un petit groupe d'étudiants américains a eu les mêmes visées et s'est mis à les réaliser avec autant d'enthousiasme et d'abnégation. Ils sont devenus les promoteurs du puissant mouvement missionnaire de l'Amérique. A cette époque, une condition fondamentale manquait encore pour un mouvement international, on n'avait pas inventé les moyens de communications qui font la gloire du XIX<sup>e</sup> siècle et par lesquels nous pouvons échanger des idées avec la rapidité de l'éclair et nous rendre d'un continent à un autre dans le vingtième du temps qui était nécessaire à nos grands-pères.

Mais pour un mouvement comme celui-ci, il ne faut pas seulement les moyens de communication, il faut aussi une puissance spirituelle, l'influence d'idées communes, présentes en même temps dans la mentalité d'hommes appartenant à divers pays. Grâce au courant de ferveur religieuse qui s'est répandu d'une façon éclatante vers 1875-1880, de nombreux étudiants, enthousiasmés par les idées chrétiennes se rendirent dans les universités de l'Amérique, de l'Angleterre et des pays Scandinaves et, pendant les années 1880-1885, des unions chrétiennes ou des associations missionnaires se formèrent dans ces universités sans dépendance mutuelle. En 1886, la première conférence d'étudiants à programme chrétien se réunit à Northfield (Mass.) : 251 étudiants y assistaient ; ce fut le commencement d'un mouvement qui s'étendit rapidement à la plupart des universités et collèges de l'Amérique du Nord.

Un des leaders de ce mouvement, M. L.-D. Wishard, fut délégué par la Conférence Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, tenue à Stockholm en 1888, pour examiner les conditions religieuses, morales et sociales des étudiants des Indes, de la Chine et du Japon. Pendant son séjour dans ce dernier pays, il organisa une conférence d'étudiants à programme chrétien à laquelle prirent part plus de 500 étudiants japonais. Dans un élan d'enthousiasme, ces étudiants envoyèrent à la conférence simultanée de Northfield, une salutation télégraphique : « Faites Jésus Roi. » Cette dépêche fut mentionnée dans une lettre que je reçus pendant une réunion à Christiania, quelques semaines après la conférence de Northfield. J'avais passé un mois en Amérique et non sans regrets j'avais renoncé à rester à Northfield, afin d'assister à la réunion de Christiania. Comme je lisais cette lettre dans un cercle d'étudiants des universités Scandinaves, nous fûmes unanimes à penser que « si les étudiants de l'Ouest et les étudiants de l'Est peuvent se rallier autour du Christ, pourquoi n'en ferions-nous pas autant ici dans le Nord? Nous devons avoir des conférences analogues. » Et l'année suivante, la première conférence d'étudiants Scandinaves eut lieu en Danemark : 170 délégués y assistèrent. La même année, un certain nombre d'étudiants allemands se réunirent de même sous l'influence d'un jeune étudiant, qui avait apporté l'idée de Northfield en 1889. Quant à l'Angleterre, le mouvement de 1885 avait cessé faute d'organisation, mais en 1891, M. Robert P. Wilder, un des premiers leaders du mouvement américain transplanta l'idée dans le sol anglais et depuis cette époque il y existe une organisation très forte et très vivante.

L'idée d'une fédération universelle naquit chez un Américain, M. John R. Mott, qui avait pris une part active au mouvement dans sa patrie à partir de la conférence de Northfield 1886.

En 1895, il visita l'Angleterre et l'Allemagne et associa avec lui les représentants des mouvements chrétiens des étudiants de ces pays et se rendit avec eux à la petite ville pittoresque de Vadstena, en Suède, où se tenait alors la troisième conférence Scandinave. Le château de Vadstena, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, avait été gracieusement mis à la disposition des étudiants par le Gouvernement suédois et les salles désolées de ce vénérable édifice retentirent des voix joyeuses de 250 délégués du Danemark, de Finlande, de Norvège et de Suède. Presque dès le commencement de la conférence, M. Mott et ses amis avaient proposé leur plan d'une fédération universelle à leurs camarades Scandinaves, et pendant les soirées, quand la lumière électrique installée pour l'occasion se reflétait dans l'eau des fossés et du lac Vetter, la constitution de la Fédération Universelle fut élaborée. Selon celle-ci, le but de la Fédération est :

I. — De travailler dans le monde entier à unir des associations chrétiennes d'étudiants ou des groupements de ces associations et à développer entre eux des relations.

II. — De recueillir des renseignements sur l'état religieux des étudiants de tous pays.

III. — De faciliter dans les centres universitaires l'activité chrétienne dans les directions suivantes :

a) Amener les étudiants à devenir les disciples de Jésus-Christ et de le reconnaître comme seul Sauveur et comme Dieu ;

b) Développer leur vie spirituelle individuelle ;

c) Les enrôler dans l'œuvre de l'extension du royaume du Christ dans le monde entier.

La Fédération se compose des diverses associations ou sociétés chrétiennes d'étudiants constituées en groupements nationaux, dont le but et dont l'œuvre sont en pleine harmonie avec les principes annoncés ci-dessus. Le Comité Général est composé de deux représentants de chaque groupement rattaché à la Fédération. Ces représentants sont désignés par le Comité de chacun des groupements. Les membres restent en fonction de la fin de la séance régulière du Comité Général qui suit leur nomination jusqu'à la fin de la séance régulière suivante. Les séances régulières du Comité Général ont lieu simultanément avec la conférence régulière de la Fédération. Des réunions spéciales pourront avoir lieu avec l'approbation des deux tiers des groupements. Les représentants de plus de la moitié des groupements formant la Fédération sont nécessaires pour constituer un quorum. Le Comité décide quels sont les groupements qui peuvent être admis dans la Fédération. Il peut désigner des membres correspondants pour divers pays ou groupes de pays. Il travaille à faire connaître le but de la Fédé-

ration et à étendre son œuvre d'accord avec les groupements déjà existants et constituant la Fédération, et dans un respect complet de leur individualité et de leur indépendance.

La constitution fut approuvée à l'unanimité par les délégués des divers pays représentés, et comme la Conférence avait lieu en Suède, un Suédois eut l'honneur d'être élu président de cette Fédération Universelle, qui a mérité de plus en plus ce nom. En voici un exemple éclatant. A la conférence de 1897, tenue à Williamstown (Amérique), le président étant absent, les délibérations furent rédigées par un Japonais, M. K. Ibuka, qui y fut élu vice-président. La vice-présidence a été tenue plus tard par un Indien, et elle est à présent occupée par un Chinois, M. Cheng-Ting-Wang, qui attira l'admiration de tous les délégués par un discours magistral à la Conférence de Constantinople en 1911.

C'est surtout par les efforts infatigables, sages et désintéressés de son Secrétaire Général, M. John R. Mott, que la Fédération s'est développée de façon à comprendre maintenant 2,320 unions et 156,063 membres, réunis dans les 12 groupements suivants :

- |  |  |
|--|--|
| I. L'Allemagne.                                      | VII. La France et l'Italie.              |
| II. L'Australie et la Nouvelle Zélande.              | VIII. La Grande-Bretagne et l'Irlande.   |
| III. La Belgique, les Pays-Bas et la Suisse.         | IX. Les Indes et Ceylan.                 |
| IV. La Chine et la Corée.                            | X. Le Japon.                             |
| V. Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède. | XI. Le Sud de l'Afrique.                 |
| VI. Les États-Unis et le Canada.                     | XII. Pays sans organisations nationales. |

Ce dernier groupement se compose de pays comme la Russie, la Turquie, l'Autriche, la Hongrie, l'Amérique du Sud, etc., où il y a des commencements, quelquefois même assez bien organisés, mais qui n'ont pas encore atteint à la stabilité et au développement qu'on a considérés comme nécessaires pour être reconnus comme membres majeurs de la Fédération.

En recevant un nouveau pays dans la Fédération on exige qu'il fasse partie d'un groupement, afin d'empêcher le Comité Général de devenir trop grand et trop difficile à rassembler. Ceci est devenu surtout important après la séance de Nikko, Japon, 1907, où l'on a décidé d'admettre une représentation de chaque groupement où les Unions d'Étudiantes Chrétiennes atteignent au moins le nombre de 5 avec un minimum de 150 membres.

Les groupements qui ont jusqu'ici rempli ces conditions sont : l'Afrique du Sud, l'Amérique du Nord, l'Australie, la

Grande-Bretagne et l'Irlande, les Indes et Ceylan, le Japon. Dans la plupart des groupements, les dames sont représentées dans les comités directeurs. Ce n'est qu'en Allemagne, en Amérique, en Chine, aux Indes et au Japon que l'organisation des étudiantes est complètement séparée de celle des étudiants. Depuis 1902, la Fédération possède en la personne de M<sup>lle</sup> Ruth Rouse, une secrétaire générale pour l'œuvre parmi les étudiantes de tous les pays. Pendant ses voyages étendus, elle a acquis des connaissances intimes des conditions des étudiantes dans les différentes parties du monde et elle a gagné leur admiration et leur confiance d'une façon extraordinaire.

Les conférences de la Fédération ont lieu régulièrement tous les deux ans. Elles offrent premièrement au Comité Général l'occasion de se réunir pour les délibérations qui gouvernent l'action fédérale. Et quoiqu'elles se soient tenues en pays parfois assez éloignés pour certains membres, il n'y en a pas eu une seule où tous les groupements n'eussent été représentés, à l'exception de Versailles où l'Australie n'avait pas de représentant. C'est très remarquable que toutes les résolutions du Comité ont été prises à l'unanimité, malgré le caractère fort délicat de mainte question qui a été discutée avec la plus grande franchise.

En second lieu, les Conférences servent à mettre en contact les leaders présents et futurs des différents pays et à leur offrir l'occasion d'échanger leurs idées et leur expérience. Pour faciliter l'intimité désirable on a strictement limité l'admission à un certain nombre de délégués et à certaines classes de délégués de chaque pays. C'est ainsi qu'aux conférences de Williamstown (Etats-Unis) 1897, à Eisenach (Allemagne) 1898, à Versailles (France) 1900, à Sorø (Danemark) 1902, à Zeist (Pays-Bas) 1905, et à Oxford (Angleterre) 1909, le nombre de 150 n'a pas été dépassé. Dans deux occasions seulement, on a fait une exception afin de mettre en valeur l'idée de la Fédération et les idées chrétiennes en général, dans un pays où elles étaient plus ou moins inconnues. Ce fut le cas, en 1907, à Tokio, et en 1911 à Constantinople. Je me souviens de la discussion où la décision d'aller à Tokio fut prise. C'était à Sorø en 1902. Il y avait une invitation de l'Australie et son représentant faisait valoir que cette assemblée donnerait un magnifique essor au mouvement dans son pays. Mais la distance nous intimida tous. Alors, le délégué japonais prit la parole : « Si vous hésitez à aller en Australie, je vous invite au Japon. Ce pays est le plus central du monde. Je vais le démontrer. Il est le voisin immédiat de la Chine et de l'Amérique du Nord. La distance entre le Japon et l'Australie est bien moindre qu'entre l'Australie et l'Europe. Pour les Hindous ce n'est pas plus loin d'aller au Japon qu'en Europe, de même pour le Sud de l'Afrique. Quant à l'Europe, la distance d'ici au Japon est exactement la même que du Japon

ici. » Nous fûmes convaincus et quoique la guerre russo-japonaise nous forçât à renvoyer la conférence jusqu'en 1907 au lieu de 1904, le maire de Tokio, en nous souhaitant la bienvenue, dit qu'au Japon on avait beaucoup apprécié le fait que notre décision avait été prise avant que la guerre eût ouvert les yeux du monde entier sur ce qu'était le Japon.

A cette conférence, précédée des délibérations du Comité à Nikko, il y eut 627 délégués, dont la majeure partie était des Japonais. Parmi les autres, il y avait des représentants de 24 nations.

A Constantinople, le nombre des nations représentées était de 33, quoique celui des délégués fût un peu plus restreint. Encore plus grand était le nombre des églises représentées : 37. Il s'y rencontraient des Arméniens, des Bulgares, des Coptes, des Russes, des Maronites, des Syriens, des Catholiques romains, sans parler de la foule des dénominations protestantes. Et pourtant il n'y eut pas la moindre dissonance dans les discours ou dans les discussions. La concorde entre des éléments si hétérogènes, entre les membres de nations et d'églises qui se sont regardées avec méfiance sinon avec hostilité depuis des siècles était si étonnante qu'un prêtre grec, après avoir assisté à quelques séances de la Conférence dit : « Je croyais qu'il y avait parmi vous des représentants de bien des nations, mais il me semble qu'il n'y a ici qu'une seule nation. »

Quoique la constitution de la Fédération ne contienne rien sur la question des relations mutuelles entre les pays ou sur les efforts pacifiques, il est incontestable qu'elle a contribué d'une façon effective à la cause pacifique sinon par des résolutions ou des actes officiels, du moins par les relations personnelles qu'elle a établies. Voici quelques exemples.

En 1896, à la Conférence du mouvement anglais à Liverpool, où assistèrent presque un millier d'étudiants et où l'on a fait l'expérience exceptionnelle de recueillir une collecte plus grande qu'on avait calculé, on s'est demandé : « Comment utiliser les 200 livres sterling d'excédent? » Quoiqu'il y eût alors une telle tension entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis que la guerre menaçait chaque jour, on décida d'offrir cette somme à l'Américain Mott, qui était alors aux Indes, en lui demandant d'aller en Australie pour introduire le mouvement chrétien parmi les étudiants de ce continent.

A la Conférence de Versailles en 1900, les Hollandais et les Anglais ont eu un entretien bien franc sur la question de la guerre dans le sud de l'Afrique et le résultat a eu une influence très bienfaisante. Au commencement de cette année-là, les Hollandais avaient refusé l'invitation des Anglais à leur Conférence. Ils ne voulaient avoir rien à faire avec des gens si iniques,

disaient-ils. Après Versailles des relations se sont établies entre eux plus intimes qu'entre toutes autres nations.

En 1906, les Finnois invitèrent à une Conférence, les autres pays Scandinaves, mais les Suédois, à la suite de la rupture de l'union avec la Norvège, ne voulurent pas y prendre part. Pourtant, deux années plus tard, il y a eu une réunion de délégués des quatre pays où on a décidé de renouveler les Conférences Scandinaves et les Suédois ont été pleinement représentés au Danemark en 1910 et en Norvège en 1912.

Quand, au commencement de 1912, les relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne étaient assez menaçantes, on a échangé les dépêches suivantes :

We pray and believe that the Holy Spirit will bless your conference for the whole world and give peace between the Christian peoples as a testimony for the non-Christians. Ut omnes unum sint.

Deutsche Christliche Studentenbewegung

Graf PUECKLER, *Chairman*,

D' NIEDERMAYER, *Secretary*.

We the members of the Student Conference on Foreign Missions and Social Problems assembled at Liverpool, January 2-7, 1912, and composed of 1,680 Principals, Professors, Tutors and Students from 165 British Universities and Colleges, desire to express our deep appreciation of the friendly greeting sent to the Conference by the German Student Christian Movement. We feel very deep and anxious concern at the differences of opinion which have arisen on questions of national policy between the Governments of Germany and Great Britain, and we earnestly pray that a way may be found for the removal of any ground of misunderstanding or estrangement between the two nations. Upon the preservation of the peace of Europe, and in a special degree upon the friendly and intimate co-operation of the peoples of Germany and Great Britain, depends the realisation of those plans of Christian service for the fulfilment of which we pray, and the furtherance of which we desire, with God's help, to make the chief purpose of our lives. The preaching of the Gospel to non-Christian peoples, the removal of terrible evils in the condition of the poor and destitute in our own country, and the deepening of the sense of human fellowship in industrial life — duties which we believe to have a par amount claim at this time upon Christian men and women — would be set back for a generation by an outbreak of European war. From the immeasurable evils of such a disastrous and fratricidal conflict we pray that Christendom may be preserved.

J. H. OLDHAM, *Chairman*,

TISSINGTON TATLOW, *Secretary*.

Si donc la Fédération comme telle a contribué vigoureusement à l'établissement de relations amicales entre la jeunesse

instruite des différents pays, les groupements nationaux n'ont pas fait moins en développant la conscience nationale. C'est surtout pendant ces dix dernières années, qu'on a commencé dans les Unions Chrétiennes à étudier les problèmes sociaux et à se préoccuper de la solution de ces problèmes par une action qui prend des formes diverses selon les pays. En Amérique, c'est surtout parmi les nombreux immigrants qu'on agit d'une façon très utile ; l'idée des « settlements » s'est répandue de l'Angleterre en plusieurs pays et des cours pour l'étude systématique des questions sociales ont été établis presque partout, mais les devoirs envers sa propre nation n'ont pas fait oublier l'obligation envers le monde entier et surtout envers les pays qui n'ont pas dans le Christianisme le moyen de se relever de leur misère sociale. L'année dernière, 41,000 membres de la Fédération se sont occupés de l'étude régulière de la mission et depuis le commencement du mouvement, environ 7,000 étudiants et étudiantes ont voué leur vie au service missionnaire sous la direction de différentes églises ou organisations missionnaires.

Selon la base fondamentale de la Fédération, l'activité des unions comme des groupements est toujours pénétrée de l'esprit du Christ et on s'exerce toujours à amener les étudiants individuels à connaître et à servir le Christ. Dans ce but on a pendant les dernières années spécialement étudié les migrations des étudiants. Il y a des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes qui se rendent à l'étranger pour acquérir des connaissances qu'ils ne trouvent pas dans leur propre pays. Certaines années il y a eu à Tokio, 15,000 étudiants chinois, à Paris il y a toujours 1,000 à 2,000 Américains et Anglais, à Londres il y a des centaines d'étudiants indiens, en Suisse plus de 50 p. c. des étudiants viennent de l'étranger, de Russie, de Bulgarie, de Roumanie, de Grèce, de Turquie. Un grand nombre de ces « oiseaux de passage » sont très pauvres. Ils se trouvent dans un entourage où ils n'ont aucun des appuis auxquels ils sont accoutumés dans leur patrie. Au contraire, ils sont souvent traités avec dédain ou jalousie. Parfois on essaie de les exploiter. Voilà des conditions qui réclament l'intervention d'une organisation comme la nôtre. Nous avons reconnu cette exigence et en plusieurs centres universitaires des foyers ont été établis par l'action de la Fédération ou par des unions locales à notre instigation. Et cette œuvre n'est pas poursuivie en vain. Quand nos secrétaires se sont rendus en Bulgarie, en Roumanie ou en Turquie, ils ont trouvé des amis qui leur ont dit : « Je connais votre organisation. Quand j'étais à tel et tel endroit, votre foyer m'a fait beaucoup de bien. Je suis prêt à faire tout ce qui est possible pour vous introduire chez mes camarades. »

Les méthodes peuvent et doivent changer, mais l'esprit reste

le même. Soit qu'il se manifeste dans le zèle des étudiants chinois, dont le mouvement pendant l'année passée a répandu non moins de 33 publications nouvelles correspondant à la situation politique, sociale et religieuse de cette grande république et où des centaines de jeunes hommes se consacrent à proclamer l'Évangile du Christ au lieu de profiter de leur éducation pour gagner des salaires multiples, qui leur sont offerts par l'État ou des commerçants, soit que cet esprit se manifeste parmi les étudiants de Suède et de France en les pressant d'aller parmi les ouvriers industriels pour vivre avec eux et désarmer leurs préjugés contre les idées chrétiennes, c'est toujours l'amour du Christ et son abnégation qu'on reconnaît. Tant que cet esprit dominera dans la Fédération, elle se développera de plus en plus et se rendra de plus en plus utile pour les étudiants et pour les peuples de tous les pays.

KARL FRIES,  
*Docteur en Philosophie,*  
*Président de la Fédération Universelle*  
*des Étudiants Chrétiens.*

## FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Comité international de politique positive ; — Indices statistiques du progrès comparé des nations ; — Immigration au Brésil ; — Immigration européenne au Maroc ; — Emigration portugaise en 1911 ; — Ouvriers étrangers en Prusse ; — Organisation des détenteurs de fonds étrangers ; — Commandes du Gouvernement russe à l'étranger ; — Production mondiale de la soie ; — Production mondiale du pétrole ; — Production mondiale du zinc ; — Règlement franco-allemand en matière de navigation aérienne ; — Solution par l'arbitrage des conflits entre commerçants étrangers ; — Fonctionnarisme international ; — Cours de vacances ; — Importation des automobiles au Brésil ; — Commerce extérieur de la Roumanie ; — Commerce extérieur de la Chine ; — Réseau des chemins de fer européens ; — Ravitaillement des navires d'une compagnie de navigation mondiale ; — Prix international de physiologie ; — Concours international de tracteurs agricoles ; — Accroissement du poids des locomotives ; — Protection internationale des navires poseurs de câbles ; — Sauvetage maritime international.

Comité international de politique positive. — Dans un article de la *Revue Economique Internationale*, M. Ernest Solvay, fondateur de l'Institut de Sociologie de Bruxelles, s'exprime ainsi :

La politique ne serait-elle pas arrivée — ou sur le point d'arriver, — à un tournant de son évolution? Les méthodes qu'elle met en œuvre sont-elles encore de notre époque? Ne doivent-elles pas subir une transformation profonde et les conceptions fondamentales qui régissent ce domaine ne doivent-elles pas être radicalement réformées?

Qu'il faille répondre affirmativement à ces questions et agir en conséquence, c'est de longue date notre profonde et persistante conviction, et il y a longtemps déjà que nous avons amorcé en ce sens une action réformatrice. Le moment nous semble venu de préciser nos idées en cette matière et de mettre spécialement en lumière leur portée effective.

L'auteur fait ensuite le procès du caractère empirique de la politique moderne et à ses méthodes peu scientifiques. La politique est une

science dont les domaines doivent se déduire de la connaissance de la psychologie individuelle et collective, des rapports existant entre les groupes sociaux et leurs milieux. Il pense qu'il est possible de tirer, dès à présent, les principes fondamentaux d'une politique sociale basée sur les lois scientifiques de la vie. Cette politique devrait assurer à chaque individu, par l'instruction, l'éducation, etc., « l'égalité du point départ ». Elle peut être réalisée par des moyens directs et indirects. Chaque personne disposerait de parts de richesse en rapport avec sa productivité. Il en serait de même des nations. L'Institut créé par l'auteur, s'applique à étudier et à rechercher les applications pratiques de cette politique positive d'énergétisme social :

Dans cet ordre d'idées, ayant en vue le côté applicatif au même titre que le côté théorique, nous avons déjà fondé un Institut de Sociologie appelé à s'orienter nettement dans la voie énergéto-productiviste. Il lui incombe la tâche, dans le domaine de la science pure, d'étudier, de préciser, de développer les multiples détails qui se rattachent aux points de vue que nous venons d'exposer et, dans le domaine de la science appliquée, de préparer les moyens de réalisation et de créer un mouvement en faveur de l'introduction graduelle des principes énergéto-productivistes dans la politique internationale et dans la législation.

L'Institut cherchera, notamment, à constituer un Comité international d'autorités compétentes aptes à s'organiser entre elles en vue de la constitution d'un parti international de politique positive et de tenter ainsi, effectivement, d'introduire la méthode scientifique dans l'art d'organiser et de faire évoluer les groupes humains et l'humanité.

[304 (062) ( $\infty$ )

#### **Indices statistiques du Progrès comparé des Nations. —**

M. Roger W. Babson, président de la *Babson Statistical Organization*, à Wellesley Hills, Boston (E.-U.), a publié, dans le *Journal de la Société de Statistique* de Paris, du 5 mai 1913, un article dans lequel il expose les procédés employés par son institut pour évaluer les progrès réalisés par les différents pays et leur situation réelle comparée. Nous empruntons à cet article, les passages suivants :

D'après un proverbe américain a la publicité est le meilleur policier ». J'ignore si cette affirmation est strictement juste ; mais les entrevues que j'ai eues avec les personnalités dirigeantes de l'Europe et de l'Amérique me portent à le croire. Certainement, les hommes d'État qui se trouvent à la tête des grandes nations redoutent la simple vérité plus que les vaisseaux de guerre ou les avions. En tous cas, le but de mes efforts est d'organiser un Institut destiné à mesurer le progrès international. Cet Institut aurait pour agents des représentants de toutes les nations ; ceux-ci fourniraient aux grandes agences d'information « les indices » relatifs aux divers pays et à l'ensemble du monde.

Voici un tableau général des sujets qui sont actuellement considérés, par M. Babson, pour la constitution des indices :

## SITUATION COMMERCIALE

1. *Papier de banque* comme symptôme de l'état du commerce intérieur ;
2. *Total des exportations* comme symptôme de l'état du commerce extérieur ;
3. *Récoltes* comme symptôme de l'état du progrès agricole ;
4. *Population* comme symptôme du développement général.

## SITUATION MONÉTAIRE

5. *Cours des marchandises* comme symptôme des éléments intérieurs ;
6. *Balance du commerce* comme symptôme des éléments extérieurs ;
7. *Réserves d'or* comme symptôme des demandes intérieures ;
8. *Taux mondiaux* comme symptôme des demandes extérieures.

## SITUATION DES PLACEMENTS

9. *Taux de l'intérêt* comme symptôme des demandes des capitalistes ;
10. *Recettes des chemins de fer* comme symptôme des demandes pour transports ;
11. *Facteurs politiques* (1) comme symptôme des besoins sociaux ;
12. *Cours des valeurs mobilières* comme symptôme de la spéculation.

L'institut pour la mesure du progrès international, que se propose de créer M. Babson, comprendrait naturellement, en outre, certains sujets différents, tels que les taux des décès, le nombre des personnes fréquentant les écoles, les statistiques sanitaires, etc.

En étudiant les indices ainsi dressés, les manufacturiers, les commerçants, les chefs de syndicats ouvriers et les hommes d'État peuvent constater à tout moment si une nation se trouve dans une période de prospérité ou de dépression, ou encore dans une situation normale. Actuellement, les agences commerciales et les personnes ayant des intérêts dans un compartiment quelconque du marché donnent des renseignements très différents, selon qu'ils sont acheteurs ou vendeurs ou liés à tel ou tel groupe. La presse quotidienne elle-même publie des informations variables selon les personnes interviewées. Pour le moment, je ne connais pas, en dehors des indices Babson, un système de renseignements précis et digne de confiance permettant à une personne de reconnaître

(1) Simple évaluation.

à première vue et d'une manière objective, quelles sont les conditions économiques présentes. De plus, ces indices permettent de comparer pratiquement les conditions présentes aux conditions antérieures. Ils permettent également de prévoir la situation future.

En ce qui concerne la situation internationale, voici comment M. Babson expose les résultats pratiques auxquels ce procédé pourrait donner lieu :

Il devrait exister un institut international fournissant chaque mois, aux grandes agences d'informations, les indices qui montrent exactement quelle est, dans chaque nation, la situation réelle, dans quelle nation l'extension est trop forte et dans quelle nation elle ne l'est pas. Ces indices seraient constitués d'après des chiffres mensuels se rapportant aux sujets les plus importants pouvant intéresser les Gouvernements, ces chiffres étant ramenés à un indice commun.

Naturellement, les chiffres internationaux obtenus immédiatement après la fin de chaque mois doivent être soumis en partie à une application conjecturale ; mais le grand statisticien de l'avenir doit être décidé à faire des évaluations et à prophétiser intelligemment, comme le font les grands chirurgiens et les grands chimistes. Souvent, si le grand chirurgien attendait, pour faire une opération, d'être sûr de son diagnostic, le malade serait mort avant que l'opération ne fût exécutée. Un jour, il existera un grand bureau de statistique semblable aux salles d'opérations des grands hôpitaux ou aux bureaux météorologiques de l'État. Les statisticiens de l'avenir ne se contenteront plus de collectionner les chiffres vieux d'un an, mais ils seront les guides du monde entier, travaillant à stabiliser les conditions économiques, à atténuer les excès de hausses et les paniques. Ce rôle, *The Babson Statistical Organization* l'a déjà assumé dans une large mesure, en procurant à ses abonnés des renseignements et des diagrammes. Mais le bureau international, en opérant sur des indices mondiaux, pourrait rendre des services beaucoup plus grands encore. En fait, la loi de Newton pourrait trouver application à l'ensemble du monde aussi bien qu'aux nations considérées une à une.

L'auteur estime que le jour où tous les pays appliqueront un même procédé et fourniront des renseignements uniformes, la situation politique, tant nationale qu'internationale, pourra être améliorée, car les déductions que l'on pourrait tirer des graphiques permettront de prévoir, avec plus de certitude, les mesures à prendre et la politique à suivre.

Les indices Babson, une fois officiellement réunis et étudiés pour toutes les nations, pourraient être utilisés pour un autre objet très important, consistant à comparer les législations et les méthodes politiques des différents pays. Les statisticiens peuvent porter remède à la malheureuse division qui sépare aujourd'hui les votants en classes et partis politiques.

En rendant publique la relation qui existe entre les changements survenus dans l'indice Babson d'une nation quelconque et les lois ou mouvements politiques affectant cet indice, on placerait l'orientation politique de cette nation sur une base scientifique. Aujourd'hui, la législation ne résulte que d'un compromis. La règle de la majorité vaut mieux que la règle monarchique, mais les votes ne font pas le droit. Un jour viendra où nos députés cesseront de négocier comme des courtiers à la bourse, et, au lieu de cela, ils considéreront la situation réelle telle qu'elle ressort des indices internationaux, dans lesquels tout le monde aura confiance. Avant que des lois radicales ne soient votées par les corps légiférants, on examinera d'abord les indices Babson des différentes nations qui auront essayé d'une telle législation. D'ailleurs, ces indices montrent actuellement qu'une grande partie de ce qu'on appelle la législation « radicale » établie en faveur des masses, a été nettement profitable aux nations. C'est ainsi que les intéressés pourront constater qu'une grande partie des demandes actuellement faites par les travailleurs sont bonnes et faciles à justifier. En conséquence, je crois fermement que nous, statisticiens, nous pouvons rendre un grand service, tant à ceux qui détiennent actuellement la richesse, qu'à ceux qui en sont privés. Aussi lorsqu'on examine le mouvement des indices, en rapport avec la législation, on se rend compte objectivement des effets produits par les différents systèmes législatifs et politiques.

Mais ce n'est pas tout. Un jour viendra où les indices seront d'une grande utilité en *vue* d'amener la paix internationale. Prenons un exemple dans les chiffres officiels fournis par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Les « indices Babson », basés sur ces chiffres des trois pays, montrent que l'Allemagne a été le pays du plus fort accroissement économique pendant les dix dernières années. Si l'on établit de même les indices relatifs des armements pour ces trois pays, il apparaîtra, je crois, aussi que l'augmentation des armements allemands est proportionnellement moins forte que celle des autres pays. En effet, si nous divisons le taux de l'accroissement des armements allemands par le taux de l'accroissement survenu dans l'activité industrielle allemande, nous trouvons un quotient plus faible pour l'Allemagne que pour la France et l'Angleterre.

Voici comment l'auteur conclut, en insistant pour qu'un Institut International, appliquant ces méthodes, soit fondé :

Je préconise donc, avec insistance, la création de l'Institut International mentionné au début de cet exposé. Cet Institut recueillerait des statistiques concernant le progrès réel des nations. Si les indices Babson, montrant ces progrès réels, pouvaient être officiellement réunis et publiés par un organisme international, celui-ci serait d'une grande utilité pour prévenir les accroissements d'armements artificiels et pour faire régner la paix internationale. Cette paix internationale ne pourra jamais être établie par l'arbitrage de tierces parties : ce n'est là qu'une méthode artificielle et timide de compromis.

Le seul système qu'une cour permanente établie à La Haye puisse appliquer avec succès, serait un système conforme aux indices Babson des différentes nations. Avec de tels indices comme base, une Cour Internationale pourrait trancher les conflits qui s'élèveraient entre pays, conformément aux mérites de ceux-ci. C'est seulement lorsque l'on travaillera en paix, conformément aux principes économiques et que l'on cessera de lutter contre les lois éternelles de récompense et de punition, que les armements commenceront à diminuer et que le terrible gaspillage entraîné par les préparatifs de guerre pourra être réduit. C'est là une occasion que devront saisir les statisticiens du monde ; les indices Babson mettent en évidence, d'une façon objective, les progrès des différentes nations, et ils offrent une base pratique pour asseoir les relations internationales d'après les directions économiques.

[311.2 : 308 (∞)]

**Immigration au Brésil.** — La Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie a publié des renseignements complets sur le mouvement d'immigration au Brésil pendant les dernières années :

1908.....	94.695
1909.....	85.410
1910.....	88.564
1911.....	135.967

L'accroissement considérable de 1911 est dû à un afflux de Portugais, 47,493 en 1911, contre 30,857 en 1910. Voici, d'ailleurs, un tableau de répartition par nationalité, des immigrants de 1911 :

Portugais.....	47.493	Turco-Arabs.....	6.319
Espagnols.....	27.141	Allemands.....	4.251
Italiens.....	22.914	Austro-Hongrois.....	4.132
Russes.....	14.013	Français.....	1.397

[325.1 (∞: 81)]

**Immigration européenne au Maroc.** — En 1912, 8,700 Européens ont débarqué à Casablanca : 5,800 Français, 1,300 Espagnols, 1,000 Italiens, environs 100 Allemands et 100 Anglais. En 1913, rien que pendant les trois premiers mois, on a compté 5,900 arrivants, contre 1,300 pendant la même période de l'année antérieure.

Il y a, à Casablanca, environ 15,000 étrangers. Les écoles primaires sont fréquentées en 1913, par 1,200 enfants européens, contre 450 en 1912.

[325.1 (4 : 64)]

**Emigration portugaise en 1911.** — Le Ministre des Finances de Portugal, dans son relevé de la statistique annuelle de l'émigration en 1911, signale le départ de 59,661 habitants, contre une moyenne de 38,000 à 42,000 de 1906 à 1910. La situation politique troublée est vraisemblablement la cause de cet accroissement de partants.

Sur ces 59,661 émigrants on comptait 43,069 hommes et 16,592 femmes ; 24,000 hommes et 5,000 femmes n'avaient pas quatorze ans 44,000 exerçaient une profession et parmi eux 24,000 étaient agriculteurs ; 63 p. c. du total étaient illettrés. Voici le lieu de destination de ces émigrants :

Brésil.....	48.202
Amérique du Nord.....	9.282
Amérique du Sud (Brésil exclu).....	1.056
Autres pays.....	511

Les cinq sixièmes de ces émigrants se dirigent donc vers le Brésil.

[325.2 (469 : ∞)]

**Ouvriers étrangers en Prusse.** — L'Office statistique du royaume de Prusse a publié dans sa *Statistische Korrespondenz*, le nombre d'ouvriers étrangers occupés dans le pays pendant ces dernières années :

1905.....	454.000
1907.....	733.000
1909.....	764.000
1911.....	820.831

Ces ouvriers appartenait, en 1911, aux nationalités suivantes :

Austro-Hongrois.....	357.550	Danois.....	15.975
Russes.....	204.522	Belges.....	7.732
Hollandais.....	115.735	Autres nationalités.....	23.062
Italiens.....	96.255		

La facilité avec laquelle les transports s'effectuent aujourd'hui et les grandes réductions accordées aux ouvriers permettent à la main-d'œuvre de se répandre sur des territoires de plus en plus étendus. La bonne éducation professionnelle donnée aux travailleurs dans certains pays leur permet de trouver dans les pays où la formation technique est moins complète, des situations lucratives. D'autre part, les ouvriers sans aptitudes spéciales sont attirés par des salaires avantageux pour y effectuer des travaux purement manuels, dans les pays où les ouvriers qualifiés trouvent du travail en rapport avec leurs capacités. En Prusse, par exemple, la plupart des gros ouvrages de terrassements sont faits par des Italiens. [331.7 (∞ : 431)]

**Organisation des détenteurs de fonds étrangers.** — Il a déjà été exposé ici (1), comment a été organisé à Anvers, la défense

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 187.

des intérêts des porteurs de titres étrangers. Des organismes similaires existent dans différents pays et on se propose de les passer successivement en revue.

En Allemagne, la protection des capitaux placés à l'étranger est assurée par les *Treuhandgesellschaften*, dont le rayon d'action embrasse toute l'économie nationale, ainsi que la défense des porteurs de valeurs étrangères. Ces sociétés, au nombre de 5 en 1907, réunissent dans des groupes spéciaux, tous les porteurs de titres d'un même pays ou d'une même spécialité. L'une d'entre elles, la *Deutsche Treuhandgesellschaft* a eu à exercer sa surveillance sur les actions de mines d'or et sur les rentes espagnoles.

En France, c'est l'*Association Nationale des Porteurs français de Valeurs étrangères*, constituée le 24 décembre 1898, qui remplit des fonctions analogues. Bien que ce ne soit pas une institution officielle, elle est appuyée par le gouvernement français. Elle en reçoit des communications et fait appel aux agents de l'État pour appuyer ses observations.

Aux termes de ses statuts, l'Association doit, en vue de la représentation et de la protection des porteurs français de valeurs étrangères :

1° Constituer toutes archives dans lesquelles seront réunis et classés tous documents, renseignements et informations concernant les valeurs étrangères émises ou négociées en France ;

2° Entretenir à l'étranger tous correspondants, mandataires ou agents ;

3° Publier tous recueils ou bulletins relatifs à l'objet social ;

4° Convoquer toutes assemblées de porteurs en vue de délibérer sur l'intérêt commun, d'arrêter toutes dispositions et de convenir de toutes mesures à prendre pour la défense de leurs droits ;

5° Constituer ou provoquer la constitution de tous groupements, comités ou syndicats partout où besoin sera ; les représenter ou les faire représenter, tant en France qu'à l'étranger ;

6° Prendre toutes mesures, présenter toutes requêtes et adresser toutes protestations aux pouvoirs publics ; provoquer l'intervention et solliciter l'appui du Gouvernement français ;

7° Intervenir, s'il y a lieu, au nom des porteurs ; agir dans leur intérêt par les voies amiables ou autres, et ce par tous les moyens utiles ;

8° Entrer en rapport avec toutes institutions ou comités organisés à l'étranger ayant un but ou des intérêts similaires, en vue d'une action commune à exercer ;

9° En un mot faire tout ce qu'il appartiendra pour la défense des intérêts des porteurs français de valeurs étrangères négociées en France et la sauvegarde de leurs droits.

Les personnes qui adhèrent à l'Association paient une cotisation

de 2 francs. Elles ont alors le droit de faire connaître les valeurs étrangères auxquelles elles s'intéressent ; toutes les informations utiles leur sont communiquées. Dans les cas difficiles, des groupements spéciaux se constituent pour la défense d'intérêts particuliers. Voici une liste des affaires dont l'Association a eu à s'occuper, rien que pendant la période de 1908 à 1911 :

Chemins de fer andalous. — Dette extérieure de Saint-Domingue. — Chemins de fer du Sud de l'Espagne (Linarès-Almería). — Chemins de fer du Sud de l'Autriche (Lombards). — Dette du Venezuela. — Compagnie française des chemins de fer vénézuéliens. — Dette du Honduras. — Gaz de Madrid. — Houillères de la Russie méridionale. — Chemins de fer portugais de la Beira Alta. — Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Égypte. — Nouvelle société du canal de Corinthe. — Dette d'Haïti. — Guayaquil and Quito Railway. — Cédules de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Ayres. — Compagnie impériale des chemins de fer Ethiopiens. — Société autrichienne hongroise privilégiée des chemins de fer de l'État. — Société ottomane du chemin de fer de Damas-Hamah et prolongements. — Société civile pour le recouvrement des annuités du Gouvernement italien au chemin de fer de Bari à Locorotondo. — New Orléans, Mobile and Chicago Railroad C°. — The Pékin Syndicate (Shansi). — Dette égyptienne. — États de North Carolina et de Mississipi. — Société métallurgique de l'Oural-Volga.

Mais c'est en Grande-Bretagne que les sociétés de ce genre, les plus anciennes, ont été fondées. En 1868, un certain nombre de capitalistes ont formé la *Corporation of Foreign Bondholders*, reconstituée en 1898 ; l'acte enregistré par le Parlement le 25 juillet de cette année, définit ainsi le but de l'organisme :

1° De veiller sur les droits et intérêts et de protéger les porteurs de fonds publics de toute provenance, mais tout particulièrement ceux d'origine étrangère ou coloniale, émis dans le Royaume-Uni ;

2° De collectionner et de conserver des documents statistiques, rapports et informations de tout genre ayant trait aux valeurs mobilières, de les publier et de les mettre à la portée du public ;

3° D'adopter toutes mesures pour la protection, défense, préservation et sauvegarde des droits et intérêts des porteurs de valeurs mobilière, soit dans une faillite, soit lors d'une violation ou tentative de violation des conditions sous lesquelles les dites valeurs ont été émises et d'obtenir pour ces porteurs toute assistance légale ou autre, tout avis que la Corporation peut juger profitables et utiles ;

4° De négocier et d'obtenir ou de faciliter la négociation des arrangements, des ententes pour la reprise des paiements de toute valeur en faillite, pour obtenir de nouvelles conditions aux termes desquelles les dites valeurs seront possédées à l'avenir, pour changer les dites valeurs contre de nouvelles ou pour tout autre objet de cette nature ; de représenter effectivement les porteurs de valeurs ;

5° D'entreprendre, mener à bien et surveiller les conversions et échanges de valeurs faits à la suite d'un arrangement ;

6° D'entreprendre, surveiller et assurer la collection et l'emploi des revenus et fonds attribués au service de tel fonds public, et pour cela de tirer, accepter, endosser ou négocier des lettres de change et autres instruments de crédit ;

7° De réunir des assemblées de porteurs pour convenir avec eux des mesures à prendre et de charger des comités d'agir en leur nom ;

8° D'appointer des délégués et représentants en tous pays où il sera nécessaire ;

9° D'une façon générale d'agir au nom et dans l'intérêt des porteurs de valeurs qui auront confié les dits intérêts à la Corporation ;

10° D'assister toutes entreprises et de proposer toutes mesures favorables au maintien du crédit public et aux intérêts des propriétaires mobiliers, et de s'opposer à tous projets et à toutes mesures qui leur seraient préjudiciables.

En 1892, la Corporation était intervenue dans des négociations avec des États étrangers où la Grande-Bretagne était intéressée pour 25 milliards de francs.

La société publie tous les ans des *listes noires* pour empêcher les États, les provinces ou les villes en faillite ou dans une situation financière difficile, de faire de nouvelles dupes.

Ajoutons encore qu'en Belgique il existe à Bruxelles une institution analogue à celle d'Anvers. [336.3 (4 : 9)

#### **Commandes du Gouvernement russe à l'étranger. — Le**

Gouvernement russe a l'habitude de commander, à des industriels de l'étranger, des produits et du matériel que les industriels nationaux sont parfaitement en état de fournir eux-mêmes.

Si le Gouvernement procède de cette façon, c'est parce que dans les soumissions, il a constaté que les entrepreneurs russes font des propositions de 40 à 50 p. c. plus onéreuses que celles des soumissionnaires étrangers, qui, cependant, semble-t-il, doivent avoir des frais de transport beaucoup plus élevés.

Les industriels russes alarmés, se sont entendus et ont constaté que la cherté de leurs soumissions était due en grande partie à la politique économique du Gouvernement : son système fiscal, la cherté des matières brutes, l'état d'infériorité professionnelle des ouvriers russes, le trop grand nombre de jours fériés, le niveau supérieur de l'unité monétaire nationale, etc.

L'État russe étant sur le point de passer à des industriels étrangers une commande de machines de dragage de 16 millions de roubles, les industriels intéressés ont fait une démarche auprès du ministère

pour exposer la situation. Ils demandent que l'État fasse en leur faveur les sacrifices indispensables à leur prospérité.

Une commission spéciale va être instituée par les différents départements ministériels pour l'étude des moyens susceptibles de diminuer le prix de revient de la production industrielle nationale.

[338 : 6 (47 : ∞)]

**Production mondiale de la soie (1).**—Les chiffres relevés se rapportent à 1911-1912, ainsi qu'à la moyenne des années 1907 à 1911. Les calculs ont été faits en kilogrammes :

PAYS	1911	1912	Moyenne
Europe. ....	4.330.000	4.982.000	5.175.000
<u>Levant-Asie centrale .....</u>	<u>2.960.000</u>	<u>2.233.000</u>	<u>2.903.000</u>
Chine-Japon-	17.280.000	19.700.000	15.865.000
Inde			
<u>TOTAUX .....</u>	<u>24.570.000</u>	<u>26.915.000</u>	<u>23.943.000</u>

[338 : 63.78 (∞)]

**Production mondiale du pétrole.**— Voici, en millions de pouds, (2) les quantités extraites en ces dernières années, dans les principaux pays producteurs :

PAYS	1907	1908	1909	1910	1911
États-Unis. ....	1.328	1.427	1.465	1.676	1.738
<u>Russie .....</u>	<u>515</u>	<u>518</u>	<u>560</u>	<u>580</u>	<u>554</u>
<u>Indes hollandaises .....</u>	<u>82</u>	<u>85</u>	<u>90</u>	<u>"3</u>	<u>97</u>
<u>Roumanie .....</u>	<u>69</u>	<u>70</u>	<u>79</u>	<u>82</u>	<u>94</u>
<u>Galicie .....</u>	<u>72</u>	<u>107</u>	<u>127</u>	<u>108</u>	<u>89</u>
<u>Mexique .....</u>	<u>8</u>	<u>28</u>	<u>20</u>	<u>27</u>	<u>52</u>
<u>Autres pays. ....</u>	<u>74</u>	<u>83</u>	<u>95</u>	<u>67</u>	<u>90</u>
<u>TOTAUX .....</u>	<u>2.148</u>	<u>2.218</u>	<u>2.436</u>	<u>2.653</u>	<u>2.714</u>

Les exportations, pendant l'année 1910, s'évaluèrent pour la Roumanie, à 43 p. c. de la production, pour la Galicie à 25 p. c., pour les États-Unis à 12.7 p. c. et pour la Russie à 8.4 p. c. [338 : 665.5 (∞)]

**Production mondiale du zinc.** — *L'Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo belge*, publiée depuis quelques années, des renseignements concernant les statistiques internationales de quelques

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 320.

(2) Le *poud* est une unité de poids utilisée en Russie. Il équivaut à 16 kgs 38.

produits. Nous y relevons notamment les chiffres de la production mondiale du zinc, de 1902 à 1911.

Nous en extrayons les quantités, en tonnes, produites pendant les trois dernières années :

PAYS	1909	1910	1911
Allemagne.....	219.800	221.400	235.800
<u>Autriche .....</u>	<u>11.700</u>	<u>12.400</u>	<u>15.800</u>
<u>Belgique .....</u>	<u>174.500</u>	<u>181.700</u>	<u>198.200</u>
<u>États-Unis .....</u>	<u>232.000</u>	<u>229.000</u>	<u>246.400</u>
<u>France .....</u>	<u>50.000</u>	<u>52.600</u>	<u>—</u>
<u>Italie .....</u>	<u>3.000</u>	<u>6.800</u>	<u>—</u>
<u>Russie .....</u>	<u>9.600</u>	<u>10.100</u>	<u>—</u>
<u>Suède .....</u>	<u>600</u>	<u>600</u>	<u>2.100</u>

[338 : 669.5 (∞)]

**Règlement franco-allemand en matière de navigation aérienne.** — On a signalé déjà précédemment (1), que les gouvernements de France et d'Allemagne s'étaient mis d'accord sur les conditions dans lesquelles les aviateurs venus de l'un des deux pays pourront désormais atterrir dans l'autre.

Voici, d'après le *Journal Officiel de France*, le règlement qui est appliqué, à titre provisoire, en matière de navigation aérienne entre ces deux pays :

I. — Les aéronefs venant de territoire allemand et appartenant à l'administration militaire ou dont l'équipage se compose, en tout ou partie, de militaires en uniforme, ne peuvent circuler au-dessus du territoire français ou atterrir que sur invitation du gouvernement français.

Toutefois, en cas de nécessité, le séjour sur le territoire français ne sera pas refusé aux aéronefs de cette catégorie. Mais, afin d'éviter autant qu'il est possible les cas de ce genre, le gouvernement allemand donnera aux aéronautes des instructions appropriées. Ces instructions seront communiquées au gouvernement français.

Si un aéronef, appartenant à l'administration militaire ou dont l'équipage se compose, en tout ou partie, de militaires en tenue, est entraîné au-dessus du territoire français, il devra faire le signal de détresse prévu par les règlements français communiqués ainsi qu'il est dit ci-après et opérer son atterrissage aussitôt que possible. Dès qu'il aura atterri, le pilote devra avertir l'autorité française civile ou militaire la plus proche et déclarer, avec pièces justificatives à l'appui, ses nom, prénoms et domicile, ainsi que sa situation militaire. S'il est accompagné, les autres membres de l'équipage devront fournir les mêmes indications. L'autorité

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 191.

ainsi saisie, organisera la surveillance nécessaire pour empêcher toute altération, modification ou destruction d'objets ou documents se trouvant à bord ou dont l'équipage serait porteur, si c'est une autorité civile, elle préviendra immédiatement l'autorité militaire la plus proche.

L'autorité militaire saisie procédera, avec le concours de l'autorité civile, s'il y a lieu, par tous les moyens d'investigation qu'elle jugera convenables, à une enquête destinée seulement à vérifier si le cas de nécessité allégué est ou n'est pas justifié. L'équipage de l'aéronef ne pourra s'opposer à une pareille enquête.

Si, après cet examen, il est reconnu que l'aéronef a atterri par nécessité, l'autorité militaire demandera à l'officier commandant le personnel militaire de l'aéronef de donner sa parole d'honneur que ni lui-même, ni aucun autre membre de l'équipage n'a, dans les limites et au-dessus du territoire français, commis un acte de nature à intéresser la sécurité de l'État français (prise de notes, clichés ou croquis, envoi de communications radiographiques, etc.). Puis l'aéronef sera autorisé à repartir pour son pays d'origine.

Le départ par voie des airs pourra avoir lieu dans les conditions qui seront fixées par l'autorité militaire.

Dans le cas où le départ de cet aéronef ne peut être immédiat, pendant la durée de son séjour en France aucune mesure qui ne serait pas justifiée par la sûreté de l'État, la santé publique ou qui n'aurait pas pour but de préserver les personnes ou les biens en danger immédiat, ne pourra être prise à rencontre de l'appareil ou de son équipage.

S'il n'est pas établi que l'aéronef a atterri par nécessité, l'autorité judiciaire sera immédiatement saisie et le gouvernement français sera avisé.

Le gouvernement allemand communiquera au gouvernement français les marques distinctives aux aéronefs appartenant déjà à l'administration militaire ou qui, avant la réception par l'autorité militaire, seront montés à titre d'essai par des militaires en uniforme. Ces marques devront être visibles en plein vol et à grande distance.

II. — En dehors des zones interdites déterminées par la législation française, la circulation au-dessus du territoire français et l'atterrissage sur ce territoire d'aéronefs n'appartenant pas à l'administration militaire et dont l'équipage ne compte pas de militaires en tenue et qui viennent du territoire allemand sont autorisés sous les conditions suivantes :

1° L'aéronef doit être pourvu d'un permis de navigation délivré par les autorités compétentes allemandes ou par une association reconnue par elles ainsi que de sa pièce d'immatriculation. Il doit porter des marques distinctives apparentes permettant de l'identifier même durant son vol ;

2° Le pilote doit être pourvu d'un brevet d'aptitude délivré par les autorités compétentes allemandes ou par une association reconnue par elles ;

3° Le pilote doit être porteur des pièces établissant sa nationalité, sou

identité et sa situation militaire. Tout passager qui l'accompagnera devra être muni des mêmes pièces ;

4° Le pilote devra être muni d'un certificat de sortie délivré par le représentant diplomatique ou consulaire de France, sur présentation des pièces d'identité concernant l'appareil, ainsi que les membres de l'équipage, et après déclaration du but du voyage.

L'aéronef de cette catégorie et son équipage devront se soumettre à toutes les obligations de droit commun résultant de la législation générale, de la législation douanière et des règlements aéronautiques en vigueur en France, étant admis cependant que les permis et brevets délivrés à l'aéronef et au pilote venant du territoire allemand auront la même valeur que les pièces correspondantes délivrées en France.

En cas de nécessité, le séjour sur le territoire français ne sera pas refusé aux aéronefs venant de l'Allemagne, n'appartenant pas à l'administration militaire et dont l'équipage ne compte pas de militaires en tenue, même si les conditions précitées ne sont pas remplies. Toutefois, ces aéronefs devront, le plus tôt possible, atterrir et avertir l'autorité civile la plus proche. Du reste, ces aéronefs seront traités d'après les lois françaises.

III. — Dans tous les cas où un aéronef venant du territoire allemand atterrira sur le territoire français, les autorités françaises prendront les mesures nécessaires, d'accord, s'il y a lieu, avec l'équipage de l'aéronef, pour assurer, dans toute la mesure du possible, la conservation de l'appareil et la sécurité de l'équipage.

Le Gouvernement français communiquera au Gouvernement allemand, à charge de réciprocité, tous les règlements relatifs à la circulation aérienne.

Les présentes dispositions sont établies sous condition de réciprocité.

Elles cesseront d'être en vigueur dès que le Gouvernement français en aura informé le Gouvernement allemand ou réciproquement.

[341.226 (43 : 44)]

**Solution par l'arbitrage des conflits entre commerçants étrangers.** — La Chambre de commerce de New-York a voté un ordre du jour en faveur d'un projet pour la création et l'organisation dans le commerce mondial, d'une entente par laquelle tous les conflits entre commerçants des différentes nations seraient réglés par l'arbitrage au lieu d'être soumis aux tribunaux ordinaires. D'après le projet, tous les contrats contiendraient un article conventionnel prescrivant que les contestations seraient soumises à un tribunal d'arbitrage composé selon les stipulations insérées dans le contrat.

[347.918 (∞)]

**Fonctionnarisme international.** — Le Gouvernement hollandais vient de décider de créer un fonctionnaire spécial chargé de s'occuper exclusivement de l'organisation des réceptions officielles.

des fêtes et cérémonies protocolaires qui accompagnent les réunions internationales. C'est en raison du nombre toujours grandissant de congrès et conférences, publics ou privés, que le besoin de cette nouvelle fonction s'est fait sentir. Le rôle de ce fonctionnaire sera très délicat et sa tâche d'une incontestable utilité. [35.08

(∞)

**Cours de vacances** (1). — IÉNA. — On vient de fêter, à Iéna le vingt-cinquième anniversaire des *cours de vacances* organisés dans cette ville. Ces cours ont dû leur origine à l'initiative des œuvres, créées dès 1844 en Danemark, sous la forme de *cours primaires supérieurs* et dès 1867 en Angleterre, à l'intervention des universités, sous le nom de *cours d'extension*. Ces derniers, plus spécialement ont pris un caractère international. En 1889, des cours d'enseignement complémentaire furent organisés pour la première fois à Iéna, mais destinés surtout aux instituteurs d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse ; ils furent consacrés aux sciences naturelles et pédagogiques. On y ajouta un cours de langue en 1893, qui attira un certain nombre d'instituteurs anglais et américains. En 1895, les cours furent rendus accessibles aux nationaux de tous les pays et aux dames, et ils le sont restés depuis lors. Il est à remarquer toutefois, que le caractère pédagogique des cours a continué à prédominer. Par contre, les cours se sont multipliés et comprennent actuellement outre les sciences naturelles et la pédagogie, les sciences religieuses, la philosophie, la psychologie, la philosophie, la littérature, l'art, l'histoire, l'économie politique.

La fréquentation des cours a été croissante dès le début : de 20 en 1889, elle est montée à 746 en 1912 ; les étrangers, au nombre de 23 en 1893, ont été 248 en 1912 ; les dames admises en 1895 au nombre de 25, étaient en 1912 au nombre de 309, dont 130 étrangères. Des auditeurs sont venus des pays les plus divers : Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Egypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie.

Toutefois, la fréquentation proportionnelle des nationaux et des étrangers s'est modifiée au détriment de ces derniers. Quelques chiffres en témoignent nettement : la proportion en 1895 était de 3 à 5, en 1899 de 7 à 9 ; en 1900 elle s'équilibre, puis en 1901 elle est de 14 à 11 ; en 1911 de 8 à 5 et en 1912 enfin de 2 à 1.

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 254.

La direction des cours de vacances est actuellement confiée à un comité composé de personnalités appartenant au monde intellectuel d'un grand nombre de pays : Allemagne (14), Autriche (1), Belgique (2), Bulgarie (1), Danemark (4), États-Unis d'Amérique (5), Finlande (1), France (2), Grande-Bretagne (3), Grèce (1), Hongrie (1), Italie (1), Pays-Bas (2), Roumanie (1), Russie (5), Serbie (1), Suède (4), Suisse (4). [374.64 (43.23)]

**Importation des automobiles au Brésil.** — Une statistique, qui peut donner une idée de l'importance du commerce international des automobiles, est celle des véhicules mécaniques introduits au Brésil, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1913. Il est intéressant de constater la part prépondérante que certains pays prennent à cette importation :

PAYS	NOMBRE	VALEUR
Allemagne.....	276	1.439 : 648
Argentine.....	3	8 : 665
Autriche.....	5	41 : 591
Belgique.....	25	126 : 851
États-Unis.....	361	1.065 : 883
France.....	474	2.204 : 283
Grande-Bretagne.....	51	258 : 974
Espagne.....	1	4 : 584
Italie.....	221	957 : 271
Uruguay.....	15	52 : 782
Suisse.....	34	174 : 507
TOTAUX.....	1.466	6.335 : 039

[38 : 629.113 (81)]

**Commerce extérieur de la Roumanie.** — Les renseignements qui suivent concernant le commerce extérieur de la Roumanie durant l'année 1911, ont été extraits des statistiques qui viennent d'être publiées par le Ministère roumain des Finances.

Le commerce extérieur total s'est chiffré par 1,262,038,152 francs, dont 570,317,744 francs pour les importations et 691,720,408 francs pour les exportations. La balance commerciale accuse donc un boni de 121,402,664 francs. Le poids des marchandises qui ont alimenté ce trafic a été de 6,383,960 tonnes, dont 993,680 pour les importations et 5,390,280 pour les exportations.

Le tableau suivant classe par ordre d'importance, les pays avec lesquels la Roumanie entretient des relations commerciales :

PAYS	IMPORTATION Francs	EXPORTATION Francs	TOTAL Francs
Belgique.....	28.109.057	263.467.703	291.576.760
<u>Allemagne.....</u>	<u>183.713.041</u>	<u>33.008.259</u>	<u>216.721.300</u>
Autriche-Hongrie...	136.905.877	62.873.702	199.779.579
Grande-Bretagne...	85.469.636	55.980.190	141.449.826
France.....	35.273.383	48.878.667	84.152.050
Pays-Bas.....	4.802.748	76.907.145	81.709.893
Italie.....	28.553.798	49.592.099	78.145.897
Turquie.....	13.476.127	21.030.477	34.506.604
Russie.....	13.525.469	6.971.017	20.496.486
Egypte.....	245.730	14.716.304	14.962.034
Autres pays.....	40.242.878	58.294.845	98.537.723
TOTAUX ...	570.317.744	691.720.408	1.262.038.152

Le principaux produits importés sont :

Métaux, ouvrages en métaux et produits miniers..... fr.	122.554.686
<u>Textiles et produits dérivés.....</u>	<u>91.557.743</u>
<u>Machines.....</u>	<u>59.155.900</u>
<u>Laines, poils, ouvrages en ces matières.....</u>	<u>51.130.165</u>
<u>Véhicules.....</u>	<u>37.975.607</u>
<u>Confections.....</u>	<u>28.308.813</u>
<u>Peaux.....</u>	<u>23.023.444</u>
<u>Soie.....</u>	<u>20.597.302</u>
<u>Bois.....</u>	<u>14.270.883</u>
<u>Fruits et denrées coloniales.....</u>	<u>12.792.996</u>
<u>Céréales et produits dérivés.....</u>	<u>11.102.233</u>
Divers.....	97.847.972
TOTAL.....fr.	570.317.744

Les principaux produits exportés sont :

Céréales.....	557.653.135
<u>Pétrole et dérivés.....</u>	<u>40.742.375</u>
<u>Légumes fleurs etc.....</u>	<u>35.216.655</u>
<u>Bois.....</u>	<u>25.760.654</u>
<u>Produits alimentaires.....</u>	<u>7.334.691</u>
<u>Animaux vivants.....</u>	<u>6.454.087</u>
Divers.....	18.558.811
TOTAL.....fr.	691.720.408

[382 (498 :∞)

**Commerce extérieur de la Chine.** — La revue mensuelle *l'Expansion Belge* a publié, dernièrement, un article intéressant concernant le commerce extérieur de la Chine. Nous lui empruntons les passages suivants.

La Chine, qui pendant si longtemps a fermé ses portes à la civilisation, offre, enfin, surtout depuis qu'elle a changé son régime politique, un nouveau et vaste champ d'action au commerce international. Elle est entrée dans une ère nouvelle qui fera sans doute époque dans les annales du monde économique européen et qui promet d'avoir une répercussion extraordinaire sur les affaires du monde entier. La république chinoise deviendra le point de mire des nations, qui y verront un horizon nouveau à l'expansion de leur activité. Son mouvement commercial, qu'accélééré la concurrence étrangère, n'est cependant encore qu'insignifiant comparé à l'ampleur qu'il est susceptible d'atteindre. On peut en juger par ce fait que la Chine, avec une population de 437,996,000 âmes, se trouve, par rapport à son commerce extérieur, au même rang que la Suisse, dont la population est loin d'atteindre la centième partie de la sienne.

Ainsi qu'en fait foi le tableau ci-après, le mouvement commercial pour les quatre dernières années accuse cependant une progression satisfaisante :

ANNÉES	IMPORTAT. NETTES	EXPORTAT.	MOUVEMENT TOTAL DU COMMERCE
1907.....	67.665.223	42.961.863	110.627.086
<u>1908.....</u>	<u>52.600.730</u>	<u>36.888.054</u>	<u>89.448.784</u>
1909.....	54.447.665	44.139.689	98.587.354
<u>1910.....</u>	<u>62.331.472</u>	<u>51.273.604</u>	<u>113.605.126</u>
1911.....	63.481.130	50.803.031	114.284.211

Ces chiffres ne comprennent pas ceux du commerce de cabotage ni la valeur des marchandises étrangères réexportées.

Le montant brut du commerce extérieur pour toute l'année, y compris la valeur des marchandises étrangères réexportées, a atteint 117.265.627 livres sterling ou 11 1/2 p. c. de plus qu'en 1910, ce qui constitue un record. La valeur des exportations des produits indigènes a baissé de 470,000 livres sterling par rapport à celle de 1910, cependant, le total net des importations étrangères est en plus-value de 1,150,000 livres sterling. On a enregistré une diminution de plus de 90,000 livres sterling sur la valeur de l'opium étranger et d'environ 150,000 livres sterling sur les métaux, mais ces moins-values ont été compensées par une augmentation de 1,750,000 livres sterling sur les cotonnades et de 500,000 livres sterling sur divers articles.

En tête des pays importateurs figure la Grande-Bretagne avec un chiffre de 12,116,791 livres sterling pour 1911. D'autre part, le total des contrées non asiatiques s'est élevé à 13,343,230 livres sterling.

Voici la quote-part des principaux pays dans les importations chinoises au cours de ces trois dernières années :

PAYS	1909	1910	1911
Grande-Bretagne .....	8.884.087	9.552.267	12.116.791
<u>Japon.....</u>	<u>7.809.269</u>	<u>10.634.017</u>	<u>10.704.361</u>
<u>États-.....</u>	<u>4.245.644</u>	<u>3.338.890</u>	<u>5.496.202</u>
<u>Indes.....</u>	<u>5.264.821</u>	<u>5.918.334</u>	<u>4.986.093</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>1.977.730</u>	<u>2.876.856</u>	<u>3.023.463</u>
<u>Russie.....</u>	<u>2.007.165</u>	<u>2.160.460</u>	<u>2.324.571</u>
<u>Belgique.....</u>	<u>1.413.837</u>	<u>1.555.131</u>	<u>1.463.142</u>
Diverses colonies britann.	1.145.264	1.362.807	1.221.314

Parmi les principaux articles importés, les cotonnades méritent une mention particulière. Quant aux exportations de la Chine, le tableau ci-dessous indiquera la répartition des principaux pays :

PAYS	1909	1910	1911
Japon.....	6.713.301	8.294.331	8.353.937
<u>Russie.....</u>	<u>5.264.663</u>	<u>6.188.105</u>	<u>7.828.414</u>
<u>France.....</u>	<u>5.025.824</u>	<u>5.227.830</u>	<u>5.254.558</u>
<u>États.....</u>	<u>4.224.771</u>	<u>4.347.220</u>	<u>4.572.983</u>
<u>Grande-Bretagne.....</u>	<u>2.549.362</u>	<u>2.518.133</u>	<u>2.328.469</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>980.390</u>	<u>1.796.294</u>	<u>1.897.779</u>
<u>Italie.....</u>	<u>1.152.480</u>	<u>1.457.680</u>	<u>1.258.292</u>
Diverses colonies anglaises	821.684	1.056.134	1.038.937
Indes.....	627.751	610.520	782.196

Si l'on tient compte de la situation troublée dans laquelle la Chine s'est trouvée pendant toute l'année dernière, on conviendra que les chiffres de son commerce extérieur en 1911 sont précisément satisfaisants et attestent une vitalité permettant d'espérer que la puissance commerciale de la nation prendra dans un avenir prochain un nouveau et considérable développement. [382 (51 : ∞)]

**Réseau des chemins de fer européens.** — Le Ministère des Travaux publics de France vient de publier, dans le *Journal Officiel* du 13 février 1913, des renseignements concernant l'accroissement des chemins de fer de l'Europe pendant l'année 1911. On a extrait de ce document, les chiffres ci-dessous, qui donneront une idée de

l'étendue en kilomètres, du réseau des voies ferrées dans les principaux pays au 1<sup>er</sup> janvier 1912 :

PAYS	LONGUEUR TOTALE	PAR MYRIAMÈTRE CARRÉ	PAR 10.000 HABITANTS
Allemagne.....	61.936	11,4	9,5
Russie et Finlande .....	61.078	1,1	4,8
France.....	50.232	9,3	12,8
Autriche-Hongrie.....	44.820	6,6	8,8
Grande-Bretagne .....	37.649	12,0	8,3
Italie.....	17.228	6,0	5,0
Espagne.....	14.097	3,0	8,1
Suède.....	14.095	3,1	25,7
Belgique.....	8.660	29,3	11,7
Suisse.....	4.781	11,5	14,2
Danemark.....	3.771	9,7	14,4
Roumanie.....	3.607	2,7	5,3
Pays-Bas.....	3.194	9,6	5,5
Norvège.....	3.092	1,0	13,2
Portugal.....	2.983	3,2	5,5

L'Europe comprenait, au 1<sup>er</sup> janvier 1912, si on tient compte des pays qui ne figurent pas dans ce tableau, 338,800 kilomètres de voies ferrées en exploitation, soit une moyenne de 3.5 kilomètres par myriamètre carré et 7.7 kilomètres par 10,000 habitants. Dans le courant de l'année 1911, 4,900 nouveaux kilomètres ont été construits.

Si l'on se base sur la longueur des voies ferrées par myriamètre carré dans le pays le plus favorisé à cet égard, la Belgique, on voit que le développement des chemins de fer dans la seule Europe, a devant lui un brillant avenir : la longueur totale devrait en effet être octuplée pour égaler en densité le réseau belge. Si l'on s'en tient à la population et que la comparaison s'établisse avec le pays le mieux outillé, la Suède, cette longueur devrait être triplée. [385

(4)

**Ravitaillement des navires d'une compagnie de navigation mondiale.** — Le *Norddeutscher Lloyd*, de Brème, vient de publier un relevé des différents produits alimentaires consommés, pendant l'année 1912, sur les différents paquebots lui appartenant. Il en résulte, que la compagnie a acheté pour 20 millions 1/2 de marcs de produits alimentaires, se répartissant comme suit :

Viandes.....	.....
.....	7.330.000
Volaille et gibier.....	.....
.....	1.792.000
Conserves.....	.....
.....	1.112.000

Poisson.....	1.042.000
Boisson.....	994.000
Légumes frais.....	557.000
Cigares, cigarettes et tabac.....	330.000
Autres.....	7.343.000
TOTAL.....	20.500.000

Sous le rapport de la quantité, nous extrayons des chiffres produits quelques données intéressantes :

Viande de bœuf.....	5.768.134
Viande de mouton.....	906.383
Viande de veau.....	801.942
Viande de porc.....	736.461
Viande d'agneau.....	89.971
Poissons frais.....	984.494
Huîtres.....	590.116
Volaille de basse-cour.....	699.913
Dindons.....	270.915
Canards.....	234.518
Oies.....	141.964
Conserves..... verres et	916.712
Glace.....	19.119.242
Pommes de terre.....	17.875.873
Farine de froment.....	5.602.178
Pain.....	2.353.083
Sucre.....	1.099.231
Beurre.....	1.076.057
Riz.....	1.058.554
Sel.....	983.802
Oignons.....	707.625
Farine de seigle.....	705.800
Choucroute.....	501.845
Café.....	465.340
Macaroni.....	345.773
Fèves.....	324.637
Fromage.....	307.946
Pois.....	254.024
Fruits secs : pommes, abricots, poires..... »	222.905
Fèves à couper.....	219.218
Prunes et pruneaux.....	205.781
Lentilles.....	189.206
Marmelade.....	177.483
Gruau d'avoine.....	139.571
Savon jaune.....	102.818
Lait stérilisé.....	529.619
Crème glacée.....	149.975

Vin rouge.....	449.492
Eau-de-.....	332.494
Vinaigre.....	247.739
Lait frais.....	57.308
Œufs.....	7.098.560
Concombres salés..... »	460.635
Savon de toilette.....	136.423
Huile d'olive.....	121.788
Oranges et mandarines.....	2.693.491
Citrons.....	1.577.568
Pommes et poires.....	887.343
Bananes.....	203.628
Raisins en grappes.....	124.451
Fruits frais divers.....	146.476
Cigares et cigarettes.....	8.563.780
Tabac.....	44.553
Boisson.....	2.834.288

Nous signalons encore, parmi les viandes fraîches, 12,448 têtes de veaux.

La consommation du charbon s'est élevée à 1,758,740 tonnes, représentant une valeur de 30,728,065 marcs.

Ces chiffres sont intéressants au point de vue international, car ils démontrent d'une manière frappante, combien les relations intercontinentales et les échanges de personnes sont devenus considérables.

[387.5 (43)]

**Prix international de physiologie.** — La classe de physique de l'Académie Royale de Bologne dispose, depuis 1909, d'une somme de 3,000 francs à distribuer tous les deux ans aux personnes de toute nationalité qui présenteront les meilleurs travaux sur les questions suivantes déterminées par le créateur du prix, M. Elia De Cyon, membre correspondant : la physiologie du cœur et principalement le système nerveux cardiaque et vaso-moteur ; la physiologie du labyrinthe de l'oreille ; la physiologie de la glande thyroïde, de la glande pinéale et de la glande pituitaire. Le jury est composé de trois membres élus par l'Académie.

Le prix a été distribué pour la première fois en 1911. Dix-neuf travaux rédigés par des docteurs, d'Allemagne, d'Autriche, de Grande-Bretagne et d'Italie avaient été présentés. Le travail de M. Schäfer, *The functions of the Pituitary Body*, a été couronné.

En 1913, le prix n'a pas été attribué ; toutefois, les professeurs Coronedi et Camis ont reçu chacun une prime de 1,250 francs, pour les encourager dans les recherches qu'Us ont entreprises sur les rap-

ports existant entre le système tiroparathyroïdal et l'innervation cardiaque.

Le prix sera distribué pour la troisième fois en 1915. Le règlement du concours est envoyé sur demande adressée à l'Académie de Bologne. [612 (079) (∞)]

**Concours international de tracteurs agricoles.** — Le Ministère des Colonies de Belgique, désireux de généraliser la culture mécanique au Congo, a organisé, du 23 au 27 septembre 1913, dans le domaine de Chassart, l'une des plus grandes exploitations agricoles de Belgique (500 hectares), un concours international très important, d'appareils de traction et de labourage mécaniques.

Une somme de 90,000 francs était affectée à ce concours. Les meilleures machines ont été achetées par l'administration coloniale du Congo. Les propriétaires des autres machines reçurent une indemnité destinée à couvrir partiellement leurs frais de participation aux épreuves.

Treize firmes allemandes, anglaises, américaines et françaises participèrent au concours. Celui-ci comprenait notamment deux journées de labourage de huit heures chacune. Il y avait des tracteurs à vapeur, des tracteurs à essence, des motocharrues, des motoculteurs et des tracteurs-treuil. Des délégués étrangers, représentant le Brésil, le Danemark, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Suède, assistaient aux démonstrations.

On peut obtenir des renseignements concernant ce concours, en s'adressant au Directeur général de l'Agriculture au Congo, rue Thérésienne, 7, à Bruxelles. [621.143 (079) (∞)]

**Accroissement du poids des locomotives.** — Il est intéressant de suivre dans le détail, les progrès successifs apportés par l'humanité aux instruments et aux machines, dont elle se sert. Le développement du trafic international, tant en produits qu'en voyageurs, a obligé l'homme à accroître continuellement la puissance de ses locomotives. Au fur et à mesure que les trains s'allongeaient, comme au fur et à mesure que les gens d'affaires exigeaient des vitesses plus grandes, les machines augmentaient en poids, en longueur et en force.

En 1889, la locomotive de train express, dite « Américaine » pesait 45 tonnes. C'est à cette époque que le chariot porteur à quatre roues, dit « bogie », a été reconnu comme ayant une importance pratique très grande et adopté pour les locomotives. Ce chariot de quatre petites roues, ordinairement placé à l'avant des machines, permet, à cause d'un dispositif spécial trop long à décrire ici, de prendre les courbes à

des vitesses plus grandes. Aussitôt ce progrès accompli, les trains de voyageurs remorqués atteignirent 200 tonnes. On pouvait en assurer la traction au moyen d'une locomotive à deux essieux couplés et à bogie. La généralisation du matériel à couloir et l'accroissement du nombre des voyageurs a fait ensuite passer le poids des trains à 300 tonnes, ce qui a nécessité un effort de traction supplémentaire d'autant plus que la vitesse devait être non seulement conservée, mais accrue. La machine de 70 tonnes à trois essieux couplés répondit à ce besoin. Nous sommes en 1905. Le trafic s'accroît encore. On ne peut plus songer à munir les locomotives d'un quatrième essieu couplé. La raideur des bielles les eût empêchées de passer dans les courbes. On s'est alors attaché à perfectionner la chaudière et le foyer. On a accru leur puissance en augmentant leurs dimensions. L'excès du poids a été supporté par un essieu porteur arrière. Nous eûmes alors (1910), la locomotive de 80 tonnes. Elle comprend à l'avant un bogie à 2 essieux couplés ; 3 paires de grandes roues motrices et une paire de roues à l'arrière comme support.

Pour le matériel à marchandise, la progression a été la même. Les locomotives de 1870 pesaient 34 tonnes ; celles de 1880, 56 tonnes ; celles de 1910, 72 tonnes. La vitesse des trains de marchandises étant moins grande, on a pu accoupler les essieux moteurs par 4 et même par 5 essieux.

Au fur et à mesure que les dimensions et les vitesses s'accroissaient, la consommation en eau et en charbon augmentait. Aussi le tender a-t-il dû subir sans cesse de nouveaux agrandissements. Il fut successivement à 4, 6 et 8 roues. Son poids en charge était de 25 tonnes en 1890, 45 tonnes en 1900 et 60 tonnes aujourd'hui. Le combustible embarqué est de 5,000 kilogrammes et la capacité en eau de 20,000 litres.

Si l'homme veut encore accroître soit la vitesse, soit le poids remorqué, il lui faudra trouver d'autres dispositifs plus ingénieux encore. La longueur maximum entre les tampons est atteinte, la hauteur maximum également. On ne peut plus élever les machines, car elles ne passeraient plus sous les ponts. Les essieux portent le maximum de poids qu'ils peuvent supporter.

Quelle invention va-t-on faire pour faire face aux exigences sans cesse accrues du public, à sa soif de vitesse? A quelle nation reviendra le mérite de sortir l'humanité de l'impasse où elle se trouve?

[621.13

#### **Protection internationale des navires poseurs de câbles. —**

La pose des câbles intercontinentaux a amené les Gouvernements à s'entendre quant à l'attitude que doivent prendre les steamers lorsqu'ils

rencontrent des navires occupés à la pose ou à la réparation de câbles sous-marins. On sait, en effet, qu'il existe des règles de routes maritimes à l'observance desquelles les navires sont soumis. C'est ainsi notamment qu'ils doivent toujours tenir la droite. Pour que les navires travaillant à un câble n'aient pas à se déranger de leur route, quelle que soit leur position, les règlements maritimes stipulent à leur égard des dispositions spéciales.

Pour les reconnaître et les affranchir de l'observation des règles de route, on les a munis d'un signal spécial qui est celui des navires qui ne sont plus maîtres de leur manœuvre. Ce signal se compose d'un double cône rouge entre deux sphères blanches. La nuit, ils montrent un feu blanc entre deux feux rouges. En temps de brouillard, leur signal phonique est un coup long suivi de deux coups brefs.

Le développement des moyens internationaux de communication a ainsi donné lieu à un grand nombre de dispositions administratives auxquelles tous les pays se soumettent volontiers pour ne pas se causer à eux-mêmes de gros préjudices. [654.5 : 347.799.1

(∞)

**Sauvetage maritime international.** — Le 10 octobre 1913, sur le paquebot *Volturno*, de la Compagnie Uranium, transportant 757 personnes, un incendie éclatait au milieu de l'océan Atlantique. Muni d'appareils de télégraphie sans fil, il lança aussitôt un appel désespéré. L'océan Atlantique est fréquenté en tous sens par des navires de plus en plus nombreux ; 2,000 navires à voile et à vapeur, 350 à 400 navires à voyageurs le sillonnent quotidiennement. Comme la plupart d'entre eux sont armés d'appareils récepteurs, quelques heures suffirent pour réunir une flottille internationale de sauvetage autour du paquebot sinistré. Cette flottille battait le pavillon de six nations : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie. Voici le nombre de personnes sauvées par les dix paquebots venus au secours du *Volturno* : *Carmania*, 11 personnes ; *Touraine*, 40 personnes ; *Minneapolis*, 30 personnes ; *Rappahannoc*, 19 personnes ; *Tsar*, 102 personnes ; *Narragansett*, 29 personnes ; *Devonian*, 59 personnes ; *Kroonland*, 90 personnes ; *Grosser-Kurfürst*, 105 personnes ; *Seydlitz*, 35 personnes ; soit au total 521 escapes. Très certainement, sans l'admirable invention de la télégraphie sans fil les passagers du *Titanic*, l'an dernier, ceux du *Volturno*, cette année, auraient tous péri dans les flots et jamais on n'aurait connu les causes de ces sinistres. N'est-il pas merveilleux qu'à un signal lancé par un navire en détresse au milieu de l'océan, une dizaine de bâtiments de toutes nationalités puissent, en quelques heures, accourir à son secours? Si dans un des célèbres romans de Jules Verne, si avidement

lus par la jeunesse, le récit d'un tel incendie, la panique, les appels au secours, l'arrivée successive des paquebots informés du sinistre par des ondes invisibles, avait été raconté, on aurait fort loué l'esprit fantasmagorique de l'écrivain. Dans les circonstances actuelles, le merveilleux ne s'arrête pourtant pas là. L'océan étant déchaîné, le *Volturno* ne parvenait pas à mettre ses embarcations de sauvetage à la mer. Elles se brisaient les unes après les autres. Les navires sauveteurs de même, ne parvenaient pas à approcher de l'épave sinistrée et rien ne devait être plus tragique que cette dizaine de paquebots entourant, par une mer démontée, un navire incendié où des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants luttèrent désespérément contre la fureur des flammes et l'impétuosité des vagues.

Le capitaine du *Carmania*, sachant qu'un navire chargé de pétrole devait voguer dans les parages, lui fit télégraphier. Il fut bientôt sur les lieux et déversa son huile autour du *Volturno* : la mer se calma et les passagers purent être sauvés !

Il est intéressant de faire ressortir le caractère international de ce sauvetage émouvant dû à une invention elle-même internationale par la collaboration de ceux qui l'ont rendue possible et par les applications innombrables qui en ont été faites sur toutes la surface de la terre. Un tel événement a une valeur symbolique. [656.61.028

## ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE. — Libre-Pensée ; — Conférence Syndicale ; — Conférence des Secrétaires des Fédérations Internationales professionnelles ; — Ouvriers des Services Publics ; — Congrès typographique ; — Droit Aéronautique ; — Protection légale des Travailleurs ; — Tours civiques et sociaux en Europe ; — Congrès de Navigation ; — Liges catholiques féminines ; — Espéranto ; — Architectes et Hygiénistes Municipaux ; — Congrès artistique ; — Aéronautique.

**Congrès international de la Libre-Pensée.** — Ce congrès a eu lieu à Lisbonne, du 4 au 8 octobre 1913, et des participants de la plupart des pays du monde y assistèrent.

Il y a lieu de signaler, parmi les décisions prises, celle relative au rôle de la libre pensée dans la question sociale. Cette résolution est ainsi conçue :

Le Congrès est d'avis que si le libre penseur ne peut rester étranger à aucune question concernant le progrès et le bonheur de l'Humanité, les Associations de Libre Pensée, sans se désintéresser des études théoriques, doivent concentrer leurs efforts à la propagation et à la réalisation du programme rationaliste.

Deux propositions, tendant l'une à ajouter au règlement que seuls les délégués régulièrement mandatés auront désormais la parole dans les congrès, à moins que l'assemblée n'en décide autrement, l'autre à organiser une sérieuse vérification des pouvoirs, ont été adoptées à l'unanimité. Un vœu en faveur du docteur Queralto a été adopté dans les termes suivants :

Le Congrès félicite hautement le D<sup>r</sup> Queralto de son attitude courageuse contre des médecins tortionnaires et leurs protecteurs, flétrit ses persécuteurs et se solidarise avec la campagne de protestation contre le bannissement du D<sup>r</sup> Queralto de Barcelone.

Une proposition ayant été introduite dans le but d'autoriser l'emploi des langues internationales, la Commission des vœux a proposé

de confirmer la décision du Congrès de Munich, disant que les langues artificielles seront admises officieusement dans les congrès.

Dans la séance administrative du 8 octobre, il a été décidé que la cotisation au Conseil Général serait désormais ramenée à cinq centimes par membre au lieu de dix centimes.

De nombreuses excursions avaient été organisées et le congrès fut reçu partout avec beaucoup d'enthousiasme par les populations et par les pouvoirs civils. Des réceptions avaient été organisées en leur honneur par le président de la république, les municipalités de Lisbonne, de Cintra, etc.

Il a été décidé que le prochain congrès aurait lieu à Prague en 1915. Quant aux congrès ultérieurs, ils auront vraisemblablement lieu à Lausanne en 1917 et à Hambourg en 1919. [211 (063) « 1913 » (∞)]

**Huitième Conférence Syndicale internationale.** — Cette conférence a eu lieu à la Maison du Peuple de Zurich, du 16 au 18 septembre 1913. Les délégués représentant les centres nationaux des syndicats étaient au nombre de 21, mais 24 représentants de Fédérations internationales professionnelles assistaient également aux séances avec voix consultative. Cette collaboration des différents organismes ouvriers constitue une innovation méritant d'être signalée.

D'après le rapport du Secrétaire international, il y a actuellement 7,120,000 ouvriers affiliés au Secrétariat International.

Dans le courant de l'année écoulée, des correspondances ont été engagées avec de nouveaux pays, notamment : le Brésil, le Chili, la Grèce, le Mexique, le Portugal, la Russie, le Transvaal et la Turquie.

Il résulte des chiffres communiqués concernant l'état financier, que des secours ont été envoyés par le centre international en Serbie et en Bulgarie, à concurrence de 30,000 marcs environ, en Hollande à concurrence de 499,336 marcs pour le lock-out des cigariers, en Belgique on envoya 10,470 marcs pour la grève générale et en Italie 8,549 marcs.

Depuis le début de l'année 1913, le Secrétariat International a publié une *Correspondance internationale*. C'est un bulletin se bornant à rapporter des faits sans les commenter. Il contribue à éclairer les centres ouvriers sur la marche du mouvement syndical dans le monde. Les journaux ouvriers y puisent d'utiles renseignements. Cette correspondance n'étant rédigée qu'en langue allemande, n'a pas un rendement aussi grand qu'on pourrait le désirer. Le Secrétariat propose de rédiger ce journal en trois langues : français, anglais et allemand. Pour couvrir les frais de traduction et de tirage supplémentaire, les cotisations internationales seraient portées d'un marc

à quatre marcs par 1,000 membres. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Une proposition introduite par la France et visant la constitution d'une Fédération Ouvrière Internationale, dont le but ne serait pas exclusivement économique, comme celui du Secrétariat International des Syndicats, mais encore politique, a donné lieu à de longues discussions, sans qu'aucune résolution n'ait pu être prise. Le seul point sur lequel on fut d'accord, c'est de modifier le titre du Secrétariat International qui s'appellera désormais Union Syndicale Internationale.

Une proposition de la Suède, ainsi rédigée, a été approuvée à l'unanimité :

La Conférence prie instamment les députés du Parti Ouvrier des différents pays, de présenter la proposition suivante aux parlements, si elle ne l'est pas encore : interdiction du travail de nuit pour les catégories d'ouvriers et les industries qui ne le nécessitent pas absolument et projet de législation de la journée de huit heures.

Afin de montrer comment cette question est traitée dans les administrations des différents pays, les centres nationaux seront priés de faire part au secrétariat international dans leurs rapports annuels du traitement de ces propositions et du cours des négociations dans les différents pays.

Le secrétariat a été chargé également de faire une enquête sur la façon dont il faudrait s'y prendre pour organiser un Bureau d'information international. Les syndicats belges ont organisé un bureau de ce genre, grâce auquel ils se tiennent au courant de l'organisation capitaliste, de sa force et de ses projets. D'après quelques délégués, il serait désirable d'étendre ces informations au plus grand nombre de pays possible. Une enquête sera ouverte.

Une discussion très minutieuse s'est également engagée sur la question de l'affiliation des syndicats à leur Secrétariat professionnel international. On a donné, ici même, des détails sur l'organisation ouvrière internationale (1). On se rappelle que tous les syndicats d'un même pays sans distinction de profession s'affilient à un centre national ; que les centres nationaux des différents pays se rattachent à un secrétariat international ; que, d'autre part, il existe dans chaque pays des fédérations nationales d'ordre professionnel et que ces fédérations nationales se groupent en une fédération internationale où les intérêts de la profession sont seuls examinés. Il s'agirait d'opérer un rapprochement, une concentration entre ces différents organismes,

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 455 ; t. III, p. 252.

dans le but de parfaire leur documentation et surtout l'éducation des conducteurs de syndicats. On pourrait également par ce moyen, perfectionner le service de traduction. Sur la proposition des délégués anglais, une résolution, ainsi rédigée, a été adoptée :

La présente conférence des centres syndicaux internationaux est d'avis que l'organisation internationale peut être fortifiée par des relations plus étroites entre les secrétaires des fédérations internationales de métier et le Bureau de l'Union syndicale internationale, ainsi que par un office spécial de traduction adjoint au Bureau international.

Dans le but d'amener les syndicats américains à nouer des relations plus étroites avec les syndicats européens, il a été décidé que la prochaine conférence aurait lieu à San Francisco en 1913.

[331.88 (063) « 1913 » (∞)]

**Première Conférence des Secrétaires des Fédérations internationales professionnelles.** — Les secrétaires des Fédérations internationales professionnelles se sont réunis pour la première fois, à Zurich, le 20 septembre 1913.

Trois points importants figuraient à leur ordre du jour. L'un d'entr'eux : que peuvent faire les secrétaires des centres nationaux pour amener les syndicats à s'affilier à leur fédération internationale, avait déjà été examiné dans la Conférence Syndicale internationale, dont il est parlé dans la précédente notice. Les deux autres points de l'ordre du jour ont été examinés en commun. Ils sont relatifs : 1° à l'unification des méthodes dans la rédaction des rapports; 2° à l'unification des statistiques ouvrières internationales. En ce qui concerne l'unification des rapports, les secrétaires, sans pouvoir prendre de décision ferme, ont promis de s'appliquer à unifier leurs méthodes. En vue de dresser les statistiques, les secrétaires ont décidé d'adopter un questionnaire commun pour leurs demandes de renseignements. Celui de la Fédération internationale du Transport a été adopté comme répondant le mieux à tous les besoins. Il a été décidé, toutefois, qu'il serait bon de l'écourter. Une commission d'examen des formules a été constituée.

Les secrétaires internationaux ont décidé également de continuer à se réunir.

A cette première conférence, vingt-cinq fédérations internationales sur vingt-neuf étaient représentées. Les employés d'hôtels et de restaurants, les ouvriers de fabrique, les fourreurs et les tailleurs seuls n'étaient pas représentés.

[331.88 (063) « 1913 » (∞)]

**Troisième Conférence internationale des Ouvriers des Services Publics.** — La troisième Conférence internationale des Ouvriers des Services publics s'est réunie à Zurich, du 23 au 25 septembre 1913. Dix nations y furent représentées. Ce sont : l'Allemagne, la Belgique, la Bohême, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Suède et la Suisse.

Les Anglais assistaient pour la première fois à la conférence. Ils ont manifesté le désir de s'affilier à l'organisation internationale. Les délégués ont estimé qu'il était nécessaire, en vue de développer le plus complètement possible les services de la fédération, de donner aux fonctions de secrétaire une stabilité plus grande. Dans ce but, la résolution suivante a été adoptée :

La Conférence internationale, réunie à Zurich, les 23, 24 et 25 septembre 1913, reconnaissant la nécessité de créer un emploi de fonctionnaire permanent au Bureau international, charge le Bureau d'élaborer, à bref délai, un rapport exposant notamment : 1° les raisons militent en faveur de l'institution d'une permanence internationale ; 2° les conséquences financières de cette institution et les bases de répartition du nouveau taux de cotisation qui en résulterait ; 3° la forme à donner à cette institution (secrétaire permanent ou adjonction d'un employé, à titre permanent, au secrétaire) ; 4° le moment d'entrer en fonctions du titulaire, décide que le dit rapport sera soumis aux organisations affiliées et qu'un referendum tranchera la question.

En ce qui concerne la situation légale des ouvriers des services publics, il a été décidé, après une longue discussion, de charger le secrétariat international de réunir la documentation sur les contrats et d'en donner connaissance aux organisations avec rapport à la prochaine assemblée.

Le secrétariat éditera également une brochure traduite en plusieurs langues et contenant les conditions de travail et les revendications dans les différents pays, ainsi qu'une brochure contenant les règlements des diverses institutions de prévoyance et d'arbitrage. Ces brochures serviront de base aux discussions qui auront lieu à la prochaine conférence.

Le congrès ne s'est séparé qu'après avoir voté à l'unanimité la protestation suivante :

La troisième Conférence internationale des Ouvriers des Services Publics, réunie à Zurich, les 23, 24 et 25 septembre 1913, proteste contre les mesures arbitraires de répression prises par les divers gouvernements contre les militants ouvriers ; salue fraternellement les camarades emprisonnés pour la cause de l'émancipation ouvrière de tous les pays.

On décide encore que le compte rendu sera traduit dans toutes les langues des organismes affiliés. [331.88 : 35] (063) « 1913 » (∞)

**Sixième Congrès typographique international.** — Le compte rendu de ce congrès, qui eut lieu à Stuttgart, du 12 au 15 août 1912, vient de paraître en un volume de 168 pages. Les questions à l'ordre du jour étaient :

1° Ouverture du Congrès, désignation du bureau, vérification des mandats, adoption d'un règlement pour les travaux du Congrès ;

2° Examen du développement économique et technique dans l'industrie du livre, par rapport surtout aux mouvements de tarifs ;

3° Rapports des délégués sur la situation dans leur organisation ; décision sur une requête du Comité de la Fédération typographique de la Finlande ;

4° Discussion des propositions relatives : *a)* aux statuts pour la Secrétariat typographique international ; *b)* au contrat de réciprocité ;

5° Examen de la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent les travailleurs du livre de Bulgarie par rapport à l'organisation ;

6° Affiliation de sociétés de travailleurs du livre qui se trouvent encore à l'écart du Secrétariat international ;

7° Motions et vœux ;

8° Désignation de la Fédération qui doit assumer les charges du Secrétariat doit avoir son siège.

A ce congrès, les fédérations nationales suivantes étaient représentées : Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Serbie, Suède et Suisse.

Il ne semble pas nécessaire de reproduire ici les décisions d'ordre administratif qui ont été prises. Citons cependant parmi les vœux adoptés, celui concernant l'opportunité de l'entente entre les typographes d'un même pays :

Le Congrès regrette la désunion des confrères de Bulgarie. En considération de la situation difficile dans laquelle se trouvent les ouvriers de ce pays, il s'attend à ce que les confrères s'unissent sur le terrain syndical, afin qu'ils deviennent capables de défendre leurs intérêts économiques. Le Congrès ne peut pas porter de l'intérêt à des ouvriers désunis.

[331.88 : 655] (063) « 1912 » (∞)

**Commission internationale de Droit aéronautique.** — La Commission juridique de la *Fédération Aéronautique internationale* chargée d'élaborer un projet de réglementation de la circulation

aérienne s'est réunie à Bruxelles le 21 juin 1913 et a voté le vœu ci-dessous :

t La Fédération aéronautique internationale, réunissant dix-huit pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Egypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Argentine, Russie, Suède et Suisse), représentée par sa Commission internationale du Droit aéronautique, réunie à Bruxelles les 17 et 18 mai 1912, et les 20 et 21 juin 1913 :

» Considérant que certains États ont pris ou sont sur le point de prendre diverses dispositions légales de nature à entraver la circulation aérienne et même mettre en péril la vie non seulement des pilotes et aéronautes, mais encore par voie de conséquence, celle des terriens ;

» Estime qu'il y a lieu de régler internationalement la circulation aérienne en sauvegardant aussi bien les intérêts des particuliers que les intérêts souverains et fiscaux des États.

» Pour parer à ces graves inconvénients et dangers, la Commission s'adresse respectueusement au Gouvernement de S. M. le Roi des Belges, en le priant d'inviter le Gouvernement français, initiateur de la Conférence internationale de la navigation aérienne, réunie à Paris en 1909, à communiquer aux diverses puissances représentées à cette Conférence, le projet que vient d'adopter la Commission internationale du droit aéronautique de la Fédération aéronautique internationale et à examiner d'urgence s'il n'y a pas lieu de convoquer à nouveau la Conférence internationale de la navigation aérienne, aux fins d'examen et d'adoption du projet. >:

On se souvient que la conférence de 1909 était officielle et n'a pas abouti (1). Le projet de traité élaboré par la Commission est ainsi rédigé :

#### TITRE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE PREMIER. — Les sujets ou citoyens de chacun des États contractants jouiront, dans tous les autres États signataires, des avantages du présent traité. Us seront tenus aux obligations qui en dérivent.

ART. 2. — Tout État signataire peut, en ce qui le concerne, dénoncer le traité à toute époque.

ART. 3. — Les dispositions du présent traité s'appliquent aux aéronefs. Les aéronefs comprennent : les ballons libres, les ballons dirigeables et les appareils d'aviation.

#### TITRE PREMIER

##### *Conditions de circulation*

ART. 4. — Est admis à circuler au-dessus des territoires des États

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 391.

signataires, à y atterrir et à y prendre l'air, tout pilote d'aéronef qui sera porteur :

1° Du certificat d'immatriculation de l'aéronef ;

2° Du brevet de pilote de la F. A. I.

Le pilote devra se conformer aux prescriptions du présent traité et aux lois et règlements du pays où il se trouve.

ART. 5. — Tout aéronef doit porter de façon visible de deux côtés avec les numéros d'immatriculation qui l'identifient, l'indication de la nation où les formalités de l'immatriculation ont été remplies.

ART. 6. — Le nom du pays où les formalités d'immatriculation ont été remplies est indiqué :

Pour l'Allemagne	par la lettre	D.
» l'Autriche	»	A.
» la	»	B.
» le	»	D.A.
»	»	E.G.
»	»	E.
» les États-Unis	»	U.S.
» la France	»	F.
» la Grande-	»	G.B.
» la Hongrie	»	H.
» l'Italie	»	I.
» la Norvège	»	N.
» les Pays-	»	N. L.
» le	»	P.
» la République Argentine .....	»	R. A.
» la	»	R.
» la Suède	»	S.
» la Suisse	»	C.H.

## TITRE II

### Règlement de la circulation aérienne

#### CHAPITRE PREMIER

##### *Règles concernant les feux.*

ART. 7. — Les règles concernant les feux réglementaires doivent être observées par tous les temps du coucher au lever du soleil et, pendant cet intervalle, l'usage de phares indépendants de ces feux est autorisé à condition que les phares ne puissent être pris pour un des feux prescrits.

ART. 8 — *Feux que doivent porter les ballons dirigeables* — Un ballon faisant route, c'est-à-dire ayant une vitesse propre, doit porter :

a) A l'avant, un feu *blanc* brillant, disposé de manière à montrer une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 220° soit 110° de chaque côté de l'aéronef à partir de l'avant ;

b) A droite, un feu *vert* établi de manière à projeter une lumière inin-

terrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 110°, c'est-à-dire depuis l'avant jusqu'à 20° sur l'arrière du travers, du côté droit.

c) A gauche, un feu *rouge* établi de manière à projeter une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc horizontal de 110°, c'est-à-dire depuis l'avant jusqu'à 20° sur l'arrière du travers, du côté gauche.

d) Les trois feux, *blanc*, *vert* et *rouge*, devront être visibles dans chaque plan vertical correspondant à leurs zones respectives dans toutes directions comprises entre la verticale, vers le bas, et une ligne se rapprochant autant que possible de la verticale et faisant un angle d'au moins 30° avec l'horizontale, vers le haut.

e) Les feux de côté, *vert* et *rouge*, devront être munis d'écrans disposés de telle sorte que leur lumière ne puisse être aperçue du côté opposé.

f) le feu *blanc* doit être visible à une distance d'au moins 4 kilomètres, les feux *vert* et *rouge* à une distance d'au moins 2 kilomètres, par nuit noire et atmosphère pure.

g) Un ballon dirigeable devra, en outre, avoir en permanence un feu *blanc* à l'arrière.

ART. 9. — *Feux des appareils d'aviation.* — Les règles relatives aux feux sont applicables aux appareils d'aviation. Toutefois, par une mesure de tolérance temporaire, ils ne sont astreints qu'à porter un seul fanal, disposé de manière à montrer les feux réglementaires.

ART. 10. — *Feu des ballons libres.* — Les ballons libres doivent avoir, prêt à servir, un fanal à feu *blanc* et le montrer à l'approche d'un autre aéronef.

#### CHAPITRE II

##### *Signaux phoniques.*

ART. 11. — a) Par temps de brouillard, de brume, de bruine, de neige ou pendant les forts grains de pluie, les aéronefs à moteur doivent, tant de jour que de nuit, faire usage de signaux phoniques puissants discontinus.

b) Dans les mêmes conditions, les ballons libres devront faire usage de signaux analogues lorsqu'ils seront dans le voisinage d'aéronefs à moteur.

#### CHAPITRE III

##### *Règles de routes et de manœuvres*

ART. 12. — Un aéronef à moteur doit toujours se tenir à une distance d'au moins 100 mètres de tout autre aéronef, dans toute direction horizontale, verticale ou oblique.

ART. 13. — Les aéronefs à moteur doivent toujours s'écarter des ballons libres.

ART. 14. — Tout aéronef à moteur qui se rapproche d'un autre en n'importe quel sens doit toujours prendre sa droite, à moins qu'il ne soit et demeure à une distance d'au moins 300 mètres.

ART. 15. — Lorsqu'un ballon dirigeable a stoppé volontairement, il doit montrer une boule noire très apparente ; il reste, dans ce cas, soumis aux mêmes règles que les aéronefs en marche.

S'il n'est plus maître de sa manœuvre pour cause d'avarie, il doit montrer deux boules noires très apparentes placées verticalement l'une au-dessus de l'autre. Dans ce cas, il est assimilable aux ballons libres.

La nuit, dans les deux cas, il ne montre que le feu blanc et il est assimilable aux ballons libres.

#### CHAPITRE IV

##### *Signaux d'atterrissage et de détresse*

ART. 16. — Lorsqu'un ballon dirigeable se dispose à atterrir, il doit :

De jour, faire apparaître, sous la nacelle, un pavillon rouge de forme triangulaire ;

De nuit, faire clignoter ou agiter un feu blanc en maintenant allumés ses feux réglementaires.

ART. 17. — a) En cas de détresse, au-dessus des terres comme au-dessus de la mer, un ballon dirigeable doit :

De jour, faire apparaître sous la nacelle un pavillon rouge triangulaire et montrer les deux boules noires superposées prévues à l'article 9.

De nuit, agiter ou faire clignoter un feu blanc en éteignant ses feux de côtés.

De jour comme de nuit, il doit en outre faire usage d'un signal phonique.

b) Un ballon libre en détresse doit :

De jour, montrer sous la nacelle un pavillon rouge triangulaire et la nuit, agiter un feu blanc.

Il peut, en outre, de jour comme de nuit, faire usage d'un signal phonique.

#### CHAPITRE V

##### *Emploi du lest*

ART. 18. — Il n'est permis d'employer comme lest qu'une matière ne pouvant offrir aucun danger pour les tiers, telle que du sable très fin ou de l'eau.

### TITRE III.

#### **Douane**

##### CHAPITRE PREMIER

##### *Dispositions générales*

ART. 19. — Les aéronefs atterrissant en pays étranger et destinés à être réexportés, bénéficient, ainsi que leur équipement, du régime de l'acquit-à-caution, de l'admission temporaire ou de la consignation des droits, ou du triptyque.

ART. 20. — Les approvisionnements et les matières destinés au fonctionnement des appareils de l'aéronef, bénéficient des tolérances réciproques de la part des États signataires.

ART. 21. — Les bagages et objets personnels du pilote, hommes à bord ou passagers sont, lors de l'atterrissage en pays étranger, soumis au même traitement que les objets de même nature importés par les voyageurs ou passagers sur les frontières de terre ou de mer.

## CHAPITRE II

*Transports de marchandises*

ART. 22. — Le pilote de tout aéronef transportant des marchandises ne peut circuler que s'il possède à sou bord, savoir : dans le pays où l'aéronef a été immatriculé, un permis de circuler émanant de l'autorité compétente.

En pays étranger, un laissez-passer et pour passer une frontière quelconque, à l'aller et au retour, un bulletin de douane.

ART. 23. — Le pilote de tout aéronef transportant des marchandises qui veut se rendre à l'étranger doit, avant de prendre l'air, faire visiter son aéronef par un agent fiscal. Celui-ci constate le jour du départ, la nature et la quantité des marchandises, bagages ou objets personnels du pilote, hommes à bord et passagers, sur un registre spécial dont il délivre un duplicata au pilote.

Ce duplicata porte le nom de Bulletin de douane.

Ce bulletin indique :

1° La nationalité du navire aérien ;

2° Son immatriculation ;

3° La nature et la quantité des marchandises, bagages ou objets personnels transportés ou leur absence ;

4° Le lieu et la date du départ ;

5° Le nom du lieu de destination.

Le Bulletin de douane n'est délivré que contre remise du permis de circuler ou s'il s'agit d'un navire étranger du laissez-passer.

ART. 24. — Arrivé à destination, le pilote de l'aéronef doit, dans le plus bref délai, remettre à l'agent fiscal son Bulletin de douane et acquitter entre ses mains les droits de douane, s'il en est dû.

ART. 25. — Contre l'acquit des droits, il est remis au pilote un laissez-passer en échange du bulletin de douane.

Le laissez-passer permet de circuler au-dessus du pays où a été délivré cette pièce justificative du paiement des droits.

ART. 26. — Le pilote de l'aéronef étranger qui veut regagner son pays ou passer dans un autre pays étranger, doit obtenir d'un agent fiscal un nouveau bulletin de douane en échange du laissez-passer.

ART. 27. — Le pilote de l'aéronef qui regagne son pays doit, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, remettre à l'agent fiscal de la localité, son bulletin de douane et acquitter les droits, s'il en est dû. En échange, il lui est remis un permis de circuler.

ART. 28. — Le pilote de l'aéronef qui, se trouvant à l'étranger, gagne un nouveau pays étranger, remplit chaque fois les mêmes formalités.

Il ne peut circuler en pays étranger que porteur d'un laissez-passer délivré après l'acquit des droits de douane, s'il en est dû.

ART. 29. — Le pilote de l'aéronef qui, porteur d'un bulletin de douane, atterrit en cours de route, pourra dans les limites des nécessités de la locomotion aérienne, subir la visite de l'agent fiscal ou de la police locale.

qui constatera sur le même bulletin, la nature et la quantité des marchandises, bagages ou objets personnels, à l'atterrissage et au départ.

ART. 30. — Sur la demande qui lui en est faite, tout agent fiscal doit délivrer un bulletin de douane au pilote qui, venu de l'étranger sans transporter de marchandises, veut repartir en en transportant.

### CHAPITRE III

#### *Sanctions*

ART. 31. — Eu cas de contravention aux présentes dispositions, comme en cas de contrebande dûment constatée, le pilote est poursuivi selon les lois du pays lésé.

On remarquera (art. 6), que l'indication de sa nationalité, que doit porter tout aéronef, se fait au moyen des mêmes initiales que celles adoptées par la Convention internationale concernant la circulation des automobiles (1). De même les dispositions concernant les feux, signaux et règles de routes (titre II), sont pour la plupart empruntées à la convention relative aux règles de route en mer. (2)

[341.226 (062) « 1913 » (∞)]

**Conférence internationale pour la Protection légale des Travailleurs.** — Cette Conférence diplomatique s'est réunie à Berne, du 15 au 25 septembre 1913. Déjà en 1905-1906, des conventions interdisant l'emploi du phosphore et le travail de nuit des femmes dans les ateliers, avaient été votées par une conférence similaire. Celle de 1913, devait, on s'en souvient (3), étudier l'interdiction du travail industriel des enfants et la limitation à 10 heures de la durée maxima de la journée de travail des femmes et des enfants.

Elle s'est ouverte dans la salle du Conseil National suisse, sous la présidence de M. Schultess. Dans son discours d'ouverture, le président après avoir souhaité la bienvenue aux délégués et rappelé le souvenir des conférences antérieures, a remercié l'Association internationale pour la Protection légale des Travailleurs, qui a pris l'initiative de la nouvelle conférence et prié le Conseil fédéral d'inviter les Gouvernements européens à y participer.

Les délibérations ayant eu lieu à huis-clos, il est impossible d'en donner le compte rendu détaillé. L'acte final a été signé par les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de l'Es-

(1) *Annuaire de la Vie Internationale*, 1910-1911, p. 315.

(2) *Ibid.*, 1908-1909, p. 326.

(3) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 226.

pagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la Suède et de la Suisse. Le délégué de la Russie n'était pas autorisé à signer l'acte final de la Conférence. Les délégués ont convenu de prier le Conseil fédéral suisse de vouloir bien saisir les Gouvernements des États intéressés en vue d'entreprendre des négociations diplomatiques sur le résultat des délibérations de la Conférence qui forment les bases de conventions internationales à conclure.

Avant d'apposer leurs signatures, les délégués de quelques États ont déclaré qu'ils réservaient en faveur de leurs Gouvernements, la faculté de se prononcer définitivement, faculté existant d'ailleurs pour tous les États intéressés, attendu que les conventions internationales ne seront élaborées qu'en 1914, lors de la Conférence diplomatique que le Conseil fédéral se propose de convoquer.

L'acte final contient, en ordre principal, les déclarations suivantes : La convention interdira le travail de nuit des jeunes ouvriers employés dans l'industrie, jusqu'à 16 ans révolus. Cette interdiction est absolue dans tous les cas jusqu'à l'âge de 14 ans. Le repos de nuit durera onze heures consécutives au moins, dans tous les États contractants. Ces onze heures devront comprendre l'intervalle de 10 heures du soir à 5 heures du matin. La convention entrera en vigueur deux ans après la clôture du procès-verbal de dépôt.

Le principe de la limitation à dix heures par jour de travail des femmes et des jeunes ouvriers jusqu'à 16 ans, a été admis sans difficulté par tous les États. Il y a eu quelques réserves cependant. La plus importante porte sur la faculté de remplacer la journée de dix heures par la semaine de soixante heures, et, pour conserver le système anglais du congé du samedi après-midi, on autorisera à prolonger d'une demi-heure la journée de dix heures, sous condition toutefois, que la semaine de travail ne dépasse pas soixante heures.

Il faut remarquer qu'en Suisse, le projet de révision de la loi sur les fabriques prévoit la journée de dix heures non seulement pour les enfants et les adolescents, mais aussi pour les adultes.

Plus animée fut la discussion de la deuxième question à l'ordre du jour de la Conférence internationale : le travail de nuit. L'Association internationale pour la Protection ouvrière préconisait 18 ans dans tous les États. Mais la conférence se heurta à l'opposition du puissant État industriel qu'est l'Allemagne et de la Belgique. Se basant sur les principes de leur législation nationale, les délégués allemands n'ont pas voulu dépasser 16 ans. Et c'est à cet âge que fut définitivement fixée la limite. Chaque État reste évidemment libre d'aller plus avant chez lui dans la voie de cette réforme. Enfin, il n'est pas inutile d'indiquer que la limite de 18 ans a déjà été admise par la

Suisse depuis 1877, exception faite pour quelques industries spéciales.

[341.28.3 (061) « 1913 » (∞)]

**Tours civiques et sociaux en Europe.** — *L'International Civic Bureau*, dont le siège est à New-York, Madison Avenue, 1, a organisé en Europe, pendant les mois de juillet, août et septembre 1913, des voyages d'études dans les principaux pays. Le but de ces tournées était de permettre aux Américains s'intéressant aux questions municipales, de venir constater sur place les installations et administrations du vieux monde. Voici quels étaient les itinéraires des différents tours :

1. *Civic tour*, du 2 juillet au 29 août. — Départ le 2 juillet, arrivée à Hambourg le 11, du 13 au 17 à Berlin, les 18 et 19 à Dresde, du 20 au 23 à Vienne, du 24 au 26 à Munich, le 27 à Ulm, le 28 à Rothenbourg, les 29 et 30 à Francfort, le 31 à Cologne, les 1 et 2 août à Dusseldorf, les 3 et 4 à Bruxelles, du 5 au 9 à Paris, du 10 au 15 à Londres, le 16 à Birmingham, les 17 et 18 à York, les 19 et 20 à Edimbourg, le 21 à Glasgow, les 22 et 23 à Liverpool. Départ sur le *Lusitania* pour New-York, où on arrive le 29. Prix : 600 dollars.

2. *Cort Civic Tour*, du 26 juillet au 29 août. — L'itinéraire est le même que le précédent à partir de la visite de Bruxelles. Les participants y arrivaient par Anvers. Prix : 440 dollars.

3. *Second Civic Tour*, du 26 juillet au 17 septembre. — Les participants voyagent avec ceux du Cort Civic Tour, visitent Anvers, Bruxelles, Paris et Londres avec eux et ceux du premier tour ; mais alors ils s'en détachent et vont à Dusseldorf. Ils font alors à rebours le même voyage que ceux du premier tour. Prix : 630 dollars.

4. *Social Tour*, du 28 juin au 30 août. — Arrivés à Hambourg le 11, ils font en partie le même trajet que les voyageurs du Civic Tour, en les précédant d'une couple de jours. Ils ajoutent au tracé une tournée de deux jours en Hollande. Prix : 480 dollars.

Les *Civic Tours* et le *Social Tour* diffèrent surtout par l'objet des travaux entrepris. On trouvera, ci-dessous, le plan de ces deux ordres d'études :

#### CIVIC TOUR

##### *Problèmes fonciers et plans des villes.*

Embellissement des villes.

Plan des villes.

Architecture civique.

Architecture des paysages.

Développement suburbain.

Boulevards et squares.

Politique foncière municipale.

Systèmes de taxes foncières.

Développement des parcs.

Mouvement des cités-jardins.

Villages modèles.

Disposition et pavement des rues.

Ornementation des rues.

Prévention de spéculation.

Système de construction par zones.

Reconstruction de bouges.

*Administration municipale.*

Propriétés municipales.	Tribunaux et tribun. pour enfants.
Lois sur les bâtisses.	Marchés municipaux.
Asiles municipaux.	Hôpitaux et asiles.
Facilités de transport.	Hygiène et salubrité.
Cours d'eau intérieurs.	Récréation.
Ports et docks.	Charité publique.
Systèmes de nettoyage des rues.	Écoles des citoyens.
Règlement du trafic.	Police et services d'incendie.

*Problèmes ouvriers.*

Éducation industrielle.	Arbitrage industriel.
Bourses de travail.	Assurance industrielle.
Hygiène industrielle.	Pensions de vieillesse.
Unions commerciales.	

*Questions nationales et internationales.*

Législation, politique publique.	Chemins de fer européens.
Activités internationales.	Cours d'eau intérieurs.
Paix internationale.	Bonnes routes.
Tendances socialistes.	

*Activités publiques et privées pour le bien-être.*

Sociétés coopératives.	Maisons coloniales.
Sociétés de villégiature.	Traitement de la tuberculose.
Partage des bénéfices.	Problème de l'alcoolisme.
Palais du Peuple.	Travail rural social.
Bien-être de l'enfance.	

## SOCIAL TOUR

*Problèmes ouvriers.*

Éducation industrielle.	Unions commerciales.
Bourses de travail.	Arbitrage industriel.
Sans travail.	Assurance industrielle.
Hygiène industrielle.	Pension de vieillesse.

*Problèmes fonciers et plan des villes.*

Plan des villes.	Politique foncière municipale.
Développement suburbain.	Systèmes de taxes foncières.
Mouvement des cités-jardins.	Système de constructions par zones.
Villages modèles.	

*Administration municipale.*

Propriétés municipales.	Marchés municipaux.
Lois sur les bâtisses.	Sanatorium, Hôpitaux, Asiles.
Facilités de transport.	Hygiène et Salubrité.
Règlements du trafic.	Récréation.
Ports et docks.	Charité publique.
Police et tribunaux.	Maisons municipales de logement.
Tribunaux d'enfants.	Écoles de civisme.

<i>Agences sociales privées.</i>	Maisons coloniales.
Sociétés coopératives.	Traitement de la tuberculose.
Sociétés de villégiature.	Travail rural social.
Partage des profits.	Problème de l'alcoolisme.
Palais du Peuple.	
Bien-être de l'enfance.	

[352 (079.3) ( $\infty$ )

**Commission internationale permanente des Congrès de Navigation.** — Le 19 juin 1913 a été tenue, à Willebroeck, au cours d'une visite des installations maritimes de Bruxelles, la séance annuelle de la Commission internationale permanente des Congrès de Navigation, sous la présidence de M. Helleputte, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics de Belgique, président de l'Association.

Étaient présents les délégués de l'Afrique Occidentale française, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de Monaco, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Perse, de la Russie et de la Suède.

L'ordre du jour comprenait :

1° Rapport du Bureau exécutif sur la situation générale de l'Association. Exercice 1912-1913 ;

2° *a)* Modification du règlement en ce qui concerne les *Membres temporaires*. Proposition des Délégations allemande et française ; *b)* Addition au 5° de l'article 5 du Règlement relativement au *Bureau Permanent*. Proposition des Délégations française et néerlandaise ;

3° Lieu de réunion du troisième congrès. Lettre de M. le colonel Hansen annonçant que le Gouvernement suédois invitera l'Association à tenir ce congrès à Stockholm en 1915 ;

4° Programme des questions du troisième congrès ;

5° Communications diverses.

Il a été décidé que le prochain congrès aurait lieu à Stockholm en 1915. L'ordre du jour sera le suivant :

PREMIÈRE SECTION. — NAVIGATION INTÉRIEURE

*Questions.* — 1° Amélioration des rivières en vue de la navigation, de la production d'énergie, du flottage des bois, de l'assainissement et des irrigations ; résultats d'essais effectués avec les modèles, emploi de modèles pour la solution de questions hydrotechniques ;

2° Les nouveaux types de barrage pour rivières canalisées, notamment en ce qui concerne leur action sur les crues, la régularisation du débit, l'utilisation de leur chute pour la production d'énergie, le passage des poissons et du bois, etc. ;

3° Étude économique, technique et réglementaire de l'exploitation et de la traction mécanique des bateaux sur les fleuves, les canaux et les lacs ; disposition à donner aux écluses pour faciliter leur manœuvre.

*Communications.* — 1° Barrages de réservoirs. Conditions d'établissement et d'emploi. Progrès réalisés dans leur construction ;

2° Unification des statistiques de navigation intérieure. Comparaison des statistiques des différents pays ;

3° Sources d'alimentation des rivières, eaux de surface et nappes souterraines, conditions du mouvement des eaux dans les deux cas. Facteurs ayant une influence sur le débit des sources d'alimentation des rivières. Importance des forêts. Mesures de protection du débit des rivières. Législation.

SECONDE SECTION. — NAVIGATION MARITIME

*Questions.* — 1° Outillage mécanique des ports. Manutention mécanique des marchandises. Chargement, déchargement, transport entre les navires et les différents lieux de dépôt, couverts ou non de hangars ;

2° Ponts mobiles. Étude technique et économique ;

3° Construction des phares maritimes ; fondations, tours, appareils lumineux ; progrès réalisés et principes nouveaux.

*Communications.* — 1° Le béton et le béton armé. Ses applications aux travaux hydrauliques ; les moyens d'assurer sa conservation ;

2° Emploi du combustible liquide dans la navigation ;

3° Ports de pêche et de refuge.

Il est entendu que le *béton armé* figurera comme *question* au programme du quatorzième Congrès. [386 (063) « 1913 »

(∞)

**Quatrième Conseil international de la Fédération des Ligues catholiques féminines.** — Le quatrième Conseil international de la Fédération des Ligues catholiques féminines s'est tenu à Londres du 25 au 29 juin 1913.

Le Bureau pour l'année 1913 était formé par les membres dirigeants de la Catholic Women's League, qui ont fait, aux délégués des nations étrangères, le meilleur accueil.

Le Frauenbund de Cologne, le Verein Erwerbstätigen Frauen und Mädchen de Berlin, le Lehrerinnen Verein d'Aix-la-Chapelle, la Katholische Reichs Frauen Organisation d'Autriche, la Ligue des Femmes chrétiennes de Bruxelles, la League of Catholic women de Boston, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste du Canada, l'Union del Sagrado Corazón de Jesús de Madrid, la Liga de Senoras para la Acción Católica de Barcelone, l'Action sociale de la Femme et la Ligue patriotique des Françaises pour la France, l'Association catholique des Femmes lorraines, les Ligues de Cracovie, de Varsovie et de Léopol, la Liga des Damas Católicas de la République Argentine,

le Frauenbund suisse, la Protection de la jeune fille avaient envoyé des déléguées pour prendre part aux travaux du Conseil.

Le Pape avait envoyé un représentant, Mgr Bidwell. Le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, après avoir reçu les déléguées dans la salle du Trône, leur offrit la Bibliothèque de l'archevêché pour leurs réunions d'études.

Les travaux comprenant l'examen des candidatures des Ligues demandant l'affiliation, la revision des statuts et des rapports des Ligues sur le travail de l'année au sujet de la presse, le théâtre, la franc-maçonnerie, l'avancement de l'éducation catholique, la traite des blanches.

La journée du 27 comprenait une séance ouverte au *Cathedral Hall* de Westminster, présidée par le cardinal Bourne. Une affluence d'auditeurs s'y pressa et applaudit avec enthousiasme les rapports de la Ligue patriotique des Françaises, du Katholischer Frauenbund et sur la Loi industrielle (Trade Boards Act).

Une séance supplémentaire d'études se tint le matin du dimanche 29 juin. Un télégramme y fut rédigé à l'adresse de la Ligue patriotique des Françaises, pour lui exprimer la satisfaction et la reconnaissance des Ligues au sujet du Service central dont elle assume la charge depuis la création de la Fédération.

Une réception grandiose fut également offerte aux déléguées chez M<sup>me</sup> la duchesse de Norfolk, à Norfolk House, le 27 juin au soir. Le 28, une intéressante excursion à Oxford, admirablement organisée par le bureau anglais, clôtura ces excellentes journées.

[396 : 282 (063) « 1913 » (∞)]

Neuvième **Congrès universel d'Espéranto** (1). — Du 24 au 31 août 1913, s'est tenu à Berne le neuvième Congrès universel d'Espéranto, sous la présidence de M. Jacob Schmid, président du Comité local d'organisation, assisté de MM. René de Saussure, privat-docent à l'Université de Genève et E. Stettier, président de la Société Espérantiste Suisse.

On sait que les Espérantistes se réunissent tous les ans en congrès internationaux, et que ces réunions annuelles ont un caractère tout à fait spécial et digne de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent au développement de la vie internationale. En effet, les Congrès d'Espéranto ne ressemblent à aucun autre. Ils sont fréquentés par

(1) On doit les renseignements relatifs à ce congrès, à M. Gabriel Chavet, secrétaire général du Comité permanent des Congrès d'Espéranto.

un très grand nombre d'adhérents. Il y avait 1300 congressistes aux Congrès de Cambridge (1907) et de Barcelone (1909), 1,400 à celui de Dresde (1908), 1,700 à celui d'Anvers (1911) et on compte que plus de 3,000 espérantistes assisteront l'année prochaine au Congrès de Paris. De plus, les membres des Congrès d'Espéranto appartiennent à toutes les classes de la société. Pour pouvoir prendre part à ces Congrès, il suffit, en effet, d'être espérantiste, c'est-à-dire de connaître la langue internationale inventée par le docteur Zamenhof. Il en résulte que toutes les classes sociales, toutes les professions, toutes les doctrines religieuses, philosophiques et sociales se trouvent mélangées de la façon la plus pittoresque et que les Congrès d'Espéranto constituent ainsi de réelles manifestations de tolérance et de fraternité sociales. Enfin, la caractéristique essentielle de ces congrès, est l'emploi d'une langue unique. Seuls de toutes les réunions internationales, ils donnent le spectacle d'une compréhension parfaite et rapide entre personnes appartenant aux nationalités les plus diverses et venues de tous les points du monde, de discussions animées, qui ont lieu, sans le secours d'aucun interprète, de rapprochements cordiaux et agréables entre tous les congressistes, qui recherchent surtout la compagnie d'étrangers et sont heureux d'entrer en relations personnelles avec le plus grand nombre de collègues des autres pays, d'un internationalisme vraiment démocratique, c'est-à-dire, non plus seulement réservé à ceux qui par leurs conditions sociales ou leurs travaux ont le privilège de parler plusieurs langues, mais ouvert à tous hommes, femmes et enfants, de toutes classes et de toutes conditions.

Dans un numéro précédent de cette revue (1), M. Carlo Bourlet a rendu compte des divers encouragements que les Congrès internationaux d'Espéranto ont reçus des gouvernements, municipalités et autres organisations officielles. A cet égard, le Congrès de Berne a été aussi favorisé que les Congrès antérieurs. Placé sous la présidence de M. le colonel Emile Frey, ancien président de la Confédération Suisse et directeur du Bureau International des Télégraphes, le Comité de Patronage du Congrès comprenait trois sortes de membres : d'une part, des représentants diplomatiques, les consuls de la Grande-Bretagne, de Costa-Rica, du Paraguay, de la République Argentine et de Monaco ; puis des représentants du Gouvernement suisse et ceux des grandes institutions internationales qui ont leur siège à Berne.

Le Congrès de Berne tint plusieurs séances de travail au cours desquelles furent prises d'importantes décisions. Une proposition, que

(1) *La Vie Internationale*, t. I, p. 563.

les Congrès futurs n'aient lieu que tous les deux ans, fut presque unanimement repoussée, et il fut décidé que les prochains Congrès auraient lieu en 1914 à Paris et en 1915 à Edimbourg. Enfin, plusieurs décisions furent votées au sujet de l'organisation générale du mouvement, et nous en citons plus loin la plus importante.

A côté de ces séances il convient de citer les nombreuses réunions d'espérantistes groupés par spécialités : ainsi se réunirent les espérantistes médecins, savants, végétariens, employés d'administrations, instituteurs, employés des chemins de fer et employés des postes, étudiants, jeunes gens, bons-templiers, ingénieurs, architectes, physiiciens, chimistes, littérateurs, policiers, socialistes, féministes, etc. Dans ces réunions, qui constituèrent autant de congrès internationaux réduits, ces spécialistes purent discuter de leurs intérêts communs, sans recourir à des traductions toujours odieuses. De plus, les catholiques, les protestants et les juifs assistèrent à des services religieux où sermons, prières et chants eurent lieu en Espéranto. En outre, les membres de l'Association Espérantiste Universelle, qui groupe un millier de délégués et dix mille adhérents dans tous les pays, tinrent également plusieurs séances spéciales.

Comme dans tout congrès, les fêtes et réjouissances diverses ne manquèrent pas : représentations théâtrales en Espéranto, promenade à Interlaken, bal costumé, concerts, firent passer agréablement les heures que le travail laissait disponibles. Les deux plus importantes de ces manifestations furent, d'abord un concours oratoire qui permit à une dizaine d'orateurs espérantistes de montrer leurs talents variés et de discourir, presque au pied levé, sur des sujets très divers, puis un imposant défilé de tous les congressistes, à travers les rues principales de la pittoresque ville de Berne. Groupés par nationalités, les 1,200 espérantistes du congrès montrèrent au public, toujours un peu sceptique, l'importance de plus en plus grande du mouvement espérantiste.

La séance d'ouverture du Congrès fut honorée par un beau discours de M. le colonel Frey, qui rendit hommage au zèle et au dévouement des espérantistes. Après avoir rappelé que le premier Congrès Universel d'Espéranto qui ait eu lieu en Suisse, le Congrès de Genève (1906), avait été placé sous la présidence d'honneur du grand philosophe Ernest Naville, M. Frey cita, dans son discours, ce que Naville avait dit de l'Espéranto :

Depuis plusieurs années, je suis convaincu qu'une langue internationale est le résultat naturel de la civilisation et principalement du développement toujours plus grand des moyens de communication entre les hommes.

Puis il ajouta :

Cette assertion est pour moi aussi évidente qu'un axiome de géométrie, et si un jour on peut dire qu'à côté des langues nationales qui continuent leur évolution naturelle, il existe une langue que tous les hommes peuvent employer, ce jour sera certes un des plus importants de l'histoire. Permettez-moi d'exprimer à votre maître, le docteur Zamenhof, ma reconnaissance et mon admiration pour sa grande œuvre. Créer et vivifier une langue internationale, c'est rendre à l'humanité un service inappréciable, un service dont l'importance ne peut être mesurée que par ceux qui connaissent les murailles édifiées entre les hommes par la diversité des langues. Une langue internationale construira un pont au-dessus de cet obstacle, ce qui permettra aux personnes des races les plus diverses d'échanger leurs idées et d'atteindre ainsi le but le plus élevé que puisse viser la grande famille des peuples, la tolérance. La tolérance dans la vie des peuples signifie la fin de la guerre et de la haine et est le premier pas, non vers la suppression des idées nationales, mais vers la fraternité et l'amour réciproque.

Ce discours fut suivi d'allocutions prononcées par M. Kistler, représentant de la bourgeoisie de Berne, et Roullier, vice-président de l'Association pour la création d'un Bureau de la langue internationale. Puis, M. René de Saussure, vice-président du Congrès, fit le discours solennel d'ouverture, qui, dans les congrès précédents, avait été prononcé par le docteur Zamenhof.

L'inventeur de l'Espéranto avait en effet, annoncé l'année dernière au Congrès de Cracovie, qu'il désirait ne plus jouer le rôle de directeur suprême du mouvement espérantiste qu'il assumait depuis vingt-cinq ans. « A partir de maintenant », avait-il dit, « vous ne me verrez plus devant vous, mais au milieu de vous. » Il avait estimé, en effet, que le mouvement espérantiste, arrivé à la maturité, pouvait, sans danger, être abandonné à ses propres forces et que les espérantistes eux-mêmes, représentés par des institutions régulières, devaient être seuls maîtres de ce mouvement. On peut donc considérer que le Congrès de Berne a ouvert une nouvelle période dans l'évolution de l'Espéranto.

On peut, en effet, distinguer trois stades dans l'évolution de cette langue. Depuis sa création en 1887, jusqu'à la tenue du premier Congrès Universel, à Boulogne-sur-Mer, en 1905, les espérantistes, isolés ou groupés en sociétés locales de propagande, n'ayant entre elles que des relations purement occasionnelles, ne reconnaissaient pas d'autre autorité que celle, légitime, du créateur même de leur langue, qui en avait assuré les premiers pas. A diverses reprises, le docteur Zamenhof avait essayé de faire cesser cette situation, en créant une Ligue universelle des espérantistes, mais ses efforts avaient toujours échoués. Et pendant ces dix-huit premières années, par la

publication du journal *Esperantisto*, puis par la correspondance qu'il entretenait avec les principaux pionniers de sa cause dans les divers pays Zamenhof put diriger moralement tout le mouvement.

Cependant, le Congrès de Boulogne, première réunion internationale des espérantistes, apparut comme une occasion favorable de provoquer la création de cette Ligue universelle des espérantistes. De nombreux projets furent examinés par le Comité d'organisation du Congrès, mais la question était probablement encore prématurée, car le Congrès dut se borner à créer un Comité linguistique, destiné à veiller à l'évolution linguistique de l'Espéranto et un Comité d'organisation des Congrès internationaux. Le premier de ces Comités est présidé depuis sa création par M. Emile Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, et le second par M. le général Sebert, membre de l'Institut de France. Ces deux comités elirent domicile à l'Office central espérantiste, fondé en octobre 1905 et installé à Paris.

Une seconde période d'activité commence, dès cette époque. De 1905 à 1913, les espérantistes s'efforcent de compléter peu à peu leur organisation. Le Congrès de Boulogne ayant proclamé l'intangibilité de la base fondamentale de la langue, le Congrès de Genève, l'année suivante, déclara que le mouvement espérantiste est absolument neutre et ne peut être inféodé à aucun parti politique ou à aucune doctrine religieuse ou philosophique; à Dresde, fut constituée l'Académie Espérantiste, qui est en quelque sorte le bureau du Comité linguistique; à Barcelone, on fonda un Conseil international destiné à soutenir financièrement les institutions déjà constituées; à Anvers, 1911, les espérantistes décidèrent que dans les congrès, seuls des délégués officiels des sociétés et groupes, ayant payé une cotisation spéciale, auraient le droit de vote; enfin à Berne, fut constituée une Union Universelle des Sociétés espérantistes, qui couronne tout ce long effort d'organisation.

Pendant toute cette seconde période, le docteur Zamenhof, quoiqu'il eût abandonné toute autorité aux deux comités créés pour la langue et pour les congrès, ne cessa cependant pas d'avoir un rôle important, par les conseils qu'il sut donner aux moments opportuns et par les initiatives qu'il put prendre. Il fut notamment l'initiateur de la création des délégués officiels avec droit de vote. Il fut le président d'honneur de chaque congrès et prononça, chaque année, à ce titre, un discours d'ouverture, dans lequel il indiquait ses idées sur la situation générale du mouvement.

Actuellement, commence pour l'Espéranto une troisième période. L'organisation internationale des sociétés et institutions espérantistes paraît être achevée, et l'inventeur de la langue, sans se désintéresser

de ses progrès, comme on l'a faussement prétendu, désire n'être plus considéré que comme un simple adepte, et donne ainsi à tous une grande et belle leçon de modestie et de dignité. Les sociétés de propagande nationales adhèrent peu à peu à l'Union universelle dont le Congrès de Berne a approuvé les statuts. Par le Comité de cette Union, dans l'intervalle de deux Congrès et par les délégués des groupes et sociétés pendant les congrès, toutes les questions concernant la propagande générale et le soutien des institutions officielles (Académie, Comité linguistique, Comité des Congrès, Office central espérantiste) seront résolues d'une manière aussi régulière et aussi démocratique que possible; à côté de cette organisation, l'Association Espérantiste Universelle qui s'occupe de rendre l'Espéranto pratiquement utilisable et qui groupe les espérantistes qui désirent tirer profit de la connaissance de la langue internationale continue sa marche normale sur ce terrain spécial. [4.089.2 (063) « 1913 » (∞)]

**Association Générale des Ingénieurs, Architectes et Hygiénistes Municipaux.** — Le 29 septembre 1913 a été inauguré, dans la Salle de l'Institut Professionnel Ouvrier à Turin, le Congrès annuel de cette association, qui réunit les techniciens municipaux d'Algérie de Belgique, de France, du Luxembourg, de Suisse et de Tunisie.

Le programme comprend, comme d'habitude, une série de conférences sur les questions municipales, des visites de services et d'institutions de la ville et du pays où se tient la réunion. [628 (062) (∞)]

**Troisième Congrès artistique international.** — Le troisième Congrès artistique international, organisé sous le haut patronage du Roi et de la Reine des Belges, le patronage du Gouvernement belge et la présidence d'honneur de M. E. Pouillet, ministre des Sciences et des Arts, par la section belge du Comité permanent des Congrès artistiques internationaux, s'est réuni à Gand, du 19 au 24 juillet 1913.

Voici un résumé des vœux qui furent adoptés :

#### I. — EXPOSITIONS INTERNATIONALES

*Règlement-type des Expositions artistiques internationales.* (M. Georges Laugée et baron Gustaf de Gederstrom.)

A. — L'État invitateur doit, lors de l'attribution des emplacements, tenir plus compte de l'importance de l'École du pays invité, que de sa population ou de son influence politique.

B. — Le nombre maximum des œuvres à exposer par artiste, dans chaque section, est déterminé d'avance par le pays invité. — Exception est faite pour les expositions rétrospectives d'artistes décédés.

C. — Tout État invité à la faculté de se déclarer hors-concours.

D. — Le congrès émet le vœu que les récompenses soient supprimées.

E. — Dans le cas où le système des médailles serait maintenu, il sera procédé à une étude comparative des expositions de tous les pays, par le Jury international qui décidera du nombre de diplômes de Grand Prix, de médailles et de mentions honorables à attribuer à chacun d'eux.

*Périodicité des expositions et des congrès artistiques internationaux. Convention internationale en vue des formalités douanières.* (M. Blanc-Garin.)

Le congrès émet le vœu : 1° de voir autant que possible les Expositions internationales des Beaux-Arts organisées en dehors des Expositions internationales industrielles et commerciales ;

2° De voir le programme des Expositions internationales des Beaux-Arts suffisamment étendu pour que, en dehors des arts plastiques et dans la mesure du possible, tous les arts y soient représentés.

## II. — MUSÉES

*Réglementation des heures d'ouverture des musées et collections publiques. Convention internationale accordant l'entrée gratuite dans les musées et collections publiques aux artistes membres des Congrès artistiques internationaux.* (M. Charles Samuel.)

Le congrès émet le vœu : 1° de voir les Gouvernements délivrer à leurs nationaux artistes, historiens et critiques d'art, une carte d'identité personnelle, renouvelable annuellement et munie de leur photographie.

2° De voir les Gouvernements conclure un accord aux termes duquel les titulaires de ces cartes obtiendraient dans tous les pays accès libre et gratuit dans les Musées, Collections publiques, Fouilles, Monuments, etc.

Le congrès émet le vœu de voir dans chaque région les administrations compétentes se concerter pour que les musées, collections, monuments, etc., ne soient jamais fermés simultanément pour cause d'entretien ordinaire et que les heures d'ouverture soient suffisamment étendues pour faciliter aux artistes et aux touristes d'art, la visite et l'étude des collections d'art

## III. — LA PROPRIÉTÉ DE L'ŒUVRE D'ART

*Le droit d'auteur et ses conséquences juridiques en droit privé, en droit public, en droit international.* (MM. Georges Harmand, Jules Destrée et Petit Gérard.)

Considérant que l'Art, dans ses diverses manifestations reste Un et que les droits de l'auteur sur son œuvre sont et doivent être identiques, quels que soient le mérite et la destination de l'œuvre, le Congrès affirme :

1° Qu'il ne doit être établie aucune distinction quant à l'étendue des droits de propriété artistique, entre les œuvres de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en médailles, de gravure et d'art appliqué ;

2° Que ce n'est pas l'œuvre, rangée dans une de ces catégories, mais l'Artiste-Auteur, qui doit être envisagé par le législateur et protégé ;

3° Que toutes les œuvres ayant un caractère original et personnel, doivent bénéficier de la même protection dans toutes les lois et conventions internationales ;

4° Que cette protection qui doit être aussi étendue que possible, ne doit résulter ni de l'insertion d'aucune formule de réserve ni de l'accomplissement de formalités administratives, puisqu'elle procède du droit naturel ;

Demande que toutes les œuvres artistiques bénéficient d'une protection uniforme durant la vie de l'auteur et au minimum de cinquante ans après sa mort, et souhaite l'unification du droit de tous les auteurs d'œuvres littéraires et artistiques sur ces bases dans le plus bref délai possible.

La propriété de l'œuvre d'art est un droit de nature spéciale, conditionné par les *droits de l'auteur* et par les *droits de l'Etat*.

*Les droits de l'auteur* comprennent :

1° Le droit d'autoriser la reproduction et l'exploitation sous une forme quelconque de son œuvre ;

2° Le droit de veiller à ce qu'elle ne soit pas modifiée ou altérée ;

3° Le droit de participer dans une mesure à déterminer à la plus-value attestée par des ventes publiques successives.

Ces droits s'éteignent cinquante ans après la mort de l'auteur.

*Les droits de l'Etat* comprennent :

1° Le droit de faire classer l'œuvre d'art dans des inventaires officiels, soit sur réquisitions du propriétaire, soit d'office ;

2° Le droit d'autoriser la vente ou le déplacement des œuvres ainsi classées ;

3° Le droit d'en interdire la vente ou le déplacement hors du pays ;

4° Le droit de l'acquérir pour les collections publiques soit à la valeur fixée par le propriétaire et de préférence à toute autre, soit à dire d'experts.

Ces droits sont inaliénables et imprescriptibles.

Le congrès émet le vœu : 1° que dans tous les pays adhérents et représentés au congrès de 1912, il soit créé une association semblable et affiliée au Syndicat de la propriété artistique dont le siège est rue d'Athènes ;

2° Que tous les artistes fassent leurs efforts pour obtenir, des pouvoirs publics de leur pays, une loi réglementant le droit de suite dans les ventes publiques.

*Réglementation du droit d'exposition des œuvres d'un artiste.* (M. Geo Roussel.)

Le congrès considérant la nécessité de mieux protéger les œuvres des artistes et de donner une garantie plus grande aux expositions, émet le vœu de voir appliquer dans toutes les expositions et dans tous les pays le principe suivant :

Nul ne pourra envoyer à une exposition quelconque une œuvre d'un artiste sans son autorisation ou, à son défaut, sans celle de ces ayants-droit. Il n'est pas fait d'exception pour les États.

*Réglementation du droit de copie des œuvres modernes dans les musées et réserve faite à l'artiste des droits de reproduction.* (M. F. Boisseau.)

Le congrès considérant qu'il est juste que l'artiste bénéficie de toutes les reproductions de ses œuvres ; estimant que, dans tous les pays qui assurent la protection des œuvres artistiques, il y a lieu de régler d'une façon précise les droits de reproduction ; émet le vœu qu'il soit reconnu en principe, partout, que :

1° Pour pouvoir copier ou reproduire les œuvres des artistes vivants exposées dans les musées ou collections publiques, il est indispensable d'avoir obtenu au préalable le consentement par écrit de l'auteur ;

2° Que cependant, les conservateurs des musées pourront autoriser la copie des œuvres des artistes vivants, mais dans un but d'étude seulement, à la condition que cette copie soit faite dans une dimension qui ne permette pas de la confondre avec l'original ; que le copiste soit tenu d'indiquer clairement le nom de l'auteur à côté de sa signature en spécifiant le mot « d'après », et que cette copie porte le timbre du musée où l'œuvre est exposée, avec cette mention : « Copie. — Droit de reproduction réservé ».

*Mise en application pratique, dans les musées et collections publiques, des lois sur la propriété artistique.* (M. Silvy-Leligois.)

Après avoir décidé de renvoyer le projet au Comité permanent pour l'étude des détails d'application, le congrès adopta le vœu suivant :

Considérant la nécessité d'assurer à l'artiste ou à ses ayants-droit, la sauvegarde du droit moral et tout le bénéfice des lois existantes sur la propriété artistique, le Congrès international émet le vœu que les Directions et l'Administration des Beaux-Arts, après entente avec les conservateurs des musées, édictent des règlements d'administration concernant la reproduction des œuvres d'art modernes, figurant dans ces collections.

*Convention internationale pour la suppression de la prescription en matière de vol ou de vente frauduleuse d'œuvre d'art appartenant ou ayant appartenu à des musées ou à des collections publiques.* (M<sup>lle</sup> Nikanor ; MM. Albert Verbessen, Focillon ; duchesse d'Uzès.)

A. — Le congrès émet le vœu de voir abolir dans les législations pénales des divers pays, la prescription en matière de délits relatifs au vol, abus de confiance, escroquerie, dégradation et destruction d'œuvres d'art, archives et curiosités ayant été en possession de collections publiques de l'État, des provinces, des communes ou des établissements d'utilité publique.

B. — Le congrès émet le vœu de voir compléter l'article 2226 du Code civil ou disposition analogue des législations en ce sens :

« Sont réputés hors commerce tous les objets d'art, archives ou curiosités ayant appartenu à des administrations publiques ou confiées par quiconque et à quelque titre que ce soit, à des collections ouvertes au public. »

C. — Le congrès émet le vœu de voir conclure à bref délai une convention internationale ayant pour objet de faire conserver et retourner au pays possesseur, toutes œuvres d'art, archives ou curiosités ayant appartenu à l'État, aux provinces, aux communes et à des établissements d'utilité publique avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 1910.

Le congrès émet le vœu que dans la loi sur le droit de suite, il soit prévu un article prescrivant qu'à toute vente publique faite dans les cinquante années qui suivent la mort d'un artiste décédé célibataire, sans famille ou intestat, les sommes produites par les droit de suite de ses œuvres soient affectées à des établissements philanthropiques artistiques reconnus par la loi (assistance, orphelinats, etc.).

Le congrès émet le vœu : 1° que les reproductions faites d'après les gravures, par des procédés photographiques, portent imprimées sur les épreuves, la mention héliogravure ou photogravure, selon le procédé employé.

2° Que l'œuvre exécutée par le graveur doit être considérée comme unique et ne pourra être reproduite par des moyens mécaniques, et répétée par la galvanoplastie, sans l'assentiment du graveur et sous réserve de ses droits.

Ces deux articles sont applicables aux estampes vendues séparément comme œuvre d'art et non aux gravures faisant partie d'un livre.

Le congrès émet le vœu que le Comité permanent étudie les moyens d'assurer la conservation des portraits de famille entre les mains des héritiers et les dispense, pour ces œuvres, des droits fiscaux qui peuvent leur être nuisibles.

Le temps ayant manqué pour la discussion approfondie des autres rapports, leur examen est renvoyé au prochain congrès.

[7 (063) « 1913 » (∞)]

**Neuvième Congrès de la Fédération Aéronautique internationale** (1). — Le neuvième Congrès Aéronautique international s'est ouvert le 31 juillet dernier dans la salle des fêtes de l'Hôtel d'Orange, à Scheveningue, sous la présidence de M. E. Jacobs. Les pays suivants étaient représentés : Allemagne, Autriche, Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Russie, Suisse.

Le président de l'Aéro-Club des Pays-Bas a tout d'abord souhaité la bienvenue aux congressistes en un discours dans lequel il a rappelé les progrès faits dans l'aviation. Le bourgmestre adjoint de La Haye a émis l'espoir que les congressistes garderont de leur passage dans les

(1) *La Conquête de l'air*, 1913.08.15.

Pays-Bas un excellent souvenir. Ensuite, M. Jacobs a remercié les Hollandais du charmant accueil réservé aux congressistes.

Après examen des mandats, on a décidé d'admettre le Portugal. Le secrétaire-rapporteur commandant Wallaardt-Sacré (Pays-Bas) a démontré que les progrès réalisés dans l'aviation nécessitent l'unification de la circulation aérienne. Il a donné un aperçu des différents records établis l'an dernier, a rappelé la perte que la science aéronautique a faite en la personne de Wilbur Wright et des braves qui ont consacré leur vie au triomphe d'une idée. Le président a félicité le rapporteur de son exposé clair et documenté, et il a estimé que le congrès devrait s'occuper des moyens de prévenir les causes de mort.

Le 1<sup>er</sup> août, les délégués se sont réunis à 10 heures, sous la présidence de M. Roger Wallace, président de l'Aéro-Club d'Angleterre. On s'est d'abord occupé d'une question soulevée par l'Allemagne, concernant l'établissement des records de vols en ligne droite. La sous-commission chargée de l'étude de cette question, a décidé d'établir des records de distance, et non pas de durée, pour vols en ligne droite. On a décidé de modifier, à ce sujet, quelques paragraphes du règlement de la Fédération.

Le major von Tschudi (Allemagne), a proposé que les records appartiendront dorénavant aux pays de la nationalité des pilotes qui en sont détenteurs. Cette proposition fut soutenue par le comte Valle (Italie). Elle fut cependant rejetée par 97 voix contre 96.

M. Jacobs présente un amendement limitant cette interprétation aux sphériques seulement. L'aviateur Weymann (Amérique du Nord), fait observer que les arguments apportés par M. Jacobs, pour l'aéronautique, se rapportent également à l'aviation. Toutefois, l'amendement fut rejeté par 97 voix contre 96.

On vote alors sur la motion du comte de Castillon de Saint-Victor (France), tendant à maintenir le *statu quo*. Elle fut adoptée par 102 voix contre 91.

Le point suivant figurant à l'ordre du jour, était une proposition de l'Allemagne tendant à modifier l'article 54, paragraphe 2 du règlement concernant les chronomètres. Cet article dit que les chronomètres auront à se munir de chronomètres enregistrant les cinquièmes de seconde. Le major von Tschudi (Allemagne), dit que ces instruments coûtent très cher et que, pour chronométrer des records de distance, il est parfaitement inutile d'avoir des montres d'une telle précision.

Le comte de Castillon combattit vivement cette proposition. On ne peut jamais être trop précis, dit-il, dans une question aussi délicate que celle des records.

Le major von Tschudi demanda que l'on se montre plus sévère à l'avenir pour l'attribution du brevet de pilote de dirigeable. Il faudrait imposer un minimum de 30 ascensions et il faudrait, en outre, faire passer à tous les candidats un examen électrique météorologique. Le comte de Castillon, tout en reconnaissant le bien fondé de la demande du délégué allemand, trouva excessif d'exiger 30 ascensions. Selon lui 20 sorties seraient déjà suffisantes. M. Jacobs appuya la proposition von Tschudi et préconisa, pour les candidats, une connaissance parfaite de la météorologie. M. Cortland Bishop (Amérique), combattit la proposition et l'estima dangereuse pour le développement de l'aéronautique aux États-Unis. On décida enfin de nommer une sous-commission chargée de solutionner cette délicate question. Le comte de Castillon proposa ensuite de nommer dans chaque pays des experts aéronautes, ce qui fut adopté à l'unanimité.

Une autre proposition du même délégué, tendant à faire examiner par un expert le cube des ballons qui prennent part aux concours, fut également adoptée à l'unanimité.

M. Weymann donna lecture du rapport de la commission chargée d'élaborer le règlement de la « Coupe Gordon-Bennett d'aviation 1914 ». On y apprit que la distance à parcourir serait de 200 kilomètres.

La discussion porta alors sur la proposition de l'Allemagne et de l'Autriche, imposant pour les épreuves comptant pour l'attribution du brevet de pilote, une ascension de 100 mètres et une descente en vol plané de 100 mètres, sans passager. Toutefois, on décida de rédiger le texte d'une proposition nouvelle pour le lendemain.

Le trésorier, M. Tissandier, donna lecture de son rapport sur l'exercice de 1913, déposa le budget pour 1914 et proposa de porter à 50 francs par délégué la cotisation annuelle.

Le Congrès examina encore quelques questions d'ordre administratif et se sépara jusque samedi, à 10 heures.

Le 2 août, la Fédération aéronautique internationale tint sa troisième et dernière séance. Elle fut ouverte, à 10 heures, sous la présidence de M. Roger Wallace.

Le Congrès adopta d'abord une légère modification à apporter à l'article 44 du règlement, concernant les demandes d'autorisation d'organisation de meetings.

Le rapporteur de la commission chargée de la question des brevets d'aéronaute (pilote de ballon dirigeable), donna lecture du rapport de cette commission. Il proposa de porter de 18 à 21 ans, l'âge du candidat aéronaute. Il exigea pour le candidat possédant un brevet de pilote de ballon sphérique, 20 ascensions en dirigeable et 25 s'il n'est pas possesseur du brevet de pilote. Le brevet délivré par la

Fédération donne le droit de se rendre d'un pays à l'autre. Après une longue discussion, les dispositions ci-dessus ont été adoptées. Ce nouveau règlement sera mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914. On décida ensuite d'imposer aux candidats-pilotes un examen théorique.

On s'occupa du rapport de la sous-commission chargée de l'examen des brevets d'aviateur. On imposera dorénavant aux candidats un vol à 100 mètres, suivi d'une descente en vol plané de la même altitude. Cette réglementation sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

On passa ensuite à la réorganisation de la cour arbitrale. M. de Castillon fut chargé de se mettre en rapport avec les diverses sociétés affiliées à cet effet.

Il fut procédé alors à la réélection du bureau : M. le prince Roland Bonaparte fut réélu président de la Fédération, par de longues acclamations. Comme vice-présidents furent élus : MM. Van der Goltz, Jacobs, de la Vaulx, Wallace, Montu, Cortland Bishop et Economo.

M. de Castillon demande qu'on accepte sa démission comme secrétaire général, étant obligé de quitter la France pour un laps de temps assez long. M. Paul Tissandier fut nommé secrétaire général, et M. Ernest Zeus (France), fut élu en qualité de trésorier en remplacement de M. Tissandier.

Sur la proposition de M. Economo (Autriche), on décida de remettre à M. de Castillon, une médaille en souvenir des nombreux services rendus à la Fédération.

Le Congrès décida que la prochaine assemblée aura lieu à Saint-Petersbourg, pendant la saison hivernale, c'est-à-dire vers la mi-novembre probablement.

[797.5 (062) « 1913 » (∞)]

# Calendrier des Réunions Internationales

CONGRÈS, CONFÉRENCES,  
ASSEMBLÉES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (269), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes II, III et IV de la *Revue* (ceux relatifs au tome II sont en italique, au tome III en grasse, au tome IV en romain), les seconds à *l'Annuaire de la Vie internationale*, 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

<i>Abréviations employées :</i>		Fn. Fédération.
An. Association.	G. Général.	
As. Assemblée.	I. International.	
Cé. Comité.	Rn. Réunion.	
Cf. Conférence.	Ss. Session.	
Cg. Congrès.	U. Universel.	
Cn. Commission.	Un. Union.	[063 (∞)]
Cv. Convention.		

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913	Cg. I. de psychologie (7 <sup>e</sup> ).	New-York.	15		791
1913	Cg. I. cont. la traite d. blanch. (5 <sup>e</sup> )	Londres.	176.5	557	863
1913	Cg. Européen des baptistes.	Stockholm.	286		1005
1913	Ss. de l'Instit. Int. de statistique.	Vienne.	31		1059
1913	Cg. I. des employés de banque et de bourse (2 <sup>e</sup> ).	Bruxelles	331.88:332		1135
1913	Cg. I. des travail. du bâtim. (4 <sup>e</sup> ).		331.88:69		
1913	Cg. U. des nationalités (1 <sup>er</sup> ).	Paris.	341.012	144	1401
1913	Cf. I. centrale américaine (5 <sup>e</sup> ).	San José	341.1		180
1913	Cg. I. de géologie (12 <sup>e</sup> ).	Toronto.	55	173	1911
1913	Cn. I. de météorologie agricole.	Rome.	5515:63	182	1929
1913	As. I. des ingénieurs et des techniciens du sondage.	Munich.	622.24		2205

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	An n.
1913	Cg. I. de la chasse.	Berlin.	63.91		2301
1913	As. G. des hôteliers.	Amsterdam.	640.241		2309
1913	Cg. I. du commerce des vins, cidres, spiritueux, etc.	Gand.	663.2		2355
1913	Cg. I. pour la protect. des paysag.	(Italie).	719.1		241
1913	Cg. I. de pédagogie musicale.	Berlin.	78 (07)	460	
1913	Un. I. des maîtres de danse (4 <sup>e</sup> ).	Budapest.	793.3		2449
1913.01.28	Fn. I. aéronautique.	Paris.	797.5	188	2511
1913.02.03	Cf. I. de la saccharine	Paris.	341.27 731		313
1913.02.04/05	Fn. I. cynologique (3 <sup>e</sup> ).	Berlin.	63.67		
1913.02.08	Cg. I. de l'Union cycliste (27 <sup>e</sup> .)	Paris.	796.6	469	2475
1913.03.17/20	Cg. I. de l'éduc. physique (3 <sup>e</sup> ).	Paris.	371.73	458	1663
1913.03.19/20	Cg. I. des assoc. de ski.	Berne.	796.915	469	2505
1913.03.23/29	Cg. I. de cinématographie.	Londres.	77.853	578	2437
1913.03.25/30	Cg. I. de psychologie expérim.	Paris.	133		757
1913.03.25/30	Cg. I. de zoologie (9 <sup>e</sup> ).	Monaco.	59	570	973
1913.03.26/27	Cg. I. de philologie.	Groningue.	4		
1913.03.26/30	Cg. I. de physiothérapie (4 <sup>e</sup> ).	Berlin.	615.83	182	2113
1913.03.27/04.04	Cg. I. de géographie (10 <sup>e</sup> ).	Rome.	91		2523
1913.04.03/09	Cg. I. des sciences historiques	Londres.	9.02	284	2517
1913.04.04/07	Cg. I. de l'acétylène (7 <sup>e</sup> ).	Rome.	665.86		2365
1913.04.23/27	Cg. I. eucharistique (24 <sup>e</sup> ).	Malte.	265.3	134	703
1913.04.26/27	Cg. I. Mezzofanti (6 <sup>e</sup> ).	Munich.	4.07		178
1913.05	As. I. des Académies (7 <sup>e</sup> ).	St-Pétersbourg	061		739
1913.05	Cg. I. de réglementat. douanière.	Paris.	337	441	
1913.05.05	Ss. de l'Instit. Colon. Intern. (15 <sup>e</sup> )	Londres.	325	266	1079
1913.05.06/07	Cé. I. olympique (15 <sup>e</sup> )	Lausanne.	796	467	2453
1913.05.06	As. G. de l'Institut I. d'agric.	Rome	341.28.231		434
1913.05.08/11	Cg. I. de psychologie et de physiologie sportives.	Lausanne	796	467	2453
1913.05.09/10	Cg. I. des ouvriers selliers (3 <sup>e</sup> ).	Vienne.	331.88:685.1	95	1281
1913.05.10	Cg. I. socialiste d'éduc. physique.	Gand.	371.73:335		
1913.05.11/14	Cg. I. spirite.	Genève.	133.9	366	759
1913.05.13/17	Cg. I. du Comité marit. int. (10 <sup>e</sup> ).	Copenhague	347.79	444 375	1459
1913.05.17/18	Cg. I. de la mutualité libre.	Gand.	334.7		
1913.05.20/27	Cl. I. des femmes.	La Haye.	396	74	1761
1913.05.26/28	Cg. I. Georgiste (1 <sup>er</sup> ).	Ronda.	351.714.7		
1913.06.01/05	Cg. I. des éditeurs.	Budapest.	655.4	262	2333
1913.06.02/07	Cg. I. des femmes.	Paris.	396	242	1761
1913.06.02/08	Cg. I. des Ass. Chrét. d'étudiants	Lake Mohonk.	378:284		1723
1913.06.08/13	Cg. I. de l'agriculture (10 <sup>e</sup> ).	Gand.	63	186	-----

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.06.08/13	Cg. I. de publicité.	Baltimore.	659.1	186	
1913.06.09/11	Cg. I. de la Féd. abolitionn. (11°).	Paris.	176.5	76	859
1913.06.09/11	Cg. I. des filât. et manif. du coton.	Scheveningue.	677.2	577	2389
1913.06.10/15	Cf. U. des Un. chrét. de jeun. gens.	Edimbourg.	267.7:284	<sup>210</sup>	961
1913.06.15	Cg. I. d'aviculture.	Gand	63.65	<sup>256</sup>	2293
1913.06.12/15	Cg. I. des fermières (3°).	Gand.	63 (069)		2241
1913.06.15/18	Cg. M. des associat. internat. (2°).	Bruxelles-Gand	327.3	489	35
1913.06.15/19	Cg. I. de l'enseign. ménager.	Gand.	376.3	343	1701
1913.06.15/20	Cg. I. du suffrage des femmes.	Budapest.	342.83	<sup>221</sup>	1415
1913.06.16/18	Cg. de la Fédér. I. des filateurs de lin et d'étoupe (4°).	Gand.	677.1	576	2379
1913.06.16/20	Cg. I. forestier.	Paris.	63.49	281	2283
1913.06.18/21	Cg. I. des Assoc. touristes.	Amsterdam.	796.5		2463
1913.06.22/29	Cg. I. théosophique de la paix.	Visingö.	172.4		
1913.06.23/27	Cg. I. de la route (3°).	Londres.	625.7	458	2215
1913.06.24/25	Cf. I. des ouvriers relieurs (4°).	Bruxelles.	331.88:686	95	1297
1913.06.25/29	Cf. I. de la Fn. I. des Ligues catholiques féminines (4°).	Londres.	396 : 282	365	
1913.06.28/29	Cg. I. des Droguistes.	Zurich.	668		2353
1913.07.07/08	Fn. I. des négoc. eu quincaillerie.	Gand	683.1		
1913.07.08/15	As. I. de l'Ass. des écoles du dim.	Zurich.	374.62		1691
1913.07.16/19	Cg. I. de la propr. litt. et art.	La Haye.	347.73	99	847
1913.07.16/22	Cg. I. du christianisme libéral et des libres croyants (6°).	Paris.	284.95	367	<sup>1001</sup>
1913.07.18/22	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Gaud	62 (069)	252	
1913.07.19/23	Cg. I. artistique.	Gand.	7	371	2409
1913.07.21/25	Cg. I. des mineurs (24°).	Carlsbad.	331.88:622	216	1155
1913.07.22/24	Cg. I. panceltique (3°).	Gand.	572 (= 16)	568	1947
1913.07.23/26	Cg. I. de la protection de l'enfance.	Bruxelles.	362.7	270	1565
1913.07.27/29	Cg. G. d'escrime.	Gand.	796.86		2451
1913.07.27/08.01	Cg. I. des villes (1 <sup>er</sup> ).	Gand.	352	457	
1913.07.30/08.05	Un. I. p <sup>r</sup> les recherches solaires (5°).	Bonn.	52.37	244	1877
1913.07.31/08.02	Cg. de la Fn. aéronaut.int. (9°).	La Haye.	797.5	375	2511
1913.08	Cé. I. pour l'enseign. méd. compl.	Londres.	61 (07)	455	<sup>2021</sup>
1913.08.01/03	Cg. I. contre la falsif. des denrées alimentaires.	Gand.	351.773	171	2348
1913.08.01/05	Cf. I. pour l'étude du cancer.	Bruxelles.	616.994.6		<sup>214</sup>
1913.08.03/05	As. G. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs.	Bruxelles.	372	236	<sup>1675</sup>
1913.08.03/10	Cg. I. médical latino-amer. (4°).	Lima.	61	277	2012
1913.08.03/10	Cg. I. médical panaméricain (5°).	Lima.	61	277	2012

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1913.08.04	Ss. de l'Institut. de droit int. (28°).	Oxford.	341	336	1389
1913.08.04/07	Cg. I. de cinématographie.	Gand.	77.853	578	2437
1913.08.04/08	Cg. I. d'aéronautique.	Gand.	797.5	<sup>112</sup>	2516
1913.08.05	Cg. I. de la presse médicale (4°).	Londres.	61 (05)	<sup>104</sup>	2013
1013.08.06	Cg. I. de la stomatologie.	Londres.	616.31		2127
1913.08.06/07	Cg. I. des métallurgistes (7°).	Berlin.	331.88:669	371	1237
1913.08.06/12	Cg. I. de médecine (7°).	Londres.	61		2005
1913.08.06/14	Cg. I. de sténographie.	Budapest.	653		2329
1913.08.07/11	Cg. I. d'horticulture.	Gand.	63.5	<sup>112</sup>	2285
1913.08.08/09	Cl. I. d'homéopathie (2°).	Gand.	615.53		2104
1913.08.10/13	Cg. I. de l'enseignement moyen.	Gand.	373	461	1689
1913.08.13	Cg. I. de l'épilepsie.	Londres.	616.853	89	2133
1913.08.13/16	Cg. I. de sauvetage.	Gand.	614.8	278	2081
1913.08.14	Cg. I. d'orthopédie.	Berck Plage	617.3		
1913.08.18	Cg. I. de la pêche.	Ostende.	63.922		2308
1913.08.20/23	Cg. U. de la Paix.	La Haye.	172.4	81	839
1913.08.20/26	Cg. I. de psychiâtr. et de neur. (3°)	Gand.	616.8	<sup>105</sup>	212
1913.08.22/24	Cg. I. des sociétés d'aviron (22°).	Gand.	797.12	265	2507
1913.08.23	Cg. I. de l'Union cycliste (28°).	Berlin.	796.6	469	2475
1913.08.23/28	Cg. I. de l'Alliance coopérative.	Glasgow.	334	169	1347
1913.08.24	Cg. I. des sciences comptables (3°).	Gand.	657		2343
1913.08.24/26	Cg. I. du scouting.	Gand.	374.9		
1913.08.24/26	Cg. I. végétarien (4°).	La Haye.	613.261		2055
1913.08.25	Cg. I. des lithographes (8°).	Vienne.	331.88:655.34	218	1187
1913.08.25/29	Cg. I. colonial (3°).	Gand.	325	86	107
1913.08.25/30	Cg. I. d'hygiène scolaire (4°).	Buffalo.	371.7	377	1651
1913.08.25/30	Cg. I. pour le soulagement des blessés de la guerre.	Gand.	362.191	565	1539
1913.08.25/31	Cg. I. esperantiste (9°).	Berne.	4.0892	366	1803
1913.08.26/30	Cg. I. des travail. du transp. (8°).	Londres.	331.88:656	218	1197
1913.08.26/30	Cg. I. de motoculture (2°).	Soissons.	63.17	258	2267
1913.08.29/09.03	Cg. I. des étud. <i>Corda fratres</i> (8°).	Ithaca.	378	<sup>101</sup>	1707
1913.08.31/09.03	Cg. I. pour l'extension et la cult. de la langue française (3°).	Gand.	44	<sup>102</sup>	1857
1913.08.31/09.04	Cg. I. de l'enseign. commercial.	Budapest.	38 (07)	178	1731
1913.08.31/09.07	Cg. I. de l'assainissement et de la salubrité de l'habitation.	Anvers.	613.5	456	205
1913.09	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5°).	St-Pétersbourg	362.2		155
1913.09	As. I. des sociétés chimiques.	(Gr. Bretagne)	54		1707
1913.09	Cg. I. des inventeurs (4°).	Paris.	6.081		<sup>2001</sup>
1913.09	Cg. I. de pharmacie (11°).	La Haye.	615		<sup>2095</sup>
1913.09	Cn. I. des maladies mentales.	St-Pétersbourg.	616.89		<sup>2135</sup>

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Re v.	Ann.
1913.09.01	Cg. I. des étudiants.	La Haye.	378	45 2	1707
1913.09.02/05	As. G. de l'Assoc. I. contre le chôm	Gand.	331.6	26	1111
1913.09.02/06	Cg. I. de physiologie (9 <sup>e</sup> ).	Groningue.	612		2041
1913.09.02/06	Cf. I. de la Commission électro- technique intern.	Berlin.	6213.	185	2185
1913.09.03/05	Cf. I. interparlementaire (18 <sup>e</sup> )	La Haye.	172.4	26	807
1913.09.04/12	Cg. I. espérantiste catholique.	Rome.	4.0892:282		1817
1913.09.05	Cg. I. des sapeurs-pompiers.	New-York.	614.84		2083
1913.09.08/09	Cg. I. d'arboriculture fruitière.	Gand.	63.41		
1913.09.08/11	Cf. luthérienne univ. (14 <sup>e</sup> ).	Nuremberg.	284	212	
1913.09.09/12	Cg. I. des habitations ouvrières.	La Haye	333.32	37	1345
1913.09.09/13	Cg. I. « Pour mieux se connaître »,	Gand.	327 (43:44)	56	
1913.09.09/13	Cg. I. de sauvetage (2 <sup>e</sup> ).	Vienne.	614.8		2081
1913.09.14/24	Cg. I. du froid (3 <sup>e</sup> ).	Chicago.	621.55	574	2195
1913.09.15/17	Cg. I. de la propriété minière (6 <sup>e</sup> )	Gand.	347.249		1441
1913.09.15/25	Cf. I. pour la protection légale des travailleurs.	Berne.	341.28.3	360	449
1913.09.16/18	Cf. I. des syndicats ouvriers (8 <sup>e</sup> ).	Zurich.	331.88	350	1123
1913.09.16/17	Cg. I. des officiers de police.	Gand.	351.74		
1913.09.20/23	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (1 <sup>e</sup> ).	Gand.	681.11		
1913.09.22/28	Cg. I. contre l'abus des boiss. alc.	Milan.	178	335	921
1913.09.22/28	Cg. I. de la Féd. prohibitionn. (3 <sup>e</sup> )	Milan.	178		889
1913.09.23 25	Cg. I. des ouvriers des services publics (3 <sup>e</sup> ).	Zurich.	331.88:35	353	1137
1913.09.26/27	Fn. I. des postes, télégr. et téléph.	Londres.	331.88:383	267	1149
1913.09.29	Rn. de l'Ass. I. des Hygiénistes municipaux.	Turin.	628	371	2235
1913.09.26/28	Cf. I. des ligues soc. d'acheteurs	Anvers.	331	91	1107
1913.10.01/07	Cf. de l'Ass. de droit intern. (28 <sup>e</sup> )	Madrid.	341		1395
1913.10.04/08	Cg. I. de la libre pensée.	Lisbonne.	211	349	949
1913.10.05/07	Cg. I. du droit aérien.	Francfort s /M.	341.226	454	409
1913.10.12/13	Cg. I. des trav. de la pierre (3 <sup>e</sup> ).	Vienne.	331.88:693.1		1319
1913.10.15/22	Cg. I. d'hydrologie, de climato- logie et de géologie (9 <sup>e</sup> )	Madrid.	551.49		1055
1913.10.22/25	Cf. I. contre la tuberculose (11 <sup>e</sup> ).	Berlin.	616.995	464	2147
1913.11.11	Cf. I. de statistique commerciale.	Bruxelles.	341.29 : 31 : 38		453
1913.11.12	Cf. I. pour la sécurité en mer.	Londres.	331.28.26		
1913.11.17	Cg. I. pour la prot. de la nature.	Berne.	341.28.532		
1914	Cg. I. de la presse périodique (4 <sup>e</sup> ).	Leipzig.	05		731
1914	Cg. U. de la Paix (21 <sup>e</sup> ).	Vienne.	172.4	81	839

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				REV.	Ann.
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3°).	(Allemagne.)	178		901
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		267.12		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°)	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		1073
1914	Cg. I. socialiste (9°).	Vienne	329.14		1089
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (3°)	(Italie)	331.88:64		1167
1914	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674		1255
1914	Cg. I. de la mutualité libre (3°).	Paris.	334.7		
1914	Ss. de l'Institut de Droit int. (29°)	Munich.	341		1389
1914	Cf. panaméricame (5°).	Santiago.	341.1		163
1914	As. I. pour la protect. légale des travailleurs (8°).	Berne.	351.83	456	1493
1914	Cg. I. de l'assist. des aliénés (6°).	Paris.	362.2		1557
1914	Rn. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs (9°)	Copenhague.	372	233	1675
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	373	452	1718
1914	Cg. I. esperantiste (10°).	Paris.	4.0892	172	1803
1914	Cg. I. des américanistes (19°).	Washington.	571 (73)	175	106
1914	Cg. I. des bains populaires (2°)	Bruxelles.	613.41	177	2074
1914	Cg. I. de sauvetage.	Amsterdam.	614.8		2081
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin	616.6		2121
1914	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York	617		2149
1914	Cg. I. des Ingénieurs Conseils.	Berne.	62 (069)	252	
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Pétersbourg.	63.11		2263
1914	Cg. I. de la laiterie (6°).	Berne.	63.71	95	2295
1914	Cg. U. des hôteliers.	Paris.	640.241		2309
1914	Cg. I. des sciences comptables (4°)	Luxembourg.	657		2343
1914	As. I. des chimistes du cuir (12°).	Vienne.	675 : 54	459	2369
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Pétersbourg.	72		2417
1914	Cg. I. olympique.	Paris.	796		2453
1914	Cg. I. des Ass. touristes.	Londres.	795.5		2463
1914	Cg. I. d'aéronautique.	Lyon.	797.5	112	2516
1914.02.14	Un. I. cycliste (29°).	Paris.	796.6	469	2475
1914.04.06/08	Cg. I. de l'enseignement math.	Paris.	51 (07)		1863
1914.05.04/13	Cg. I. féministe.	Rome	396		1761
1914.06	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes fill.	Stockholm.	267.8	336	960
1914.06	Cg. I. des Chambres de Commerce.	Paris.	38 (062)	567	727

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann
1914.06	Cg. I. des filateurs de lin (5°).	Vienne.	677.11		2379
1914.06.01 /05	Cg. I. d'ethnologie et d'ethnographie.	Neuchâtel.	572		1935
1914.06.02/05	As. I. de philosophie juridique et économique (3°).	Francfort-s-/M.	34 (01)	453	1377
1914.06.02/08	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		2441
1914.07	Cf. Interparlementaire (19°).	Stockholm.	172.4		807
1914.08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2151
1914.08	Cg. I. du bâtim. et des travaux publics (4°).	Berne.	69	264	2403
1914.08.03/08	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	<sup>619</sup>		2169
1914.08.10/15	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Pétersbourg.	617.7		2122
1914.08.14	Cg. I. de la droguerie.	Bruxelles.	668		2353
1914.08.31/09	Cg. I. des tramways et des chemins de fer secondaires (18°).	Budapest.	625.6		2213
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg.	341.29 : 551.22		479
1914.09	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6		2059
1914.09.07/12	Cg. I. de neurologie, de psychiatrie et de psychologie.	Berne.	616.89	105	
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3	184	2242
1914.09.09/13	Cg. Eucharistique internat. (25°).	Lourdes.	265.3		703
1914.09.10	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		343
1914.09.22/29	Cg. I. d'éducation familiale (4°).	Philadelphie.	371.398	229	1629
1915	Cg. I. antialcoolique (15°).	(New Jersey).	178		923
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687
1915	Cg. I. de la libre pensée (16°).	Prague.	<sup>211</sup>	209	949
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie.	Vienne.	3	440	1041
1915	Cf. I. de l'Union syndic. int. (8°)	San Francisco.	221 00		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°)	Munich.	331.88.663		1207
1915	Cf. I. panaméricaine.		241 1		163
1915	Cf. I. de la Paix (3°).	La Haye.	341.1	269	155
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris	341.28.17		363
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35	444	1463
1915	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		150
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	La Haye,	362.71		1565
1915	Cg. I. des actuaires (8°).	St-Pétersbourg.	368	146	1589
1915	Rn. du Bureau de la Fn I. des Instituteurs (10°)	Prague	372	233	167
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		5
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385	170	1673
					1747

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Re v.	Ann.
1915	Cg. maritime international (13°)	Stockholm.	387	36	1459
1915	Cg. I. de radiolog. et d'électricité	Munich.	537:531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie préhistorique (15°).	Madrid.	571	17	1931
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82	4	1987
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3°).		611		2033
1915	Cn. I. des rech. sur le cerveau (3°)		611.82		2035
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo	615.839.1		2117
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie (4°).	Copenhague.	617.8		2165
1915	Cg. I. de l'art de l'ingénieur.	San Francisco	62		
1915	Cn. I. électro-technique.	San-Francisco	621.3		2185
1915	Cg. I. des applicat. électriq. (3°).	San Francisco.	621.3		2193
1915	Cg. I. des mines, de la métall., de la méc. et de la géolog. appl.	Londres.	622		2203
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		2257
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Petersbourg	661		2345
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		2449
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°).	Madrid.	136.7		763
1915 06	Cg. I. p' l'essai des matériaux (7°).	St-Petersbourg.	62.01	183	2177
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		2151
1915.08.31/09.07	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1		659
1916	Ss. de l'Ass. I. des Académies.	Berlin.	061		739
1916	Cg. I. antialcoolique.	San Francisco.	178		923
1916	Cg. I. des ouvriers métallurgistes.	Vienne.	333.88:669	371	1237
1916	Cf. postale sud-américaine (2°).		341.28.16		349
1916	As. I. de l'Ass. des Ecoles du dimanche.	Tokyo.	374.62		1691
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51	452	1861
1916	Un. I. pr les rech. solaires (6°).	Rome.	52.37	244	1877
1916	Cg. I. de zoologie (10°).	Budapest	59		973
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41	177	2074
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		2104
1916	Cg. I. de la route (4°).	Munich.	625.7		2215
1916	Cg. I. des éditeurs (9°).	Paris.	655.4	262	333
1917	Cg. I. des ouvriers selliers.	Copenhague.	331.88:685.1	95	1281
1917	Cg. I. de la Libre Pensée (17°).	Lausanne.	<sup>211</sup>	209	949
1917	Cf. I. de radiotélégraphie.	Washington.	341.28.17	293	381
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.998		2122
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.995		2147
1918	Cg. I. des sciences historiques (4°).	St-Petersbourg	9		2517
1919	Cg. I. de la Libre Pensée (18°).	Hambourg.	<sup>211</sup>	209	949
1920	World's Missionary Conference.	Hambourg.	<sup>266</sup>		953

# Publications de Central des Associations Internationales

(Extrait du Catalogue général)

## La Vie Internationale (Revue).

Revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales. — Paraît depuis avril 1912. Le n° 5, qui clôture le tome I, contient des tables détaillées. — Abonnement, 25 francs par an.

*Rubriques.* — La Vie internationale et l'effort pour son organisation (exposé général de la question). — Calendrier des Congrès et des Expositions internationales. — Compte rendu des congrès. — Faits et Documents sur les questions d'actualité en matière d'organisation internationale. — Articles exposant l'œuvre de certaines associations et les résultats obtenus. — Articles sur la participation des divers pays au Mouvement international. (Prospectus spécial.)

## L'Annuaire de la Vie Internationale.

Monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations internationales. — Volume I (1908-1909), 1550 pages, 25 francs. Publ. n° 3. — Volume II (1910-1911), 2652 pages, broché 40 fr., relié 45 fr. . . . . Publ. n° 47.

## Actes du Congrès Mondial des Associations Internationales (1910).

Session de 1910 : Deux volumes in-8°, 1246 pages, 10 francs. . . . . Publ. n° 2.  
Session de 1913 : A l'impression, 10 francs. . . . . Publ. n° 46.

**Notice générale sur l'Union des Associations Internationales.** Son but, son organisation, ses services et collections, la collaboration internationale, etc.

Un volume in-8°, 168 pages, 2 francs.  
. . . . . Publ. n° 25a

## Code de l'organisation internationale.

(En préparation.) Doit contenir une synthèse des résolutions de principes et d'applications pratiques votées par les Associations et Congrès internationaux. — Premiers éléments du Code publié : Publ. n° 25a, chap. 7 ; Publ. n° 2 ; Publ. n° 47.

MUSÉE INTERNATIONAL. — Série des catalogues des diverses sections,  
(Prix, sauf exception : 1 franc par catalogue) :

<i>Catalogue général sommaire</i> , fr. 0.20. . . . .	Publ. n° 27
<i>Catalogue de la Section des Sciences Administratives</i> (donation de l'Espagne) . . . . .	Publ. n° 8
<i>Catalogue de la Section du Congrès International de la Route</i> . . . . .	Publ. n° 9
<i>Catalogue de la Section de l'Espéranto</i> . . . . .	Publ. n° 19
<i>Catalogue de la Section de Bibliographie et de Documentation</i> . . . . .	Publ. n° 23
<i>Le Musée International et l'Enseignement</i> . . . . .	Publ. n° 61

# L'Union des Associations Internationales

## ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

## CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200m<sup>2</sup>). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux) ; 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

## PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales) ; 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationale) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

## MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

# **L'Union des Associations Internationales**

## **BUT ET PROGRAMME**

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

